

***Evaluation des mécanismes
de cofinancement de projets de coopération présentés par des ONG
de développement et
de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés
par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des
organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des
agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou
subventionnées par la Communauté française***

RAPPORT D'ÉVALUATION

Version finale, février 2008

Claire Leloup

EVALUATION REALISEE POUR LE
CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (CWBCI)

Ce rapport ne reflète pas nécessairement le point de vue du CGRI-DRI ni du CWBCI.

<p>Claire Leloup - Socio-économiste, Consultante www.claireleloup.com - 63 rue Vandermeersch - 1030 Bruxelles - Belgium - Tél/fax: + 32 2 241 30 74 email : claire.leloup@skynet.be et claireleloup@hotmail.com N°TVA: BE 547 511 748 IBAN : BE15 3101 3894 6930 Banque ING sa Code SWIFT/BIC : BBRU BE BB 100</p>

Abbréviations

AAP	Appel à projets
ACODEV	Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement
AGR	Activités génératrices de revenus (ou de richesses)
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
AVCRB	Association des Villes et Communes de la Région Bruxelloise
CAD	Comité d'Aide au développement (OCDE)
CASIW	Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne (RW-CF)
CD	Coopération décentralisée
CF	Communauté française
CGRI	Commissariat général aux relations internationales (Communauté française)
CNCD	Centre National de Coopération au Développement
CSC	Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique
CWBCI	Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
DD	Développement durable
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement (Etat fédéral)
DRI	Direction des Relations internationales (Région wallonne)
EIWB	Espace international Wallonie-Bruxelles
FGTB	Fédération générale des Travailleurs de Belgique
HECOL	Haute école
IDH	Indice de Développement humain
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	Organisation non gouvernementale (de développement)
ORTA	Organisations représentatives des Travailleurs et des Agriculteurs
PS	Pouvoir subordonné (de la Région wallonne)
RW	Région wallonne
VC	Villes et communes

Sommaire

ABBREVIATIONS	2
INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	5
INTRODUCTION	5
LES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION.....	5
L'APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
<i>Des rencontres</i>	6
<i>Un questionnaire</i>	6
<i>La représentativité des avis exprimés</i>	7
<i>Analyser les réponses au questionnaire</i>	7
<i>Proposer des conclusions et des recommandations</i>	7
I PRESENTATION DU MECANISME	9
LE CWBCI	9
MECANISMES DE COFINANCEMENT.....	11
LE REGLEMENT 2002.....	11
EVOLUTION.....	12
QUELQUES DONNEES.....	14
II RESULTATS DU QUESTIONNAIRE	17
<i>AVERTISSEMENT</i>	17
<i>REPNSES AU QUESTIONNAIRE</i>	17
A. AVIS DES PROMOTEURS SUR LE MECANISME DE COFINANCEMENT	18
1. AVIS SUR LES PRINCIPES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT POURSUIVIS PAR LE MECANISME.....	18
2. CONDITIONS DE RECEVABILITE AU COFINANCEMENT, ET CRITERES D'APPRECIATION ET DE PRIORITE DES PROJETS	18
<i>Conditions d'éligibilité du promoteur</i>	18
<i>Critères concernant la concentration sectorielle, géographique et thématique des projets</i>	19
<i>Critères portant sur la démarche du projet, le partenariat et la contextualisation du projet</i>	19
<i>Critères d'appréciation des projets</i>	20
3 REGLES DE FINANCEMENT, MODALITES ADMINISTRATIVES ET FONCTIONNEMENT DU MECANISME.....	22
<i>Avis sur le fonctionnement général du mécanisme</i>	22
<i>Les règles de financement</i>	22
<i>L'appel à projets et les modalités de présentation du dossier</i>	23
<i>Le traitement des dossiers et la sélection des projets cofinancés</i>	23
<i>Mise en oeuvre du projet et suivi du dossier</i>	24
<i>Fin de projet et rapportage final</i>	24
4 PLUS-VALUE DES MECANISMES ET DES CRITERES.....	27
<i>Évolution des mécanismes</i>	27
<i>Spécificité et plus-value des différentes catégories de promoteurs</i>	28
<i>Les bénéfices retirés du mécanisme</i>	29
<i>Commentaires généraux et suggestions</i>	30
B. LES PROJETS DES PROMOTEURS ET LES RESULTATS DU MECANISME.....	31
<i>Avertissement</i>	31
<i>Projets refusés</i>	32
<i>Qui sont les partenaires des promoteurs ?</i>	33
5. IDENTIFICATION ET MISE EN OEUVRE DU PROJET.....	33
<i>Les préoccupations transversales qui ont guidé le choix du projet</i>	33

<i>L'état actuel de la mise en oeuvre des projets</i>	34
<i>Qualité du suivi</i>	34
LES COMMENTAIRES DE CERTAINS PROMOTEURS SUR L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PROJET	35
<i>Commentaires et suggestions sur l'identification et la mise en oeuvre</i>	35
<i>Qu'est-ce qui a été amélioré dans la vie des populations à la date d'aujourd'hui ?</i>	35
<i>Et si c'était à refaire, que changeriez-vous dans le projet ?</i>	36
6. A QUELS OMD LE PROJET CONTRIBUE-T-IL DE FAÇON IMPORTANTE?	37
7. LES OBJECTIFS DU MECANISME SONT-ILS ATTEINTS ?	38
COMMENTAIRES DES PROMOTEURS CONCERNANT LES OBJECTIFS DU MÉCANISME	39
<i>Commentaires et suggestions</i>	39
<i>Par rapport à d'autres sources de financement ou par rapport au passé, quels sont les avantages du mécanisme ?</i>	39
<i>Par rapport à d'autres sources de financement ou par rapport au passé, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?</i>	40
<i>Vos besoins sont-ils rencontrés par le mécanisme ?</i>	40
COMMENTAIRES FINAUX ET SUGGESTIONS DES PROMOTEURS.....	41
III CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	43
1 EVALUATION DU MECANISME GLOBAL.....	43
<i>Pertinence du mécanisme</i>	43
<i>Efficacité</i>	43
<i>Effizienz, modalités et stratégies d'intervention</i>	44
<i>Impact</i>	46
<i>Viabilité</i>	47
2. CONCLUSIONS CONCERNANT LES CATEGORIES DE PROMOTEURS ET LEURS CAPACITES.....	48
<i>Catégories de promoteurs</i>	48
<i>Identification</i>	49
<i>Suivi et mise en oeuvre</i>	50
3. REGLES, PROCEDURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES COFINANCEMENTS	50
<i>Règles et procédures plus claires et plus précises dans l'appel à projets et la sélection de ceux-ci</i>	50
<i>Règles et procédures plus claires et plus précises dans la mise en oeuvre des projets et la reddition de comptes</i>	54
<i>Règles et procédures mieux connues</i>	54
<i>Rôles et responsabilités précisés et mieux connus</i>	55
<i>Renforcement des capacités des promoteurs</i>	55
<i>Suivi et pilotage du mécanisme, feedback</i>	56
EN GUISE DE CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES,	56
ANNEXES	57

INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

Introduction

En 2002, un nouveau mécanisme de cofinancement de projets de coopération visant le développement durable a été initié par la Région wallonne. Ce mécanisme de cofinancement s'adressait aux ONG de développement de WB et aux communes wallonnes. En 5 ans, les modalités et les critères de cofinancement ont légèrement évolués.

L'objet de la mission est l'évaluation de ce mécanisme de cofinancement de projets de coopération du point de vue des promoteurs.

Les commanditaires de la présente évaluation sont « *le Commissariat Général aux Relations Internationales, en abrégé CGRI, de la Communauté française de Belgique et la Direction des Relations Internationales du Ministère de la Région wallonne, en abrégé D.R.I. sur proposition du CWBCI* »¹.

Le rapport d'évaluation est composé de 3 parties :

1. La première partie présente le mécanisme évalué. Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) est un intervenant significatif dans le mécanisme évalué, et, à ce titre, il sera également présenté.
2. Suivant le cahier des charges, l'évaluation se base essentiellement sur un questionnaire envoyé à l'ensemble des promoteurs de projets, c'est-à-dire les villes et communes wallonnes et les organismes de la société civile en Wallonie ou en Communauté française, promoteurs de projets dans les pays en voie de développement. Les avis de ces promoteurs sont au cœur de l'évaluation et constituent la deuxième partie.
3. De l'analyse de ces questionnaires ainsi que de rencontres avec diverses parties concernées, l'évaluatrice a tiré des conclusions et des recommandations.

Les objectifs et résultats attendus de l'évaluation

L'**objectif de l'évaluation** porte sur les mécanismes de cofinancement de la coopération bilatérale indirecte (appelés « mécanismes » ci-dessous) et vise à apprécier dans quelle mesure ces mécanismes suscitent l'accroissement et l'innovation de la coopération indirecte et aident les « *acteurs wallons et bruxellois à initier ou renforcer leurs actions de solidarité internationale* » et citoyenne, dans un partenariat durable et en favorisant les synergies entre acteurs.

Ces mécanismes sont les six appels à projets (AAP), de 2002 à 2006 (2 AAP en 2006), qui tout en étant similaires, montrent néanmoins des différences qui peuvent être significatives pour l'évaluation : extension des catégories de promoteurs (passage des communes à l'ensemble des pouvoirs subordonnés, intégration des hautes écoles,...), extension géographique (de 10 à 12 pays bénéficiaires), précision des critères d'éligibilité et approfondissement des secteurs (durabilité des résultats, dimension culturelle), etc.

Le cahier des charges

Selon le cahier des charges², l'évaluation comporte « *deux volets, indissociables* :

¹ Voir Cahier des charges de la présente évaluation, annexe 1. « *le CWBCI a décidé l'évaluation du mécanisme mis sur pied en 2002 (...)* »

² voir Annexe 1

- *un premier volet, sous forme de conception d'une enquête, de mise en oeuvre de l'enquête ainsi que de structuration de ses résultats et des recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra ;*
- *un second volet, sous forme de publication et de diffusion des résultats de l'enquête et des recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra ».*

En particulier, le cahier des charges demande de :

- *« établir un questionnaire pour apprécier dans quelle mesure, depuis 2002, le mécanisme (...) a permis aux acteurs concernés de concevoir et mettre en oeuvre davantage de projets et dans un cadre novateur »*
- *structurer les résultats (de l'enquête ainsi que) les recommandations d'amélioration du mécanisme;*
et précise que :
- *« la population de l'enquête est constituée de l'ensemble des personnes morales (...) qui, depuis 2002, ont (...) mis en oeuvre un ou plusieurs projets. (...);*
- *l'unité d'analyse est la personne morale ressortissant à l'une des catégories supra ;*
- *vu la spécificité du concept, l'échantillon correspond à la population. »*

Le « **livrable** » de l'évaluation sera un rapport de synthèse, sous forme papier et électronique (chaque promoteur recevra un CD-Rom), qui présentera les résultats ci-dessus.

L'approche méthodologique

Selon les TDR, le cœur de l'évaluation est constitué par une enquête-questionnaire. Dans la mesure où l'évaluation doit également aboutir à des recommandations, l'évaluatrice a privilégié une démarche **participative** et une approche non seulement **quantitative** mais également **qualitative**.

Des rencontres

Les commanditaires, le CWBCI et le comité de pilotage de l'évaluation, les promoteurs ainsi que les représentants des coupoles de promoteurs ont été rencontrés aux différentes étapes de l'évaluation.

Rencontrer les promoteurs

Tous les promoteurs ont été invités à 2 rencontres.

En particulier, les promoteurs ont été rencontrés au début de la mission, pour présenter la mission d'évaluation, discuter du projet de questionnaire, recueillir leurs commentaires et suggestions afin de pouvoir améliorer et affiner le questionnaire : 3 focus groupes, un pour les ONG, un pour les Villes et Communes et un regroupant les Hautes écoles et les Organisations représentatives des Travailleurs et des Agriculteurs (ORTA).

Après analyse des questionnaires, les résultats et conclusions ont été présentés et discutés lors de 2 réunions de présentation : une pour les ONG et l'autre avec les autres promoteurs.

Les focus groupes ont porté sur les objectifs du mécanisme, les critères de recevabilité et d'appréciation des projets, le fonctionnement du mécanisme, la façon dont les promoteurs perçoivent l'évolution du mécanisme, etc. Le questionnaire a ainsi été adapté pour inclure les préoccupations et les difficultés soulignées par certains promoteurs.

Un questionnaire

Le cahier des charges, les nombreuses remarques et préoccupations des promoteurs ainsi que les attentes du comité de pilotage ont conduit à élaborer un questionnaire abordant de très nombreuses questions.

L'échantillon est la population de l'enquête, soit 69 promoteurs (115 projets).

Le questionnaire final a ainsi été un document écrit (voir annexe 2) envoyé à tous les promoteurs. Le questionnaire est divisé en 7 grands chapitres. La majorité des questions portant sur des points précis étaient fermées, pour limiter le temps consacré à y répondre et pour permettre un traitement statistique. Chaque chapitre prévoyant cependant au moins une question ouverte aux commentaires et suggestions.

La représentativité des avis exprimés

Certains promoteurs, qui n'ont pas renvoyé (ou en retard) leur questionnaire, étaient cependant présents lors d'un focus groupe ou ont été rencontrés. Ils ont pu alors exprimer leur point de vue.

	ONG	Villes et Communes	ORTA	Hautes Ecoles	TOTAL
A. Nombre de promoteurs bénéficiaires	25	31	8	5	69
B. Nombre de promoteurs ayant renvoyé le questionnaire	21	18	7	4	50
C. Nombre de promoteurs s'étant exprimés : questionnaire et/ou rencontres	21	22	8	4	55
% de promoteurs s'étant exprimés: C sur A	84,0%	71,0%	100,0%	80,0%	79,7%

Analyser les réponses au questionnaire

Les réponses au questionnaire ont été examinées à la fois globalement et selon les quatre catégories de promoteurs, tant dans l'analyse quantitative des réponses à l'enquête que dans les commentaires et l'analyse explicative.

Les résultats de l'analyse ont été ensuite présentés aux promoteurs pour réaction, validation, etc.

Proposer des conclusions et des recommandations

Rencontrer d'une part les commanditaires et le CWBCI, et, d'autre part les promoteurs, et leur présenter notre analyse des réponses à l'enquête, nos conclusions provisoires ainsi des propositions de recommandations, recueillir leurs réactions, etc. a permis d'avoir une idée globale (systémique) du mécanisme et de nuancer ou compléter les différentes informations.

Les conclusions et recommandations du présent rapport tiennent compte d'une part des résultats des questionnaires et des points de vue des différentes catégories d'intervenants³ (Administration CGRI-DRI, CWBCI, différentes catégories de promoteurs) ainsi que de l'évolution du mécanisme, et d'autre part de la mise en perspective par l'évaluatrice du vécu « micro » des promoteurs, des spécificités de ceux-ci, des objectifs macro des Ministères ou du Conseil, des contraintes de l'Administration, des finalités des projets de développement, etc.

Les conclusions et recommandations sont uniquement celles de l'évaluatrice. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CGRI-DRI ni du CWBCI.

³ excepté le point de vue des partenaires du Sud

I PRESENTATION DU MECANISME

Le CWBCI

1. CREATION DU CWBCI

Le CWBCI a été créé aux termes d'un *Accord de coopération*, signé le 1^{er} juillet 2002, entre les Gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale.

Le CWBCI a été officiellement installé le 15 mars 2004⁴. Cependant, « *si son installation formelle a été effective au premier trimestre 2004, le CWBCI s'était néanmoins, dès 2002, déjà installé d'emblée dans sa mission, sous la forme d'un Groupe de travail (...)* » (in : CWBCI – Rapport d'activités 2004-2006, proposition de projet).

Le Conseil est composé de 26 membres⁵.

Le Conseil se réunit régulièrement en séance plénière, généralement une fois par mois.

Il fonctionne également avec quelques groupes de travail dont le « **Groupe de travail/sélection Développement durable** » dénommé ensuite « **Groupe de travail/sélection Cofinancement des ONG - Volet I & Volet II (ex -Développement durable ONG)- et Coopération décentralisée (ex -Développement durable non-ONG)** » .

2. MISSIONS DU CWBCI

Conformément aux termes de l'article 2 de l'Accord portant sa création, le Conseil exerce une mission consultative auprès des Gouvernements et du Collège dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui relèvent des compétences des parties contractantes et qui sont développées avec ou à l'égard des pays en voie de développement.

Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, il formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale.

Aux termes de l'article 2, § 3 de l'Accord de coopération portant sa création, il « (...) *peut notamment : (...) formuler des propositions particulièrement en ce qui concerne (...) la décentralisation de la politique au*

⁴ par le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone et Ministre de l'Emploi, de la Politique des Handicapés, des Médias et des Sports, par le Ministre de la Jeunesse et de la Famille, des Monuments et Sites, de la Santé et des Affaires sociales du Gouvernement de la Communauté germanophone, par le Ministre-Président de la Région wallonne et par le Ministre, Président du Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁵ Conformément aux termes de l'article 3 de l'Accord portant sa création :

- 4 membres présentés par le CNCD, Centre National de Coopération au Développement ;
- 4 membres présentés par ACODEV, Fédération francophone et germanophone des Associations de Coopération au Développement;
- 4 membres présentés par le CIUF, Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique ;
- 6 membres présentés par les partenaires sociaux, dont 4 représentants des organisations syndicales ;
- 3 membres présentés par les Villes et Communes soit :
 - 2 représentants proposés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
 - 1 représentant francophone proposé par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-capitale ;
- 1 membre présenté par le Conseil de l'Education et de la Formation ;
- 1 membre présenté par le RED, Réseau d'Education au Développement Nord-Sud ;
- 1 membre présenté par le *Rat für Entwicklungszusammenarbeit* de la Communauté germanophone ;
- deux membres présentés par les vingt quatre membres initialement désignés.

Dans la mesure du possible, la parité hommes-femmes sera respectée dans la composition du Conseil. Il est veillé en tout cas à ce que le Conseil comprenne au moins neuf hommes et neuf femmes.

développement via un rôle accru des pouvoirs locaux ; être consulté à l'occasion de l'évaluation externe de la politique des Gouvernements en matière de coopération et de solidarité internationale, et le cas échéant, formuler de nouvelles propositions aux Gouvernements et au Collège ; proposer aux Gouvernements et au Collège la fixation des critères de qualité de la politique de coopération internationale(...) ».

Ainsi, en septembre 2004, le CWBCI a chargé un bureau d'études d'une évaluation des sept années d'existence du *Fonds de co-financement des ONG de Wallonie-Bruxelles* (appelé aussi « Fonds de CO-COfinancement »), évaluation qui s'est déroulée sur deux phases, de décembre 2004 à fin mars 2006. L'ensemble a débouché sur une série de pistes de réflexion et de recommandation.

De même, conformément à ses missions, « le CWBCI a décidé l'évaluation du mécanisme mis sur pied, en 2002, sous l'appellation *Cofinancement par la Région wallonne de projets de coopération présentés par des ONG de développement ou des communes wallonnes dans le domaine du développement durable, et désormais dédoublé, depuis 2006, en, d'une part, pour les ONG, le mécanisme dénommé Programme de cofinancement des ONG de Wallonie-Bruxelles. Projets de Coopération dans les Pays en développement - Volet Projets sollicitant un cofinancement à la Région wallonne/Communauté française*⁶; et, pour les autres acteurs ciblés, le mécanisme *Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.* »⁷

Le Conseil **propose les orientations et adaptations des mécanismes**⁸ (par exemple, l'adjonction de critères d'appréciation des projets). Il est ainsi à l'origine des principales évolutions de 2002 à 2006 du mécanisme évalué (voir ci-dessous).

Le Conseil joue également un **rôle actif dans la sélection des projets** : « *Après instruction par l'administration de l'éligibilité des dossiers, les projets seront examinés par un Comité d'avis composé de représentants des composantes du futur Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (...)* » (appel 2002) ou « (...) dans le plein exercice de sa fonction consultative, le Conseil procède à l'examen des dossiers présentés, selon les procédures qu'il arrête. Il transmet son avis à la *Ministre des Relations internationales de la Région wallonne/Communauté française.* » (appel 2006 – coopération décentralisée).

⁶ Volet à ne pas confondre avec le volet CO-COfinancement.

⁷ In Cahier des charges, annexe 1.

⁸ Rapport d'activités 2004-2006 du CWBCI : « *C'est dans ce cadre que le CWBCI a émis différents avis, sur consultation ou d'initiative et tant, d'une part, par rapport à différents mécanismes de financement existants et auxquels il est activement associé que, d'autre part, par rapport à des documents d'orientation générale.*

Mécanismes de cofinancement

Pour ce qui concerne les mécanismes de financement des acteurs de la coopération bilatérale indirecte, si son installation formelle a été effective au premier trimestre 2004, le CWBCI s'était néanmoins, dès 2002, déjà installé d'emblée dans sa mission, sous la forme d'un Groupe de travail, qui a, notamment, participé concrètement à l'identification des critères de sélection ainsi qu'au processus lui-même de sélection des projets de coopération dans la poursuite de l'objectif du développement durable introduits dans le cadre des appels annuels lancés à cet effet par la Région wallonne et auquel la Communauté française s'est associée depuis 2005.

Programme anciennement dénommé de Cofinancement par la Région wallonne de projets de coopération présentés (...) dans la poursuite de l'objectif du développement durable :

D'initiative et/ou sur consultation, le Conseil a formulé ses recommandations, avis et autres amendements par rapport au règlement dès 2002, soit pour les éditions 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Ces recommandations, avis et autres amendements ont été, en tout ou partie, directement intégrés au texte des règlements successifs depuis 2002. »

Mécanismes de cofinancement

Le Règlement 2002

La Région wallonne a mis le mécanisme sur pied en 2002, sous l'appellation *Cofinancement par la Région wallonne de projets de coopération présentés par des ONG de développement ou des communes wallonnes dans le domaine du développement durable*.

Elle entendait ainsi « *marquer d'un soutien particulier les enjeux de la Conférence mondiale sur le développement durable, qui se tiendra, à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002. La Région wallonne confirme par là son engagement envers, notamment, les principes de la Conférence des Nations unies sur le Développement et l'Environnement (Rio), de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) et de l'accroissement de l'aide publique au développement.* ».

En 2002, la Région wallonne s'adresse aux ONG de développement et aux « *communes wallonnes qui entendent concrétiser, dans les pays du Sud, leur volonté de solidarité internationale* » et « *décide d'un appui financier aux organisations non gouvernementales de développement et aux communes dont les projets s'articuleront, de manière explicite et indissociable, autour des trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.* ».

Outre le préambule, qui précise le cadre de l'appel à projets et ses objectifs, le règlement indique l'objet de l'appel, les critères de recevabilité, les critères de préférence ou de sélection, des règles de financement et de sélection des projets.

Critères de recevabilité :

- Critères liés au promoteur :
 - o soit une commune wallonne
 - o soit une ONG agréée suivant l'Arrêté royal du 18 juillet 1997 relatif à l'agrément et à la subvention d'ONG de développement et de leur fédération, dont le siège est établi en Wallonie ou à Bruxelles et qui mène une action régulière de sensibilisation et d'information, notamment en Région wallonne.

- Critères liés au projet :
 - o s'inscrire dans les objectifs généraux du mécanisme, et en particulier :
 - o s'inscrire à la fois dans le cadre des compétences sectorielles de la Région wallonne et des trois piliers du développement durable, de manière explicite et indissociable ;
 - o les ONG et les communes doivent prévoir une information au public, en Région wallonne, sur leurs projets de coopération et leurs partenariats respectifs ;
 - o relever d'une initiative conjointe entre les ONG ou les communes et leurs partenaires respectifs du Sud ; d'autre part, la mise en œuvre du projet doit être menée en collaboration effective avec les partenaires du Sud ;
 - o les projets d'aide d'urgence ou humanitaire ne sont pas pris en compte dans le cadre du présent appel ;
 - o les projets doivent se situer, au moins principalement, dans l'un des dix pays retenus par la Région wallonne au titre de la coopération internationale au développement : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Congo (R.D.), Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam.

- Critère lié au financement du projet : les projets présentés par les ONG ou les communes doivent bénéficier d'un financement sur fonds propres de celles-ci.

Critère de préférence :

« *Dans les limites du budget disponible, priorité sera donnée aux projets qui rencontrent les orientations de la Région wallonne en matière de coopération internationale au développement, sur base d'une*

concertation avec les interlocuteurs représentés au futur Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale. »

Le Règlement indique également des Règles de Financement :

- la Région wallonne interviendra à concurrence d'un financement total de 125.000 €, au maximum, par ONG ou commune pour l'ensemble de ses projets retenus ;
- Deuxièmement, et sans préjudice à l'application de l'alinéa précédent, la Région wallonne interviendra pour 87,5% du montant total de chaque projet retenu.

Sélection des projets

Le Règlement 2002 prévoit que, « après instruction par l'administration de l'éligibilité des dossiers, les projets seront examinés par un Comité d'avis composé de représentants des composantes du futur Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (...). Le Comité remettra un avis motivé sur chaque dossier. Il fonctionnera suivant la règle du consensus. Le secrétariat du Comité sera assuré par l'EIWB. »

La décision finale, motivée, appartiendra au Ministre-Président du Gouvernement de la Région wallonne, chargé des Relations internationales.

Evolution

Les appels à projets ont évolué de 2002 à 2006. A l'**annexe 3**, un **tableau comparatif** présente les principaux éléments des appels à projets et permet de voir les évolutions.

Les **objectifs** généraux sont passés d'objectifs circonscrits au « développement durable » à un cadre et des objectifs plus élargis, particulièrement à partir de 2006 : références aux « résolutions des cinq grands Sommets des Nations Unies pour le développement, relatifs au développement durable, aux droits de l'Homme, à la population, à la liaison entre l'économie et le social et au droit des femmes au développement. » et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

« De par le choix de cibles géographiques et sectorielles convergentes, (la Communauté française et la Région wallonne) visent aussi à encourager les synergies et concertations entre acteurs de la solidarité internationale, notamment les ONG de développement de Wallonie-Bruxelles, ainsi que le renforcement mutuel de différents types d'intervenants du Nord et du Sud ».

Elargissement des financeurs : La Communauté française rejoint la Région wallonne

La Communauté française rejoint la Région wallonne et contribue au financement du mécanisme à partir de 2005.

Evolution des critères de recevabilité

RECEVABILITE du PROMOTEUR	2002	2003	2004	2005	2006 ONG	2006 CD	Nombre TOTAL PROMOTEURS	ORIGINE PROMOTEUR
ONG	oui	oui	oui	oui	oui	-	25	WB
Villes et communes et Autres Pouvoirs subordonnés	Oui	Oui	Oui	Oui	-	Oui	31	RW
Organisations représentatives des travailleurs ou des agriculteurs (ORTA)	-	oui	oui	oui	-	oui	8	RW
Hautes écoles	-	-	-	oui	-	oui	5	CF
TOTAL							69	

- liés au promoteur :
 - o en 2003. le mécanisme est ouvert aux organisations wallonnes représentatives des travailleurs et des agriculteurs (ORTA) ;
 - o en 2004, le mécanisme est étendu des villes et communes à l'ensemble des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne
 - o en 2005, le mécanisme est ouvert aux Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
 - o en 2006, le mécanisme est étendu des ONG reconnues aux asbl membres d'un consortium reconnu.
- Liés aux projets :
 - o les critères sont davantage précisés (voir annexe 3)
 - o des critères sont ajoutés, portant notamment sur la qualité du partenariat, sur la contextualisation du projet ainsi que sur sa durabilité.
 - o aux dix pays de concentration initiaux (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Congo-R.DC, Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam) sont ajoutés l'Algérie en 2004 et Haïti en 2006.
- Liés au financement : voir Règles de financement

Evolution des critères de préférence, de priorisation ou de sélection de projets

La priorité était initialement accordée aux projets « *qui rencontrent les orientations de la Région wallonne et de ses partenaires du Sud en matière de coopération internationale au développement, (... en particulier) le respect des principes d'action les plus essentiels du développement durable, tels que, entre autres, :*

- *solidarité intergénérationnelle : il s'agit de faire intervenir dans chaque projet le critère de l'équité entre générations actuelles et futures ;*
- *prise en compte des conséquences économique, sociale et environnementale du projet ;*
- *principe de précaution : le projet devra démontrer qu'il ne comporte aucun risque de dommage pour le partenaire local ;*
- *participation au projet de tous les intervenants concernés, au Nord et au Sud, avec appropriation des processis par les partenaires du Sud. ».*

D'autres critères d'appréciation ont progressivement été ajoutés. Ainsi, pour l'appel 2006 :

« *L'analyse se fondera également sur les principes d'action suivants :*

- *respect de la dimension culturelle du développement ;*
- *partenariat fondé sur l'échange, la concertation et la réciprocité, dans le respect des priorités établies par le partenaire du Sud quant à ses besoins ;*
- *synergie, sur le terrain de mise en oeuvre du projet, avec les autres acteurs du Nord et du Sud ;*
- *association de plusieurs catégories de promoteurs de Wallonie-Bruxelles pour la mise en oeuvre du projet. Le cas échéant, le dossier doit permettre d'identifier précisément, tant au niveau de la mise en oeuvre que de la répartition budgétaire, les apports et rôles de chacun, en fonction de leurs compétence et expertises spécifiques.*
- *promotion de l'expertise locale. ».*

Evolution des Règles de Financement

D'une année à l'autre, on constate différentes petites modifications comme le maximum de cofinancement par promoteur, ou le maximum par projet, (de 125.000€ à 100.000€), la durée des dépenses éligibles, des précisions concernant l'apport propre (la part en espèces et la part en nature) du promoteur, les frais administratifs soumis à justification à partir de 2005, ...

	2002	2003	2004	2005	2006 ONG	2006 CD
REGLES DE FINANCEMENT						
financement maximum:						
Par promoteur	125000	125000	125000	125000	150000	100000
Par projet	-	-	125000	125000	100000	100000
% max de cofinancement/projet	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%	87,5%	87,50%
cofinancement minimum :						
		51%	51%	51%		

En 2006, une annexe à l'appel à projets propose un Modèle de fiche de présentation du dossier, avec le modèle de tableau financier et le sommaire d'une fiche de synthèse, à joindre au dossier.

En 2006, dédoublement du mécanisme en 2 mécanismes

Depuis 2006, le mécanisme est dédoublé « en, d'une part, pour les ONG, le mécanisme dénommé Programme de cofinancement des ONG de Wallonie-Bruxelles. Projets de Coopération dans les Pays en développement - Volet Projets sollicitant un cofinancement à la Région wallonne/Communauté française ; et, pour les autres acteurs ciblés, le mécanisme Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ».

Ci-dessous le premier sera désigné par 2006ONG et le second par 2006CD.

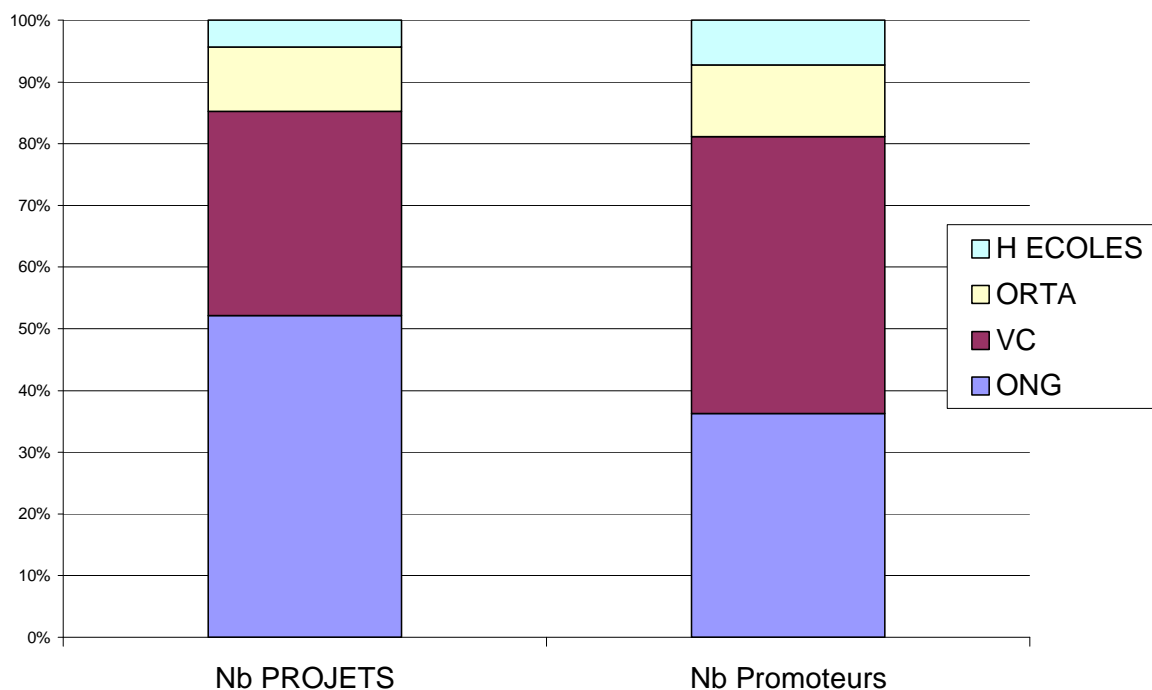
Quelques données

	nombre de promoteurs (*) entre 2002 et 2006	nombre de projets entre 2002 et 2006
ONG	25	60
Villes, Communes et autres pouvoirs subordonnés	31	38
ORTA	8	12
Hautes Ecoles	5	5
TOTAL	69	115

(*) les ONG ayant fusionné sont considérées comme une seule ONG

18 ONG sur 25 ont bénéficié de plus d'un financement entre 2002 et 2006: 6 ONG avec 2 projets ; 8 ONG avec 3 projets ; 3 ONG avec 4 projets ; 1 ONG avec 5 projets.

Parmi les Villes et Communes, seules 6 communes sur 31 ont bénéficié de plus d'un financement entre 2002 et 2006.



	Montant du confinancement	Nombre de projets	Montant moyen par projet
année	€		€
2002	1.799.408	27	66.644,74
2003	1.538.955	19	80.997,63
2004	1.870.064	23	81.307,13
2005	1.943.212	21	92.533,90
2006CD	908.820	14	64.915,71
2006ONG	632.445	11	57.495,00
TOTAL	8.692.904	115	75.590,47

Evolution du nombre de projets par catégorie de promoteurs

Année	Total	ONG	VC	ORTA	HECOLES
2002	27	15	12		
2003	19	9	6	4	
2004	23	14	6	3	
2005	21	11	8	1	1
2006CD	14		6	4	4
2006ONG	11	11			
TOTAL	115	60	38	12	5

Répartition géographique

	Nombre de projets (de 2002 à 2006)
Algérie	0
BENIN	9
BOLIVIE	10
BURKINA	13
BURUNDI	3
CONGO	34
HAITI	1
MAROC	6
PALESTINE	5
RWANDA	8
SENEGAL	21
VIETNAM	4
PLUSIEURS PAYS	1
TOTAL	115

Projets acceptés et refusés

Pourcentage et Nombre de projets cofinancés

année ⁹	Nombre de projets cofinancés	Nombre de projets présentés et examinés	% de projets sélectionnés
2003	19	39	49%
2004	23	57	40%
2005	21	72	29%
2006CD	14	28	50%
2006ONG	11	23	48%
TOTAL	88	219	40%

Ces chiffres sont à mettre en relation avec les informations fournies par les promoteurs ayant répondu au questionnaire :

22 promoteurs sur 48 répondants (46 % des répondants) ont eu un ou plusieurs projets refusés, soit 34 projets refusés.

⁹ Nombre de projets introduits en 2002 : donnée non disponible.

II RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

AVERTISSEMENT

Le questionnaire a été constitué de :

- questions fermées, à choix multiples, permettant de compter les réponses identiques et d'obtenir des statistiques.
- questions très ouvertes pour obtenir des commentaires qualitatifs et des suggestions personnalisées.

Les réponses aux **questions ouvertes** représentent souvent l'avis d'un ou deux promoteurs et non de l'ensemble. **Ces avis seront repris en italique.**

Les promoteurs sont de **4 catégories différentes** : les ONG, les VC (villes, communes et pouvoirs subordonnés de la Région wallonne), les ORTA (organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs) et les Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (HECOL). Leur nombre et leur participation aux mécanismes sont très variables d'une catégorie à l'autre. Ainsi les hautes écoles n'ont bénéficié du mécanisme que depuis 2005 et seules 5 d'entre elles ont eu un projet financé. Il convient donc de considérer les statistiques par catégorie de promoteur avec ces réserves.

REPONSES AU QUESTIONNAIRE¹⁰

	ONG	VC **	ORTA *	HECOL	total
Nombre de Réponses	21	18	6	4	49
Nombre de Promoteurs	25	31	7	5	68
% réponses / promoteurs	84%	58%	86%	80%	72%

PROJETS

Nombre de Réponses Projets ***	48	19	11	4	82
N Projets acceptés (selon Admin)	60	38	12	5	115
% réponses/projets	80%	50%	92%	80%	71%

Les questionnaires des ONG sont les plus nombreux et donc, le poids des ONG (dans les réponses) est particulièrement important :

- 43 % (21/49) des questionnaires-promoteurs alors que les ONG constituent 37 % des promoteurs
- 59 % (48/82) des questionnaires-projets alors que les projets d'ONG constituent 52 % des projets.

¹⁰ * 2 PROMOTEURS ayant répondu ensemble et envoyé un seul questionnaire promoteur, ils ont été considérés comme un seul promoteur

** dont 2 communes avec des réponses incomplètes : une VC a répondu comme promoteur mais le questionnaire projet n'a fait l'objet d'aucune réponse; une VC n'a pas répondu, par contre l'ONG qui a suivi le projet a renvoyé la fiche projet;

*** plusieurs promoteurs ont signalé ne pas remplir certaines fiches projets car: - soit le projet n'a finalement pas été cofinancé ou seulement une partie insignifiante (projet finalement financé par d'autres fonds); soit le projet a du retard ou est suspendu ou a à peine commencé : d'où une seule fiche pour 2 projets successifs.

Certains promoteurs (3 ONG) ont annoncé que le responsable était absent et ne pouvait répondre ou qu'il était surchargé.

A. AVIS DES PROMOTEURS SUR LE MECANISME DE COFINANCEMENT

1. Avis sur les principes et objectifs de développement poursuivis par le mécanisme

	Pas de réponse	Indispensable	Tres pertinent	Peu pertinent	Pas pertinent	TOTAL
1. Développement Durable	2	26	19	2	0	49
2. Droits de l'Homme	3	22	17	6	1	49
3. Population	4	13	23	9	0	49
4. Développement social ; droits économiques, sociaux et culturels	3	22	22	2	0	49
5. égalité et droits des femmes au développement	4	22	19	4	0	49

Le mécanisme de cofinancement veut tenir compte des résolutions des grands sommets et des déclarations des Nations unies pour le développement. L'avis des promoteurs sur la pertinence de ces différents thèmes est très largement positif.

Le développement durable, le développement social et les droits économiques sociaux et culturels, ainsi que l'égalité hommes femmes et les droits des femmes au développement sont considérés comme des principes indispensables ou très pertinents pour plus de 90 % des promoteurs.

Les résolutions concernant la population et les droits de l'homme provoquent des avis plus nuancés pour une minorité importante des promoteurs (principalement les ONG). Ces promoteurs, 20 % pour l'objectif population et 15 % pour l'objectif droits de l'homme, estiment que ces objectifs sont peu ou pas toujours pertinents.

100 % des ONG estiment que l'égalité entre femmes et hommes et les droits des femmes au développement est un objectif indispensable ou très pertinent.

Commentaires de certains promoteurs : Huit promoteurs estiment qu'il est important de rappeler les grands principes des Nations unies et d'y adhérer, mais que ceux-ci sont **très généraux**. Un promoteur suggère de préciser parmi ces principes quelle serait la spécificité de la Région wallonne et de la Communauté française. Certains insistent sur la spécificité de la ligne budgétaire en fonction des promoteurs : insister sur les droits socio-économiques et l'appui à la société civile.

2. Conditions de recevabilité au cofinancement, et critères d'appréciation et de priorité des projets

Conditions d'éligibilité du promoteur

Dans les appels à proposition, on trouve trois conditions concernant l'éligibilité du promoteur :

- 1 : appartenir à une des catégories recevables : - ville, commune et autre pouvoirs subordonnés de la Région wallonne (VC),- O.N.G. reconnue pas l'État fédéral,- haute école de la Communauté française, - organisation wallonne représentative des travailleurs ou des agriculteurs ;
- 2 : démontrer que le promoteur mène des activités de sensibilisation et d'information du public en Région wallonne ou Communauté française ;
- 3 : démontrer un ancrage en Wallonie.

Les deux premiers critères sont considérés comme indispensables ou très pertinents par plus de 70 % des promoteurs. En particulier 15 VC sur 17 (88%) considèrent que l'information et la sensibilisation du public

est un critère très pertinent.

L'ancrage en Wallonie n'est important que pour 62 % des promoteurs. Ce pourcentage est dû au fait que plus de la moitié des ONG estiment que ce critère est peu pertinent.

Critères concernant la concentration sectorielle, géographique et thématique des projets

CRITERES :	Pas de réponse	Indispensable	Tres pertinent	Peu pertinent	Pas pertinent	TOTAL
Uniquement dans 12 pays	1	2	11	29	6	49
Dans secteurs de compétence de RW et CF	1	6	23	15	4	49
Thèmes et types d'action éligibles	4	10	29	5	1	49
Pas aide d'urgence ou humanitaire	2	16	19	9	3	49
Pas principalement d'infrastructures ou de fourniture de matériel	2	8	19	16	4	49
Contribuer au développement durable	1	26	20	1	1	49

73 % des promoteurs estiment **que limiter à 12 pays la mise en oeuvre de projets est peu ou pas pertinents** ; cet avis est surtout le fait des O.N.G. (95 %) et des organisations de travailleurs et agriculteurs.

39 % des promoteurs (62 % des O.N.G.) estiment non ou peu pertinent de limiter les projets aux secteurs de compétence de la Région wallonne et de la Communauté française.

Cependant des promoteurs comprennent que les pouvoirs publics peuvent avoir des critères de concentration pour des raisons d'efficacité de suivi ou pour des raisons politiques.

Les promoteurs sont largement favorables à des critères portant sur des thèmes ou des types d'actions éligibles, sur des critères de développement durable (95 %) ainsi que sur le rejet des projets d'aide d'urgence ou humanitaire.

Le critère refusant qu'un projet soit constitué principalement d'infrastructures ou de fourniture de matériel n'est considéré comme pertinent que par 57 % des promoteurs : la majorité des villes et communes et des hautes écoles estiment ce critère non pertinent. *Certains remarquent que c'est la cohérence du projet et la valeur des objectifs qui doivent intervenir et par l'importance des dépenses en matériel ou infrastructure.*

Critères portant sur la démarche du projet, le partenariat et la contextualisation du projet

Ces critères, repris dans l'appel à propositions, portent sur la qualité intrinsèque du projet.

Ils concernent :

- la qualité du partenariat entre le promoteur et son partenaire (initiative conjointe, profondeur et durabilité du partenariat, connaissance du partenaire, de ses priorités et de son contexte, etc.),
- la prise en compte du contexte national et de l'impact du projet sur les populations, ainsi que
- la qualité de la conception même du projet (identification des populations bénéficiaires, de leurs problèmes, durabilité technique et financière des résultats atteints).

En matière de qualité de **partenariat**, les critères sont généralement considérés comme indispensables ou très pertinents par plus de 90 % des promoteurs.

Fournir un rapport critique sur le partenariat à la fin du projet est cependant considéré comme non

pertinent par 15 % des promoteurs (29 % des O.N.G.).

Est-ce pertinent?	Pas de réponse	Indispensable	Tres pertinent	Peu pertinent	Pas pertinent	TOTAL
le promoteur doit :						
- montrer l'initiative conjointe avec son partenaire du Sud	2	36	9	2	0	49
- décrire l'historique du partenariat, sa durabilité et ses modalités	1	15	30	3	0	49
- fournir en fin de projet un rapport critique sur le partenariat	1	18	23	6	1	49
- montrer comment le projet s'inscrit dans le plan de développement local du partenaire	1	20	24	4	0	49
-montrer comment le projet s'inscrit dans la stratégie de développement nationale	1	5	22	20	1	49
-décrire la durabilité technique et financière des résultats	3	14	29	3	0	49
-montrer que le projet aura un impact positif pour les populations	1	27	19	2	0	49
-identifier et caractériser les populations bénéficiaires	2	27	18	2	0	49

Les différents éléments constituant la **qualité de conception** d'un projet sont évidemment considérés comme indispensables ou très pertinents par la toute grande majorité des promoteurs. Les commentaires des promoteurs signalent ailleurs l'importance d'une bonne identification (voir ci-dessous).

Montrer que le projet s'inscrit dans la **stratégie de développement du pays** n'est pertinent que pour 56 % des promoteurs (toutes catégories) : plus de 40 % estiment que ce n'est pas ou peu pertinent y compris des « petites » O.N.G..

Critères d'appréciation des projets

Les critères interviennent pour apprécier les projets et leur donner une priorité. Certains critères permettent d'apprécier la dimension de développement durable des projets. Au cours de l'évolution des processus, d'autres critères d'appréciation sont apparus.

Critères d'appréciation des projets par rapport aux principes essentiels du développement durable

L'ensemble des critères concernant le DD sont considérés comme **pertinents ou indispensables** par la plupart des promoteurs, en particulier la participation et l'appropriation des processus (96 % au total, : 88 % des villes et communes et 100 % des autres promoteurs), les conséquences économiques sociales et environnementales (96 %) et la justice sociale (88 %).

La création d'activités génératrices de richesse ne recueille que 70 % des suffrages (88 % des villes et les communes).

Autres critères

La pertinence des autres critères d'appréciation (-dimension culturelle, -priorités des besoins du partenaire du Sud, - échanges, concertation et réciprocité, -les synergies avec les acteurs du Nord et du Sud, - associer plusieurs catégories de promoteurs, -la promotion de l'expertise locale) est **différemment appréciée**.

La priorité des besoins du partenaire ainsi que les échanges concertation et la réciprocité sont les plus pertinents (98 et les 94 %), suivis de la promotion de l'expertise locale (85 %) et les synergies avec d'autres acteurs du Nord et du Sud (77 %).

La dimension culturelle n'est pertinente que pour 60 % de promoteurs, essentiellement les hautes écoles et les villes et communes.

Associer plusieurs catégories de promoteurs est perçu très différemment selon les promoteurs : 53 % des promoteurs qui estiment **qu'associer plusieurs catégories de promoteurs** est un critère peu ou pas pertinent. Cette valeur est due à un avis de non (ou faible) pertinence de la part de 80 % des O.N.G. alors que 70 % des villes et communes trouvent ce critère pertinent.

Commentaires des promoteurs

Les commentaires concernant les critères de recevabilité et d'appréciation sont variés.

L'impression générale est qu'il y a **trop de critères** et qu'ils sont **peu opérationnels** ; ils donnent des principes généraux avec lesquels tout le monde est d'accord mais il manque une **définition** claire des critères et aussi de la façon dont ils sont appliqués (6 commentaires dans ce sens).

L'existence de critères, y compris les critères avec une dimension politique, est bien acceptée mais ces critères doivent être clairs et précis, **éviter la subjectivité** (3 remarques) dans l'appréciation et faciliter la transparence.

Dans les remarques et suggestions, **trois groupes de critères** se dessinent:

- des critères d'éligibilité des promoteurs et de types de projets
- des critères de compétence de promoteurs
- des critères de qualité du projet et de qualité de partenariat

1. les critères d'éligibilité portent sur les promoteurs et sur les thèmes et secteurs de concentration, y compris la concentration géographique : des promoteurs souhaitent des critères moins nombreux, plus précis (définis de façon opérationnelle plutôt que théorique).

Quelques O.N.G. souhaitent des critères reflétant une spécificité RW-CF et/ou du mécanisme, par exemple les trois piliers du développement durable (critère présent dans les mécanismes de 2002, 2003 et 2004). Des critères plus précis sont suggérés : inclure les droits sociaux et économiques, la promotion des initiatives visant les « jeunes », porteuses d'avenir, et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un promoteur suggère d'élargir le nombre de pays aux pays ayant un faible IDH.

2. Plusieurs (six) promoteurs insistent sur l'importance d'éviter l'amateurisme. Il convient de vérifier préalablement les compétences du promoteur et ses capacités à analyser les besoins du partenaire et à réaliser une bonne identification du projet, notamment savoir analyser les relations de genre et la capacité de management du partenaire.

Les capacités d'assurer un suivi, pendant et après le projet, sont également importantes (4 remarques) : certains promoteurs « non professionnels de la coopération » regrettent qu'il n'y ait pas plus de temps (personnel rémunéré) pour assurer le suivi et souhaiteraient que les frais de suivi et des frais de mission soient davantage financés par le mécanisme.

Des promoteurs estiment que l'association de différents types de promoteurs du Nord est utile, formatrice et augmente le professionnalisme de l'ensemble des promoteurs (7 commentaires), mais que cela ne doit pas constituer un critère de sélection ou d'appréciation (4). Plusieurs promoteurs (essentiellement les villes et communes) souhaitent l'association et la collaboration de différents promoteurs, y compris avec les associations locales, pour créer des synergies, être mieux informé, apprendre d'autres expériences, etc. Deux promoteurs demandent à l'administration de **diffuser régulièrement la liste des projets par pays et par nature**, et de **faciliter la communication** entre les différents acteurs du Nord et du Sud (organiser des rencontres entre promoteurs ; une suggestion pour un site Web).

3. En ce qui concerne la qualité du projet et du partenariat, on suggère d'ajouter ou de préciser les critères d'efficacité et de viabilité, le caractère participatif de l'intervention et la prise en compte des relations de genre.

3 Règles de financement, modalités administratives et fonctionnement du mécanisme

Avis sur le fonctionnement général du mécanisme

De façon globale, **l'ensemble du mécanisme est considéré comme souple** (78 % d'avis positifs) . **Les échanges avec l'administration sont positifs** (avis positif : 74 % en général et 87% des VC) et une **information** satisfaisante est fournie aux promoteurs (avis positif : 67 % en général et 87% des VC). Les villes et communes sont particulièrement positives.

En matière de **transparence du mécanisme** et d'**accompagnement** des promoteurs, les avis sont majoritairement positifs mais dans une moindre mesure (respectivement 64% et 52 %). Les avis sont nettement plus positifs du côté des villes et communes (87% et 69%) alors qu'ils sont très partagés pour les autres promoteurs.

En matière de **coordination et de partage d' expérience entre promoteurs**, la majorité des avis sont négatifs (60 % d'avis négatif).

Les règles de financement

La plupart des règles sont considérées positivement par la majorité des promoteurs.

En particulier ils ont un avis positif sur le montant maximum de cofinancement par promoteurs (87 % d'avis positifs), le montant maximum par projet (87 %), le pourcentage de cofinancement (83 %), le montant de l'avance (87 %) et le type de dépenses éligibles (73 %). Les villes et communes sont particulièrement satisfaites du montant de cofinancement par promoteur et par projet.

Certaines règles, bien que considérées positivement par la plupart des promoteurs, sont considérées également négativement par une part non négligeable d'entre eux.

	En %	Avis très positif ou plutôt positif	Avis plutôt négatif ou très négatif	Sans avis
origine et éligibilité des fonds propres		66	25	8
périodes d'éligibilité des dépenses		66	23	4
montant des frais administratifs admis		68	23	9
type de frais administratifs admis		60	22	18
Frais d'identification		38	27	36
Frais d'évaluation		50	16	34

En particulier, les coûts d'identification (non éligibles) et les coûts d'évaluation (inclus dans le pourcentage des frais administratifs) recueillent peu d'avis positifs, la plupart des promoteurs se retranchant derrière l'absence d'avis.

En effet, on peut remarquer l'importance l'absence d'avis pour les types de frais administratifs admis (18 %), les coûts d'identification (36 %) et les coûts d'évaluation (34 %).

Les organisations de travailleurs se montrent davantage critiques en ce qui concerne les dépenses éligibles, les frais administratifs et les coûts d'identification et d'évaluation.

L'appel à projets et les modalités de présentation du dossier

Quel est votre avis concernant :	Sans réponse	Très positif	Plutôt positif	Plutôt négatif	Très négatif	Pas d'avis	Total
le moment de l'Appel à Projets	2	5	21	13	1	7	49
l'information sur l'Appel	2	7	26	10	3	1	49
la clarté du processus d'appel à projets et l'exhaustivité des informations fournies	2	6	29	7	4	1	49
la clarté des notions de partenariat et de durabilité	2	6	29	8	3	1	49
la clarté et l'objectivation des critères	4	7	22	11	3	2	49
les instructions quant aux informations et à la forme du dossier à fournir	4	11	23	7	3	1	49
l'appui/accompagnement pour rédiger le dossier	3	3	19	10	4	10	49
les délais de remise du dossier	3	7	30	6	0	3	49

Les différents points sont considérés positivement par les promoteurs à l'exception de l'appui et l'accompagnement pour rédiger le dossier.

Les appréciations sont cependant assez contrastées.

Les ONG sont particulièrement satisfaites de l'information dans l'appel à projets, de la clarté du processus d'appel à projets et de l'exhaustivité des informations ainsi que des instructions quant aux informations et à la forme du dossier à fournir.

Les villes et les communes sont particulièrement satisfaites par les instructions quant aux informations et à la forme du dossier à fournir (93 %), sur la notion de partenariat et de durabilité (87 %) ainsi que de la clarté et de l'objectivation des critères.

En ce qui concerne le moment de l'appel à propositions, seules les villes et communes sont majoritairement satisfaites.

Le délai de remise des dossiers est considéré comme positif par l'ensemble des promoteurs.

Par contre, l'appui pour la rédaction de dossier recueille peu d'avis positifs, bien que les villes et communes sont, elles, majoritairement satisfaites¹¹. Les ONG quant à elles ont peu d'avis sur la question.

Le traitement des dossiers et la sélection des projets cofinancés

Les avis concernant cette partie du processus sont **très partagés**.

Quel est votre avis concernant :	Sans réponse	Très positif	Plutôt positif	Plutôt négatif	Très négatif	Pas d'avis	Total
La transparence dans le traitement des dossiers (demandes)	2	4	18	15	3	7	49
La précision et l'objectivation des critères de sélection	2	4	17	15	2	9	49
La clarté du processus de sélection (refus et acceptation)	4	3	14	14	3	11	49
Le dialogue et la souplesse du processus de sélection	3	2	14	13	4	13	49
Le rôle des différents acteurs	3	3	21	5	3	14	49
Le rôle de l'administration	2	5	24	1	3	14	49
Le rôle du CWBCI,	2	8	15	2	3	19	49
La décision de la (du) Ministre	2	4	23	2	1	17	49
Les délais de décision	2	4	20	12	8	3	49

Les villes et communes ont un avis positif sur la transparence dans le traitement des dossiers (75 %) alors

¹¹ Les promoteurs « inexpérimentés » en projets Sud souhaitent davantage d'accompagnement lors du suivi et également lors de la conception des projets ; cependant, la satisfaction est plus grande parmi les villes et communes qui ont bénéficié d'appui de la part de l'UVCW.

que les ONG ont un avis plutôt négatif (52 %).

L'avis négatif l'emporte également pour la majorité des ONG en ce qui concerne la précision et l'objectivation des critères, la clarté du processus de sélection, la souplesse du processus de sélection et les délais de décision.

Les autres promoteurs ont un avis partagé en ce qui concerne la clarté du processus de sélection et le dialogue et la souplesse du processus de sélection.

En ce qui concerne le rôle des acteurs dans le processus de sélection, l'absence d'avis est importante parmi les ONG. **Le rôle du CWBCI est particulièrement mal connu.**

L'avis, lorsqu'il y a un, concernant **le rôle de l'administration** est très majoritairement positif.

Mise en oeuvre du projet et suivi du dossier

Lorsque le projet est en cours, les avis sont globalement positifs.

Quel est votre avis concernant :	Sans réponse	Très positif	Plutôt positif	Plutôt négatif	Très négatif	Pas d'avis	Total
La souplesse d'adaptation des activités en cours	4	7	23	10	2	3	49
La souplesse financière pendant la réalisation	4	2	22	12	5	4	49
La souplesse dans les délais	4	2	34	6	1	2	49
L'accompagnement et le suivi par l'administration,	4	5	22	12	1	5	49
L'accompagnement et le suivi par la délégation WB	7	3	9	11	0	19	49
L'accompagnement et le suivi par l'APEFE	8	0	8	8	0	25	49
L'accompagnement et le suivi par le CWBCI	4	2	13	5	1	24	49
L'accompagnement et le suivi par votre coupole ou structure représentative	6	6	13	3	1	20	49
Les modalités de rapport narratif pdt le projet	5	4	27	5	0	8	49
La justification des dépenses en cours de projet	4	3	24	10	2	6	49
Les délais de paiement	5	5	30	6	0	3	49

Les avis sont positifs principalement en matière de souplesse dans les délais et de souplesse dans l'adaptation des activités en cours de projet¹². En ce qui concerne la souplesse financière, **les organisations de travailleurs et d'agriculteurs et les hautes écoles ont peu d'avis positifs**, alors que les ONG sont particulièrement positives pour la souplesse financière et les délais.

Le suivi par l'administration reçoit en majorité un avis positif des promoteurs « non professionnels » et un avis mitigé de la part des ONG. Les suivis par la délégation Wallonie Bruxelles, par l'APEFE, par le CWBCI et par les coupoles donnent majoritairement des « pas d'avis », excepté pour les villes et communes et les organisations de travailleurs et d'agriculteurs qui émettent un avis positif envers leur coupole.

Les modalités du rapport narratif sont particulièrement appréciées, surtout par les villes et communes. Les modalités de **justification des dépenses** sont globalement appréciées mais avec des avis contrastés : avis majoritairement positifs de la part des villes et communes et partagés de la part des autres promoteurs.

Fin de projet et rapportage final

Les différentes modalités sont majoritairement appréciées par les promoteurs notamment les modalités du rapport narratif final (79 % d'avis positifs).

Quel est votre avis concernant :	Sans réponse	Très positif	Plutôt positif	Plutôt négatif	Très négatif	Pas d'avis	Total
Modalités de rapport narratif final	6	5	29	3	0	6	49
Justification des dépenses et rapport financier final	6	4	27	4	1	7	49
Rapport sur le partenariat et les résultats durables	6	5	26	2	0	10	49

¹² à mettre en relation avec quelques commentaires critiques ci-dessous.

Commentaires et suggestions des promoteurs sur les règles de fonctionnement du mécanisme de cofinancement

Il y a une demande pour une information plus systématique, éventuellement via les coupoles. Quid des promoteurs sans coupoles ?

Il y a également une demande (4 promoteurs) pour un calendrier connu et constant, pour permettre une programmation avec des règles et des procédures connues, opérationnelles et qui ne varient pas d'une année à l'autre.

Les décisions de financement arrivent trop tard dans l'année. La date introduction des projets en juin ne convient pas aux ONG.

Un promoteur estime que la durée autorisée pour un projet est trop courte.

Appel à projets et sélection

*En ce qui concerne l'**appel à propositions et le dossier**, des ONG signalent la difficulté de voir les différences entre ce mécanisme et le mécanisme de co-cofinancement.*

Les promoteurs souhaitent des règles plus claires et stables avec des procédures cohérentes, stables et un calendrier.

***Un vade-mecum ou une annexe** à l'appel aux propositions, portant sur les procédures et règles non seulement de présentation du dossier mais également de mise en oeuvre (calendrier, exigences en matière de reportages etc.), est demandé par cinq promoteurs.*

Les procédures décrites dans le décret ne sont pas lisibles pour tous et ne sont connues qu'après que le dossier ait été accepté. Un autre promoteur est, lui, tout à fait satisfait.

*Sept commentaires portent sur le manque de précision et d'opérationnalité des **critères de sélection** ainsi que sur le **peu de transparence du processus de sélection et la longueur** de celui-ci.*

Plusieurs promoteurs souhaitent une amélioration dans l'objectivation des règles et des critères ainsi que dans la transparence de la sélection.

*En particulier le processus et le **rôle des différents intervenants** dans le processus de sélection est mal connu. Deux promoteurs précisent qu'ils ne savent pas « qui est qui » en matière de sélection, de suivi technique, de suivi financier. Quels sont les rôles et responsabilités au sein de l'administration ainsi que les rôles et responsabilités d'autres instances? Les fonctions et rôles de l'administration, des délégations WB, de l'APEFE et du CWBCI méritent d'être précisés. En ce qui concerne le CWBCI la composition du conseil ainsi que le rôle de juge et partie de certains membres font l'objet de questions.*

*Lors du **processus de sélection**, trois promoteurs regrettent qu'il n'y ait pas de dialogue ou de recours possible, pas de questions posées pour améliorer le dossier. Ils pensent que les critères de refus ne sont pas clairs et qu'ils s'appuient souvent sur le manque de budget.*

Certains regrettent le manque d'information sur les répartitions budgétaires entre catégories de promoteurs et regrettent également que des réductions dans les budgets de certains projets soient faites sans dialogue préalable avec le promoteur sur la faisabilité de ces coupes. Quand l'administration veut réduire les budgets, il faudrait que le promoteur puisse discuter des priorités et des changements à apporter. Les promoteurs reconnaissent le difficile équilibre entre éviter le saupoudrage et satisfaire les promoteurs.

*Plusieurs promoteurs insistent sur la nécessité de **critères objectifs de sélection**, de transparence du processus et d'indépendance des « sélectionneurs ». Un équilibre entre souplesse administrative et cadrage est à trouver.*

*En matière de **suivi**, les commentaires portent sur le suivi administratif et les rapports narratifs, le suivi et les rapports financiers, et le suivi de la mise en oeuvre sur le terrain.*

Suivi financier et budgétaire

Certains promoteurs regrettent le manque de flexibilité dans les dépenses : difficulté de faire des transferts entre rubriques, règles peu précises,... Pour un promoteur, l'accord préalable par l'administration est très lent et les refus d'adaptation pas toujours clairs. Un promoteur estime que le système des avances a évolué favorablement.

Quatre promoteurs signalent que les informations ne sont pas toujours cohérentes, notamment les changements dans les exigences de rapportage financier, changements d'un projet à l'autre ou en cours de réalisation d'un projet. En matière de justification financière, les exigences de l'administration devraient être plus lisibles et connues dès le départ.

Les frais administratifs forfaitaires ne devraient pas nécessiter de justification.

Des promoteurs « non ONG » estiment que, n'ayant personne sur le terrain, ils devraient avoir un pourcentage de frais administratifs supérieur de façon à pouvoir davantage financer le personnel qui suit le projet et où les missions de suivi.

Certains promoteurs « non professionnels » souhaiteraient éventuellement un canevas de présentation des comptes semestriels et un vade-mecum sur les dépenses éligibles ; il conviendrait de préciser à l'avance ce qu'il va falloir justifier, à quel rythme et comment.

Des promoteurs trouvent excessif de devoir traduire les intitulés des pièces justificatives en français.

Le nombre de copies demandées (3) pour le rapport financier est plusieurs fois souligné comme étant à l'opposé du développement durable.

Les rapports intermédiaires pour obtenir une nouvelle tranche constituent une charge administrative importante.

Deux promoteurs trouvent qu'il y a peu de souplesse dans l'acceptation des justificatifs financiers.

Suivi par l'administration et accompagnement

Plusieurs promoteurs soulignent la souplesse du mécanisme et les bons contacts personnels avec l'administration. Quand des changements sont nécessaires en cours de projet, d'autres (3) estiment que les procédures et règles autorisant des adaptations ne sont pas claires et que les délais de réponse de l'administration sont trop longs.

Quatre promoteurs se demandent quels sont effectivement les rôles du CGRI-DRI, des délégations WB, de l'APEFE etc. en cours de projet. Ont-ils un rôle de suivi, de contrôle, d'appui ?

Plusieurs promoteurs ont souhaité davantage d'accompagnement de la part de l'administration, que ce soit en facilitant les contacts dans le Sud, en organisant des réunions de suivi, etc.

Cinq promoteurs « nouveaux » et « non professionnels ou non expérimentés en projets Sud » souhaiteraient un accompagnement à la fois lors de la conception du projet et pendant sa mise en oeuvre : il y a des suggestions de faire appel au CASIW, à l'UVCW pour les villes et communes, à des réunions d'information et d'échanges d'expériences, à disposer des noms et coordonnées des personnes ayant des expériences dans le domaine du projet en préparation, etc.

Suivi par les promoteurs

*En matière de **suivi par les promoteurs**, les promoteurs « non professionnels des projets Sud » estiment que le suivi nécessite beaucoup de temps et posent ainsi la question du financement de ce temps de travail. Deux promoteurs signalent que leur difficulté de suivi est due à la situation politique ou de sécurité. D'autre part, n'ayant pas de représentants sur place, deux promoteurs souhaiteraient avoir davantage de moyens pour faire des visites de terrain.*

*Se pose également la question de la **stabilité et de la continuité du suivi** en particulier pour les villes et communes et pour les hautes écoles : l'initiative et le suivi reposent quelquefois sur une seule personne dont la permanence n'est pas assurée et sans que la structure n'assure collectivement un accompagnement du projet. C'est le cas de projets portés par une personne (ou via une ONG) qui peut déménager, changer de service ou ne plus être réélue, etc.*

4 Plus-value des mécanismes et des critères

Évolution des mécanismes

Le mécanisme a évolué depuis 2002 : extension des objectifs, développements des conditions de recevabilité et des critères d'appréciation,...

En 2006, le mécanisme de cofinancement a été séparé en 2, un pour les ONG et un pour les autres promoteurs.

La grande majorité des promoteurs estiment l'évolution positive.

Les ONG

Une ONG estime que l'extension des objectifs est positive alors qu'une autre regrette d'avoir perdu la spécificité de développement durable qui permettait plus facilement des synergies entre promoteurs.

Une ONG insiste sur l'importance avoir des critères bien choisis mais il ne faut pas les multiplier.

Une autre signale que certaines ONG ont des domaines spécifiques dont il faut pouvoir tenir compte.

Plusieurs ONG signalent l'importance d'avoir une connaissance réciproque entre promoteurs et administration et de développer la concertation entre l'administration et les promoteurs (dans ce cas, l'administration devrait être étoffée). Pour ce faire, une O.N.G. suggère de créer une cellule qualité pour les projets et pour les promoteurs

Des ONG suggèrent de promouvoir la collaboration entre ONG et d'autres organismes, au Nord et au Sud.

Une ONG craint que la séparation en deux lignes rende plus difficile la collaboration entre acteurs.

Villes et communes

Les villes et communes apprécient l'évolution des mécanismes notamment la séparation de la ligne budgétaire en deux, tout en soulignant que le montant et la répartition budgétaire entre les deux lignes ne sont pas clairs.

La possibilité de collaboration entre villes et communes d'une part, et associations ou O.N.G. d'autre part, ainsi que l'utilisation d'une O.N.G. comme intermédiaire entre deux partenaires communaux est souhaitée.

Il y a également une demande d'améliorer la concertation entre les opérateurs belges ayant des projets sur un même territoire.

Hautes écoles et organisations représentatives des travailleurs et des agriculteurs

Ces promoteurs apprécient l'évolution et notamment l'ouverture du mécanisme à de nouveaux acteurs de la solidarité internationale, en particulier des acteurs de la société civile. Un promoteur signale : « plus on reçoit des informations claires et précises, plus on améliore le mécanisme ».

Une organisation syndicale souligne le caractère participatif du mécanisme grâce au CWBCI.

Un promoteur souhaite que les critères soient assouplis pour les « non-professionnels » tels les syndicats et les hautes écoles.

*D'autres demandent qu'on **renforce les nouveaux acteurs** et qu'on suscite des synergies entre acteurs.*

Spécificité et plus-value des différentes catégories de promoteurs

O.N.G.

La plupart des O.N.G.(19 sur 21) insistent sur leur expérience, leurs compétences en matière de coopération au développement, leur professionnalisme, leur connaissance de terrain, leur connaissance des partenaires et leurs contacts à long terme avec les partenaires.

Beaucoup insistent aussi sur leur connaissance globale des relations Nord-Sud, du secteur global de la coopération au développement, sur leur compréhension des enjeux macro-économiques du développement et leur capacité de plaider.

Plusieurs O.N.G. insistent sur les liens de partenariat et sur leur connaissance des partenaires et de leur mentalité, sur leur capacité d'adaptation interculturelle, sur leur base sociale et la confiance avec leurs partenaires, sur leur capacité à travailler en réseau et à un niveau international.

Plusieurs O.N.G. insistent également sur leurs compétences en matière de montage de projets et d'analyse des besoins, sur leurs capacités de diagnostic et de gestion de projets, sur leur méthodologie. Certains insistent sur certaines spécificités sectorielles ou techniques (crédits, développement rural, jeunesse,...).

Plus de la moitié des O.N.G. insistent également sur leur capacité à renforcer et transférer des compétences à leurs partenaires, sur leur stratégie d'accompagnement des acteurs, leur méthodologie et approche de recherche d'autonomisation, leurs appuis au contre-pouvoir, à l'éducation populaire, à la citoyenneté...

La durabilité de leur accompagnement des partenaires est également soulignée ainsi que leur capacité à mettre différents partenaires en réseau.

Quelques O.N.G. insistent également d'une part sur leur indépendance, et d' autre part sur leur base financière propre.

Villes et communes

Les villes et communes insistent principalement sur, d'une part, leur connaissance et leur expérience des métiers de la ville (gestion des déchets et de distribution d'eau, amélioration du cadre de vie,...), et d'autre part, sur leur implication particulière dans la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale.

Plusieurs insistent sur l'image institutionnelle et officielle donnée à l'étranger et sur l'importance d'un partenariat public entre communes.

Certaines communes insistent sur leur durabilité, sur leur capacité à susciter des actions plus globales et à mettre différentes communes en réseau.

Deux communes signalent l'importance de pouvoir collaborer avec des A.S. B. L et appuyer des O.N.G. locales.

Organisations représentatives des travailleurs et des agriculteurs

Ces promoteurs insistent sur leur expérience et leur ancrage dans la réalité sociale et économique des pays, leur connaissance des mouvements sociaux, de la solidarité entre les peuples, du dialogue social et de la lutte contre la pauvreté. Ils insistent sur leur dimension internationale et leur capacité d'analyse et de proposer des actions tant un niveau local qu'international, leur dimension macro, leur capacité d'analyse et leur connaissance des enjeux mondiaux.

Ils signalent également leurs relations à long terme avec des organisations syndicales du Sud.

Le côté représentatif et démocratique des promoteurs et des partenaires est également souligné.

Enfin, leur connaissance du droit social et leur expérience en matière de conseil et défense des agriculteurs et des travailleurs sont soulignées.

Les hautes écoles

Les hautes écoles signalent leurs compétences particulières en matière d'éducation et de formation de jeunes et leur professionnalisme en matière d'enseignement concret ; d'autres soulignent leur expérience et leurs compétences techniques spécifiques.

La souplesse et la liberté de leur contacts, la disponibilité des étudiants et des professeurs ont également été soulignées.

Le peu de moyens financiers dont elles disposent pour la mise en place et le suivi des projets est signalé.

Les bénéficiaires retirés du mécanisme

ONG

Les O.N.G. retirent principalement deux grands types de bénéficiaires : d'une part, des moyens supplémentaires pour financer leurs actions, et d'autre part, la possibilité de mener des actions de développement durable moins classiques, de compléter des actions en cours, de mener des projets hors de leurs programmes habituels (6 ONG).

Quelques-unes soulignent la souplesse du mécanisme. D'autres relèvent une évolution vers plus d'efficacité et de rigueur méthodologique, tout en regrettant la trop grande quantité de travail pour rendre compte et rédiger des rapports intermédiaires.

Deux O.N.G. soulignent l'importance des leçons apprises et des évaluations externes réalisées.

Une ONG signale que le bénéfice d'une action souple et supplémentaire est partiellement annihilé par la durée trop courte du projet.

Villes et communes

Le mécanisme a permis aux villes et communes une meilleure compréhension des problèmes des communes et des populations du Sud, une meilleure connaissance des réalités de terrain en Afrique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'organisation pratique d'un programme de coopération.

Elles apprécient les échanges entre les populations de la commune et celles du Sud.

Une commune signale que ses relations avec les partenaires institutionnels ont été facilitées.

Une commune tire les leçons du passé et souhaite que la prochaine initiative soit plus collégiale et plus démocratique.

Organisations des travailleurs et des agriculteurs

Le mécanisme a permis d'augmenter le volume de la coopération syndicale internationale.

L'expérience des promoteurs a été améliorée.

Le mécanisme a permis aux structures régionales de mener des actions dans le Sud.

Le mécanisme a aussi permis de sensibiliser les membres d'une organisation au contexte socio-économique des pays en voie de développement et à l'interdépendance de l'économie.

Hautes écoles

Le mécanisme a permis d'améliorer la formation des étudiants et des enseignants, la connaissance des réalités Nord-Sud ainsi qu'un ancrage plus concret dans des réalités du Sud.

Le projet a permis de s'adapter et de revoir les méthodes d'enseignement.

Les actions augmentent l'ouverture d'esprit et permettent des rencontres entre les populations du Nord et du Sud.

Une haute école signale que le mécanisme lui a permis de mettre enfin en place un projet avec le Sud.

Commentaires généraux et suggestions

O.N.G.

Deux O.N.G. suggèrent d'améliorer la communication entre les différents types de promoteurs, éventuellement en introduisant des dossiers conjoints.

Une O.N.G. suggère de communiquer à tous les demandeurs (acceptés et refusés) la liste des demandeurs (par type d'institution, de pays, de thème) afin de favoriser les contacts intra-wallons.

Une O.N.G. souhaite une possibilité de recours via une concertation avec l'administration.

Enfin une O.N.G. signale que l'autre mécanisme (co-co-financement) apporte une plus-value beaucoup plus importante à l'O.N.G., que les conditions sont plus souples et plus adaptées aux besoins des O.N.G. en permettant le cofinancement chez les grands bailleurs.

Villes et communes

Une commune insiste sur l'expérience acquise qui permet d'élaborer un nouveau projet.

Une autre commune signale l'importance de tisser des liens et d'appréhender les réalités de terrain.

Deux communes signalent l'importance des visites de terrain, le coût (humain) de la gestion de projets et la nécessité de mieux financer le suivi et les visites de terrain.

B. LES PROJETS DES PROMOTEURS ET LES RESULTATS DU MECANISME

82 questionnaires de projets ont été reçus (sur 115 projets existants).

PROJETS	ONG	VC	ORTA	H ECOLE	TOTAL
Nombre de questionnaires reçus	48	19	11	4	82
Nombre de Projets financés (selon l'Administration)	60	38	12	5	115
	80%	50%	92%	80%	71%

Avertissement

Les projets des ONG sont nettement plus nombreux que les projets des autres catégories de promoteurs : 48 questionnaires-projets sur 82, soit 58 %. **Aussi les réponses et les pourcentages repris dans les tableaux ci-dessous reflètent-ils essentiellement l'avis des ONG.**

Nous indiquerons quand l'avis des autres promoteurs diffère sensiblement de celui des ONG,.

Parmi ces 82 questionnaires-projets reçus, 39 projets sont terminés, 13 sont en phase de clôture et 27 sont en cours de réalisation.

Parmi les questionnaires reçus, il s'agit de la quasi totalité des projets des **deux appels à projets de 2006** et d'environ deux tiers des projets des années précédentes.

Appel à projets	Nombre de questionnaires reçus	Nombre de projets financés
2002	14	27
2003	15	19
2004	16	23
2005	13	21
2006CD	14	14
2006ONG	10	11
TOTAL	82	115

par PAYS	Nombre de questionnaires reçus	Nombre de projets financés
ALGERIE		0
BENIN	6	9
BOLIVIE	8	10
BURKINA	13	13
BURUNDI	3	3
CONGO	21	34
HAITI	1	1
MAROC	3	6
PALESTINE	4	5
RWANDA	6	8
SENEGAL	13	21
VIETNAM	3	4
PLUSIEURS PAYS	1	1
TOTAL	82	115

Parmi les questionnaires de projets reçus, une grande partie a comme secteur principal l'agriculture et le développement rural (22 projets) et le développement économique (18).

Secteurs	Nombre de projets	
	secteur principal	2ème secteur
1) enseignement et la formation, au sens de l'éducation de base et de la formation technique et professionnelle ;	4	5
2) l'enseignement supérieur et universitaire ;		
3) le développement culturel ;	1	2
4) la communication comme outil du développement ;	4	
5) la jeunesse ;	1	2
6) la politique familiale ;	1	1
7) l'environnement, au sens de la gestion et de la maîtrise des ressources naturelles ;	9	9
8) l'énergie ;	6	
9) la santé ;	10	4
10) le développement économique ;	18	17
11) l'agriculture et le développement rural.	22	6
sous-total	76	46
sans réponse	6	36
Total	82	82

Autre secteur principal cité :	NOMBRE
éducation informelle	1
Promotion des voiries et de l'habitat	2
eau	1
travail décent	1
Formation professionnelle et droit du travail	2
renforcement syndical	1
alphabétisation des femmes	1

Projets refusés

22 promoteurs ont eu un ou plusieurs projets refusés sur 48 répondants: 46 %.

TYPE DE PROMOTEUR	NOMBRE DE PROMOTEUR AYANT UN PROJET REFUSE	NOMBRE DE PROJETS REFUSES
ONG	13	22
VC	5	5
ORTA	2	4
HECOL	2	3
TOTAL	22	34

Cinq promoteurs ne connaissent pas la raison du refus. 10 promoteurs ont vu leur projet refusé parce que le dossier était incomplet ou pour des faiblesses de contenu. Cinq promoteurs signalent des raisons administratives, notamment à cause de la structure du budget présenté (dépenses au Nord trop importantes, valorisation inadéquate,...)

Cinq ONG signalent que la raison invoquée a été les limites budgétaires.

Qui sont les partenaires des promoteurs ?

Les partenaires ont tendance à nouer des partenariats dans la même catégorie qu'eux. C'est cependant nettement moins vrai pour les Villes et Communes ; les ONG ont également un partenariat plus diversifié.

Partenaire principal de 48 projets d'ONG :

- 26 ONG locales
- 6 associations locales
- 13 groupements ou fédérations de groupements villageois ou de groupements de producteurs
- 2 syndicats
- 1 institut de formation

Partenaire principal des Villes et Communes et Pouvoirs subordonnés, sur 15 réponses :

- 4 Communes ou pouvoir public
- 7 associations
- 2 ONG locales
- 2 coopératives de production

3 VC signalent que leur partenaire est un organisme ou une ONG ... belge !

Partenaire principal des ORTA :

- 10 syndicats
- 1 mutuelle de santé

Partenaire principal des Hautes Ecoles : 3 instituts d'enseignement pour 3 réponses.

5. Identification et mise en oeuvre du projet

Les préoccupations transversales qui ont guidé le choix du projet

Le choix du projet a été guidé par :	Nombre de projets			Sans réponse	TOTAL
	A guidé prioritairement le choix du projet	A un peu guidé le choix du projet	N'est pas intervenu dans le choix du projet		
1.l'universalité des droits de l'Homme	13	31	31	7	82
2.le développement durable	63	14	0	5	82
3. la dimension culturelle du développement	17	30	27	8	82
4.l'égalité des genres	23	33	18	8	82
5.l'économie sociale.	38	23	12	9	82
6.Autres (précisez):	9	2	6	65	82

Le développement durable et l'économie sociale sont les domaines qui ont guidé prioritairement le choix des projets.

L' universalité des droits de l'homme n'est pas intervenue pour 41 % des projets, dont 50 % des projets des villes et communes.

La dimension culturelle de développement n'est pas intervenue pour plus d'un tiers des projets.

Parmi les autres préoccupations qui ont guidé les promoteurs il y a : la santé (trois fois), la sécurité alimentaire, le travail social des jeunes (deux), la qualité de la vie et l'assainissement urbain (deux), l'environnement, la dimension internationale, le changement social (deux) et l'amélioration des conditions de travail.

L'état actuel de la mise en oeuvre des projets

Rappelons que sur 82 questionnaires-projets reçus, 39 projets sont terminés, 13 sont en phase de clôture et 27 sont en cours de réalisation.

	Nombre de projets		
	Pas de réponse	OUI	NON
Les objectifs du projet ont-ils évolués ?	1	34	47
Y a-t-il eu concertation avec les autorités nationales ?	7	41	34
Pensez-vous que la totalité des activités a été (projet terminé) ou pourra être réalisée ?	1	64	17
Aujourd'hui, pensez-vous que la durabilité des résultats prévus dans le projet sera assurée ?	3	71	8
Y a-t-il des résultats qui n'ont pas été prévus initialement ?	2	35	45
Connaissez-vous le nombre de personnes qui bénéficient /bénéficieront directement du projet ?	2	65	15
Connaissez-vous le nombre de femmes et le nombre d'hommes bénéficiaires ?	4	45	33
A la fin du projet, y a-t-il une suite prévue ?	2	62	18

Davantage d'ONG connaissent le nombre de personnes qui bénéficient directement du projet ainsi que la répartition entre hommes et femmes bénéficiaires.

Les objectifs du projet ont davantage évolué parmi les villes et communes (10 projets sur 19).

Chez celles-ci la concertation avec les autorités nationales est plus rare que parmi les autres promoteurs (pas de concertation dans 12 projets sur 19).

Les villes et communes pensent davantage que la totalité des activités a été ou pourra être réalisée (16/19) et que la durabilité des résultats est assurée (15 sur 19) .

Qualité du suivi

Etes-vous satisfait	Sans réponse	Niveau de satisfaction		
		Très satisfait	Moyennement satisfait	Peu ou pas satisfait
1.de la communication entre vous et votre partenaire ?	1	55	22	4
2.du suivi que vous faites ?	1	42	39	0
3.du suivi fait par votre partenaire ?	1	45	29	7

Les promoteurs sont généralement très satisfaits de la communication avec leurs partenaires (55/82).

Sur la qualité de leur propre suivi, la moitié se dit très satisfaite et l'autre moitié moyennement.

Quant au suivi par leur partenaire, pour 45 projets sur 82 la satisfaction est grande. Pour les villes et communes, la satisfaction est grande dans 10 cas sur 18 (1 projet est sans réponse), moyenne dans 5 projets et faible dans 3 projets.

Les Commentaires de certains promoteurs sur l'identification et la mise en œuvre de leur projet

Commentaires et suggestions sur l'identification et la mise en œuvre

Trois O.N.G. signalent l'insuffisance de leur connaissance des partenaires ou le manque de capacités de celui-ci ; un projet a été annulé.

Quatre O.N.G. signalent que le suivi est continu, réalisé par des acteurs de terrain, et qu'il se base sur l'expérience acquise.

Une ONG signale qu'il s'agit d'un « *premier projet cofinancé pour cette association locale. Les résultats atteints en sont d'autant plus intéressants, même si les améliorations en matière de gestion de projets sont évidemment possible sur base de cette première expérience.* »

Quatre O.N.G. et deux villes et communes signalent des difficultés de mise en œuvre dues à des troubles sociaux ou politiques, s'interrogeant sur la durabilité des résultats.

Quatre communes signalent des difficultés de communication avec le terrain.

Une commune signale un moulin actuellement en panne, avec des difficultés de réparation.

Qu'est-ce qui a été amélioré dans la vie des populations à la date d'aujourd'hui ?

La majorité des promoteurs ont répondu à cette question.

Certaines ONG ont décrit de façon précise les résultats atteints alors que d'autres signalent de façon assez vague des améliorations.

Exemples :

- « *deux groupes de 30 femmes ont été alphabétisées; quatre groupements féminins de plus de 30 femmes maîtrisent et pratiquent l'élevage porcin ; (...) les membres ont été formés et ont participé à des créations collectives théâtrales* ».
- *"700 producteurs ont reconstitué leurs sols cultivables et les fertilisent (...) Une centaine de femmes améliorent l' alimentation de leur famille et acquiert des revenus grâce à la production maraîchère...."*
- « *Environnement plus propre et plus sain* ».
- *"renforcement de la formation professionnelle des jeunes de la région" ou*
- *" accès à l'eau potable améliorée",*
- *" l'augmentation des revenus des agriculteurs"*

Parmi les villes et communes, certaines améliorations sont décrites de façon concrète alors que dans d'autres cas il s'agit davantage de moyens ou d'activités mis à disposition.

Exemples :

- « *la collecte des déchets ménagers est effective et concerne l'ensemble des ménages de la commune...* »
- « *Des paysans disposent désormais d'un moyen de transport propre qui leur permet d'évacuer leur production agricole vers les centres de commercialisation et d'élever ainsi leur niveau de vie.* »
- *"La qualité de vie a augmenté"*

Une organisation syndicale : « *il y a du lien entre les gens et un objectif commun entre des personnes qui ne se connaissent pas avant le projet. Il y a un lien intergénérationnel et le sida devient certainement moins tabou là où sont organisés des clubs et où il y a du théâtre action* »

Certaines O.N.G. et certaines villes et communes font référence à des bénéficiaires identifiés en tant que groupes sociaux défavorisés. (et non pas « les populations ») :

- enfants et jeunes : 3 projets d'O.N.G., 2 projets des villes et communes ;
- femmes : 7 projet d' O.N.G., 2 projets des villes et communes ;
- autre groupe social : 2 projets, un projet d'une commune et un projet syndical

Et si c'était à refaire, que changeriez-vous dans le projet ?

O.N.G.

Dans six projets, les O.N.G. ne changeraient rien.

Dans une quinzaine de projets, l'identification aurait été plus approfondie :

- plus de concertation sur les besoins des partenaires (quatre),
- approfondir le diagnostic institutionnel et organisationnel et ajouter un volet renforcement des capacités des partenaires (quatre)
- améliorer les capacités de communication et
- faire davantage attention au contexte (instabilité politique, pauvreté).

La dimension de l'action serait modifiée dans 6 projets: augmentation (quatre) pour améliorer l'impact ou permettre des sauts qualitatifs ou diminution (2) pour plus de concentration géographique ou diminuer le nombre d'acteurs.

Pour la mise en œuvre, trois O.N.G. proposeraient une durée plus longue.

Dans trois projets, les O.N.G. ajouteraient une personne ou un organisme extérieur pour appuyer le partenaire.

Villes et communes

Trois villes et communes ne changeraient rien.

Dans quatre projets, des communes auraient mieux identifié les capacités du partenaire et son fonctionnement, ou auraient prévu une formation en management pour ce partenaire.

En matière de suivi de la mise en oeuvre, une commune aurait souhaité mieux structurer le suivi, et une autre aurait programmé un voyage sur place.

Deux communes auraient organisé la présence d'un correspondant indépendant sur place ou l'encadrement du partenaire par un coopérant.

Un projet aurait été plus long et un autre aurait disposé de davantage de moyens.

Organisations représentatives des travailleurs et des agriculteurs

Deux projets ne seraient pas changés.

Dans quatre cas, la phase de préparation aurait été plus approfondie pour améliorer l'identification et le chronogramme, faire une analyse plus poussée de la faisabilité, mieux étudier les implications des différentes parties prenantes (ou hostiles).

Un projet aurait augmenté le budget transport et un autre les investissements.

Un projet aurait davantage suscité la participation des femmes.

Hautes écoles

Un projet aurait défini des objectifs plus réalistes et un autre aurait mieux précisé le contenu avec le partenaire et en particulier le "matériel ».

En matière de suivi, un projet aurait davantage élargi l'équipe (belge et locale) de façon à diminuer la charge de travail.

6. A quels OMD le projet contribue-t-il de façon importante?

Parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement, quels sont ceux auxquels votre projet contribue ?	Nombre de projets/ 82 projets				
	contribution directe évidente	contribution indirecte	peu de contribution	pas de contribution	Sans réponse
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	47	23	6	4	2
2. Assurer l'éducation primaire pour tous, garçons et filles	9	23	20	25	5
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	33	22	17	7	3
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	9	21	21	27	4
5. Améliorer la santé maternelle	12	25	17	25	3
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7	21	9	41	4
7. Assurer un environnement durable	48	23	7	3	1
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	18	22	14	24	4

Parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement, quels sont ceux auxquels votre projet contribue ? en % du nombre de réponses	ONG		Villes et Communes		ORTA		Hautes Ecoles	
	contribution directe ou indirecte	Peu ou pas de contribution	contribution directe ou indirecte	Peu ou pas de contribution	contribution directe ou indirecte	Peu ou pas de contribution	contribution directe ou indirecte	Peu ou pas de contribution
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	88%	13%	82%	18%	100%	0%	75%	25%
2. Assurer l'éducation primaire pour tous, garçons et filles	44%	56%	47%	53%	30%	70%	25%	75%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	66%	34%	76%	24%	73%	27%	75%	25%
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	35%	65%	50%	50%	40%	60%	25%	75%
5. Améliorer la santé maternelle	42%	58%	65%	35%	40%	60%	50%	50%
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	31%	69%	38%	63%	60%	40%	25%	75%
7. Assurer un environnement durable	90%	10%	89%	11%	82%	18%	75%	25%
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	47%	53%	47%	53%	70%	30%	75%	25%

Quelques promoteurs expliquent en quoi le projet contribue à certains OMD.

Une Haute école suggère d'orienter la Formation des maîtres vers l'éducation au patrimoine, l'environnement, les droits humains.

Un promoteur remarque : « Les huit objectifs pris globalement sont réducteurs de la réalité de vie des partenaires. Ils ne reflètent pas par exemple, l'acquisition des techniques, des connaissances, d'expériences et de technologies qui permettent à des gens d'être productifs et créatifs de biens et de services pour leur propre développement. Ils ne soulignent pas non plus la capacité d'organisation collective des gens pour impulser des changements. (...) »

7. Les objectifs du mécanisme sont-ils atteints ?

Le mécanisme de cofinancement poursuit plusieurs objectifs généraux visant à appuyer et renforcer les promoteurs du Nord.

Parmi ces résultats recherchés par la RW et la CF, quels sont les plus pertinents ?

	Sans réponse	Nombre de projets		
		<i>tout à fait</i>	<i>partielle ment</i>	<i>pas vraiment</i>
<i>Ces objectifs du mécanisme de cofinancement sont-ils adaptés à vos besoins et à votre type de partenariat ?</i>				
Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	2	64	15	1
Susciter des effets multiplicateurs	2	47	30	3
Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	2	44	23	13
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	1	47	28	6
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	1	47	27	7
Susciter la synergie entre projets	1	26	36	19

Pour 23 % des projets d'ONG, le mécanisme n'est pas adapté pour susciter la synergie entre projets. Pour 33 % des projets des villes et communes, le mécanisme ne facilite pas de nouvelles actions de solidarité.

Parmi ces résultats recherchés par la RW et la CF, quels sont ceux auxquels votre projet contribue ?

	Sans réponse	Nombre de projets		
		<i>tout à fait</i>	<i>partielle ment</i>	<i>pas vraiment</i>
<i>Dans le mécanisme de cofinancement, quels sont les objectifs et résultats recherchés par la RW et la CF auxquels votre projet peut/a pu participer ?</i>				
Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	1	66	11	4
Susciter des effets multiplicateurs	2	39	36	5
Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	2	37	37	6
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	1	47	30	4
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	1	45	28	8
Susciter la synergie entre projets	3	20	35	24

La grande majorité des projets a participé fortement ou partiellement à l'ensemble des objectifs poursuivis par les mécanismes, bien que dans une moindre mesure pour l'objectif de susciter des synergies entre projets.

Commentaires des promoteurs concernant les objectifs du mécanisme

Commentaires et suggestions

Un projet signale que le partenariat avec d'autres projets de la région est déjà prévu, et un autre que dans les régions isolées le partenariat n'est pas toujours possible.

Une haute école signale un partenariat avec un partenaire de Lille.

Une ONG signale le côté innovant du projet, tout en signalant qu'il n'avait pas été suffisamment préparé.

Une commune suggère de « *Aller sur place avant d'élaborer les projets pour mieux rendre compte des réalités du terrain, réévaluation des projets plusieurs fois après la fin de leur réalisation (éventuellement par des agents de la coopération internationale de la RW).* »

Un syndicat signale que « *dans les appels à projet, il est peu fait état de l'impact que peut avoir l'éducation syndicale dans les domaines tels que le rapprochement culturel des peuples* ».

Un projet : « *Il serait intéressant peut-être de pouvoir introduire directement dans la demande, une partie spécifique pour renforcer les liens Nord-Sud-Sud.* »

Une ONG suggère « *Plus d'implication du CGRI dans le suivi des partenariats, pour que les projets futurs puissent bénéficier de l'historicité des partenaires SUD avec les projets cofinancés par la RW.*

Plus d'implication du CGRI dans la création de synergies au sein des acteurs wallons, pourquoi pas avec des entreprises via l'AWEX ».

Par rapport à d'autres sources de financement ou par rapport au passé, quels sont les avantages du mécanisme ?

Les avantages les plus significatifs du mécanisme sont sa **souplesse**, citée 22 fois, et sa **simplicité**, citée 11 fois: souplesse de gestion, souplesse dans la présentation de dossiers, souplesse par rapport à la rédaction des rapports d'activité ou les délais,...

« *L'appel laisse aux promoteurs une grande liberté dans la manière de présenter le dossier. Les exigences en terme de formulation des dossiers sont peu nombreuses (pas de cadres logiques..)* »

L'ouverture au dialogue et les bons contacts avec l'administration sont cités quatre fois.

La possibilité de réaliser des **projets innovants** ou de travailler avec de nouveaux partenaires est citée sept fois.

Deux projets signalent la dimension officielle qui renforce la crédibilité ou la visibilité de l'action.

Sont également cités : la possibilité de travailler dans des régions isolées (deux), la rapidité des paiements (cinq), le pourcentage élevé du cofinancement (six), l'autonomie (2), la possibilité de travailler sur plusieurs thématiques, la spécificité du thème du développement durable (deux fois).

Une Commune : « *Les critères de sélection des projets et d'éligibilité des dépenses est plus adéquate pour une coopération avec des administrations locales souvent peu organisées ou non dotées de personnel spécialisé dans les matières faisant l'objet du partenariat* ».

Une ONG remarque « *la prise en compte véritable de la dimension éducation au développement au Nord, et la mise en valeur de l'importance des échanges et collaboration entres acteurs du Nord et du Sud* ».

Une autre ONG souligne l'accès au « *cofinancement grâce à l'approche projet. Important pour les petites asbl qui n'ont peu ou pas les moyens de rédiger des programmes sur plusieurs années.* ».

Par rapport à d'autres sources de financement ou par rapport au passé, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Parmi les difficultés rencontrées, 10 projets citent des difficultés rencontrées sur le terrain, difficultés dues au contexte, le plus souvent politique. Deux projets citent des difficultés d'ordre culturel.

Plusieurs difficultés concernent la conception et le fonctionnement des mécanismes : 12 projets citent des difficultés de trésorerie ou de financement, notamment l'avance à faire pour la dernière tranche, une première tranche insuffisante, ou la difficulté de trouver des fonds propres. Deux projets ont eu des difficultés suite à des retards dans l'arrivée des fonds.

Quatre projets signalent les difficultés issues de la rigidité budgétaire et la difficulté de faire des transferts d'une rubrique à l'autre.

Trois promoteurs signalent la difficulté d'obtenir les justificatifs de dépenses de la part du partenaire. Une commune : *« Il semble que dans certains pays du Sud, on n'a pas toujours le même standard dans l'établissement des pièces comptables »*.

Deux promoteurs regrettent de ne pas disposer de vade-mecum expliquant les exigences administratives et un autre souligne les modifications des règles en cours d'exécution, et notamment les frais administratifs, initialement forfaitaires qui ont dû être justifiés.

Dans 12 projets, on estime que la gestion des projets prend beaucoup de temps et que la charge administrative est lourde, en particulier la fréquence des rapports intermédiaires à remettre (cinq commentaires). Trois projets signalent un nombre de copies trop important pour les justificatifs financiers.

Six projets citent des retards et la difficulté de respecter le calendrier.

En matière de suivi, des promoteurs « non professionnels de projets au Sud », soulignent le coût et la difficulté du suivi à distance. Une commune : *« La mise en place d'un système d'évaluation permanent et la rétribution d'un comptable compétent auraient permis une meilleure gestion des moyens mis à la disposition du partenaire. La réalisation du projet aurait été plus efficace et des synergies auraient pu être découvertes si nous avions pu nous rendre sur place plus souvent qu'en début et en fin de projet. »*

Une ONG : *« Il est impossible de prévoir des dépenses de préparation des projets...en tout cas ce point n'a jamais été clair pour nous (aucune réponse reçue à la question de se faire rembourser une mission de préparation/d'identification...) »*

Vos besoins sont-ils rencontrés par le mécanisme ?

60 projets se disent satisfaits et 4 insatisfaits (18 sans réponse).

Parmi les insatisfaits, un promoteur (2 projets) se dit partiellement satisfait, un n'explique pas.

Le quatrième promoteur insatisfait s'explique : *« S'agissant de notre tout premier projet, nous avons surtout rencontré de grosses difficultés dans la méthode de travail pour le suivi du projet. L'échange et la clarté étaient parfaits avec nos partenaires (...). L'opacité venait plutôt de l'administration. Comment doit-on rédiger le rapport narratif? Quel canevas pour l'état des comptes de manière semestrielle? Comment faut-il présenter les demandes de modifications budgétaires. Comment faut-il argumenter et pourquoi si peu de souplesse? Aucun modèle n'existe pour les débutants. En l'occurrence, c'est ce point qui nous a fait perdre énormément de temps (refus de nos demandes pour cause de mauvaise présentation, etc.). L'administration estime que le décret est suffisamment clair et lisible. Nous avons trouvé qu'il pouvait porter à confusion dans l'interprétation de la méthode à suivre.*

Ne serait-il pas possible d'accompagner MIEUX dès le départ. J'ai finalement reçu l'aide précieuse de Mme X mais elle était tardive...et ce retard peut être préjudiciable au projet. »

Commentaires finaux et suggestions des promoteurs

Concernant la présente évaluation :

Une commune : « *Je m'attendais à avoir des questions tout à fait personnalisées, avec un questionnaire déjà intitulé au nom du projet (dans notre Commune de X) ».*

Un autre promoteur : « *Très bonne initiative de nous faire remplir ce questionnaire. En tant que novices, nous sommes ravis d'avoir un espace pour exprimer notre avis et nos difficultés par rapport au mécanisme de co-financement. ».*

Concernant les résultats des projets :

Villes et Communes :

« *Ce premier (projet) en Afrique a été possible grâce au concours de ce programme de coopération ».*

« *Dans l'ensemble, le projet est très constructif pour les 2 partenaires. Un protocole de collaboration a été signé entre les 2 communes. »*

« *Le conseil consultatif des relations Nord-Sud de (X) a l'espoir de pouvoir répondre à un nouvel appel à projet dans de vraies conditions de partenariat commune-ONG- Région Wallonne, avec un conseil consultatif réellement impliqué et une ONG ancrée à (X) et capable d'insuffler élan et savoir-faire».*

« *Il vaut mieux connaître ses limites et continuer à perfectionner un projet en encourageant sa bonne gestion par le partenaire du Sud. Forts encouragés par notre premier projet, nous soutenons actuellement une nouvelle initiative menée avec brio par l'un des membres de notre ASBL ».*

« *Grâce à l'appui du CWBCI, le projet a pu être réalisé et les indicateurs de réussite ont été largement dépassés. Les difficultés rencontrées restent mineures. Une meilleure "tutelle" du partenaire aurait probablement permis de mieux faire avec toutefois le risque important de le voir se désintéresser de son propre développement. »*

Autres promoteurs :

« *La personne chargée du suivi était un bénévole (...). Depuis lors, l'ONG a complètement revu ses choix pour les partenariats, la sélection des projets appuyés et le suivi de ceux-ci ».*

Sur les procédures et règles du mécanisme :

« *Permettre davantage de souplesse dans la possibilité de modifier en cours de route la ventilation des dépenses prévues (et ce, tenant compte de la durée du projet et des aléas liés aux réalités du terrain) »*

« *Il faudrait un peu plus de clarté sur les différentes lignes de financement. Par exemple, une fiche récapitulative. En particulier les appels à projet CGRI/DRI sont groupés mais il semble que CGRI et DRI aient des lignes de financement différents. »*

« *On ne sait pas qui s'occupe de quoi au CGRI/DRI, on n'a pas de personne de contact privilégiée. »*

« *Pour le moment le nombre de pays avec lesquels on peut travailler à travers ce mécanisme est très limité. Il devrait être possible de le faire avec d'autres pays mais peut-être en le justifiant un peu plus ».*

« *Le processus général est bon, mais devrait être amélioré pour plus d'efficacité (dialogue, évaluation et suivi, analyse des problèmes, etc. La formation du personnel administratif devrait être complétée »*

Une commune remarque : « *Une commune qui défend un projet devrait pouvoir compléter son apport financier par des dons provenant de citoyens sensibilisés au projet communal. Pour ce faire, il conviendrait au moins de mettre en place un système de déduction fiscale comme pratiqué pour les ONG ».*

Enfin, concernant les bons rapports entre le mécanisme et les promoteurs :

« *Nous sommes très contents de la qualité et de l'humanité des services reçus».*

« *La Région wallonne est ouverte au dialogue avec les ONG; dans ce sens c'est un bon partenaire des ONG, à la différence d'autre bailleurs de fonds ».*

III CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les réponses au questionnaire et les différentes rencontres permettent à la fois d'apprécier :

- le mécanisme de cofinancement en tant qu'un tout poursuivant à la fois des objectifs de développement et des objectifs d'appui aux promoteurs,
- et le fonctionnement individualisé de ce mécanisme, par promoteur et par projet.

Les conclusions ci-dessous portent sur le mécanisme global, sur les catégories de promoteurs et leurs capacités, et ensuite sur les modalités de mise en oeuvre des cofinancements individuels.

Les recommandations (R) sont indiquées en retrait et **en bleu**.

Les conclusions et recommandations sont celles de l'évaluatrice et ne reflètent pas nécessairement l'avis des commanditaires de l'évaluation ni le point de vue de l'ensemble des promoteurs.

1 Evaluation¹³ du mécanisme global

Pertinence du mécanisme

La pertinence de poursuivre des objectifs de développement durable ou les grands objectifs de développement des Nations Unies n'est pas contestable.

Appuyer la coopération indirecte en cofinçant des projets d'organismes composant la Région wallonne ou la Communauté française, comme les ONG, les villes et communes, les organisations représentatives des travailleurs ou des agricultures ou les hautes écoles, doit « *aider ces acteurs wallons et bruxellois à initier ou renforcer leurs actions de solidarité internationale* ». Dans la mesure où leurs actions de coopération au développement sont récentes et disposent de faibles moyens, il est particulièrement pertinent pour la RW et la CF de vouloir « *par le choix de cibles géographiques et sectorielles convergentes, (...) encourager les synergies et concertations entre acteurs de la solidarité internationale (...et) le renforcement mutuel des différents types d'intervenants du Nord et du Sud* ».

Pourtant, le mécanisme ne semble pas encore favoriser les synergies et concertations entre acteurs (voir ci-dessous).

Par contre, le mécanisme permet de tenir compte de la diversité des acteurs, de compléter et de renforcer le paysage des acteurs impliqués dans la solidarité internationale. Le mécanisme favorise le sentiment d'appartenance des promoteurs à un **mouvement de solidarité internationale ayant une dimension identitaire Wallonie-Communauté française**.

Un tel mécanisme permet de **valoriser la spécificité et l'expertise des différentes catégories d'acteurs** (par exemple la gestion des déchets pour les promoteurs communaux), dans un partenariat individuel intense (par exemple entre une commune du Nord et une commune du Sud) tout en donnant aux promoteurs un sentiment **d'appartenance à une entreprise globale** : les actions des acteurs de la région Wallonie-Communauté française dans le domaine de la coopération développement.

Efficacité

L'évaluation de l'efficacité du mécanisme devrait pouvoir répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure le mécanisme encourage-t-il le partenariat durable et a-t-il des effets multiplicateurs entre promoteurs du Nord et leur partenaire du Sud ? Les promoteurs ont-ils véritablement initié ou renforcé leurs actions de solidarité ? Les synergies, les concertations et le renforcement des promoteurs et des partenaires ont-ils eu lieu ?

¹³ dans ce paragraphe nous utilisons les cinq critères d'évaluation préconisée par le CAD (comité d'aide au développement) de l'OCDE : pertinence, efficacité, impact et viabilité.

Les réponses et commentaires des promoteurs, ainsi que les modalités d'application du mécanisme, permettent de répondre de façon globale, mais il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une tendance et qu'il y a une marge d'incertitude et des exceptions.

Le mécanisme permet en théorie de s'inscrire sur la scène de la solidarité internationale pour certains, d'améliorer ou d'augmenter leurs actions pour d'autres, de réaliser des projets différents ou novateurs, etc. La satisfaction générale des promoteurs, particulièrement vis-à-vis de la souplesse du mécanisme, indique que le mécanisme apporte aux promoteurs **un plus qu'ils ne trouvent pas ailleurs**, chez d'autres bailleurs de fonds.

Le mécanisme a certainement permis le démarrage de nouveaux partenariats ou la continuation de partenariats existants.

La durabilité du partenariat est globalement examinée sur dossier au moment de la sélection des projets mais le mécanisme n'a pas organisé de suivi de la durabilité ni de mesures correctrices. La durabilité du partenariat, considérée comme réelle pour la grande majorité des promoteurs, dépend des deux partenaires (de leur volonté, de leurs compétences, de leurs moyens,...) et échappe à l'influence du mécanisme.

Le mécanisme permet aux promoteurs de bénéficier de moyens financiers supplémentaires, mais surtout il **permet de mener des actions moins classiques**, hors de leur programme habituel (pour les ONG par exemple qui en apprécient la souplesse) ou, pour les autres promoteurs, de mettre en oeuvre des **actions d'une dimension significative** pour leur partenaire, donnant ainsi au partenariat un poids plus conséquent.

Par contre, **le mécanisme n'a généralement pas favorisé les synergies et concertations entre acteurs, ni le renforcement des acteurs.**

En effet, sans mesures particulières, les modalités actuelles du mécanisme sont insuffisantes pour susciter concertation et collaboration.

Le « *renforcement mutuel des différents types d'intervenants du Nord et du Sud* » est certainement en deçà des attentes : parmi les autocritiques des promoteurs ou les difficultés qu'ils rencontrent, plusieurs font régulièrement mention de leurs insuffisances (en expérience, en compétences, en moyens ou en temps) en matière d'identification et de suivi de projet. Ils signalent aussi le manque de capacités de management de leur partenaire et le besoin (non ou peu pris en compte par le projet) d'accompagnement de celui-ci.

Certains promoteurs, néophytes en matière de projets de coopération au développement, ont amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités en « expérimentant », souvent sans encadrement, l'élaboration d'un partenariat et le suivi d'un projet.

R : Des mesures pour favoriser la concertation et la collaboration devraient être prises. Nous recommandons aussi d'organiser ou de s'assurer de l'accompagnement des « nouveaux » promoteurs. Voir ci-dessous ces recommandations plus détaillées.

Efficiency, modalités et stratégies d'intervention

Il y a une contradiction (apparente) entre la simplicité et la grande souplesse du mécanisme, largement appréciées par les promoteurs, et la charge administrative du rapportage, le manque de flexibilité dans la justification des dépenses etc., dont certains promoteurs se plaignent. De même, l'insuffisance de transparence dans le processus de sélection des projets et le risque de subjectivité amènent les promoteurs à demander de préciser les procédures, d'améliorer la communication et les informations mais sans augmenter ou compliquer les exigences en matière de dossiers et de rapports et sans accroître les contraintes réglementaires et administratives.

En fait, les promoteurs apprécient l'esprit du mécanisme et ses objectifs, tout comme la vision et les principes à l'origine des critères de sélection (pertinence) mais **les procédures et les modalités**

d'application du mécanisme tout comme l'absence de mesures complémentaires¹⁴ (efficience), ne permettent pas d'atteindre pleinement l'ensemble des objectifs du mécanisme (efficacité).

Ainsi, une ONG est ravie de pouvoir, grâce au mécanisme, initier une action dans un domaine nouveau pour elle, hors de son programme stratégique ; mais elle souhaite que les modalités de financement (avances, fréquence des rapports,...) lui permettent de ne fournir qu'un seul rapport, narratif et financier, par an.

Une commune apprécie grandement de pouvoir soutenir une association locale qui mène des actions d'assainissement urbain, mais elle a besoin de savoir de façon précise, concrète et rapide si certaines dépenses du partenaire, demandées en cours de mise en oeuvre, sont éligibles.

Les **rôles et responsabilités des différents intervenants** (l'Administration, le CWBCI, les délégations Wallonie-Bruxelles, l'APEFE, les coupoles¹⁵, etc.) sont mal connus des promoteurs. Cette méconnaissance accroît l'impression de certains promoteurs de non transparence dans la gestion de leur dossier et de ne pas être soutenu dans la mise en oeuvre des projets.

R : Jeune structure, le Conseil devrait préciser son rôle notamment dans le processus de sélection des projets, et améliorer l'information et la communication en ce qui le concerne. En matière de sélection de projets, le Conseil devrait proposer une grille d'appréciation des critères (voir plus loin), grille publique tant pour les critères d'éligibilité que pour les critères de préférence. Le Conseil devrait examiner les modalités et proposer un système de sélection des projets simple, objectif et indépendant, en veillant à éviter que des intervenants qui sont en même temps juge et partie ne donnent leur avis sur les projets.

Le Conseil devrait clarifier et rendre publiques les informations concernant son rôle et son fonctionnement, notamment via son site Web (prévu mais pas encore fonctionnel).

Le Conseil devrait également assurer le suivi des résultats du mécanisme et, une fois par an, donner son avis sur la mise en oeuvre des projets.

L'efficience pourrait certainement être améliorée avec **des procédures claires, simples et transparentes**.

Le processus de sélection et les critères pourraient être plus précis, plus objectifs, plus rigoureux, plus limpides sans pour autant être plus lourds pour les promoteurs.

Il en est de même pour les modalités de mise en oeuvre des projets et de rapportage.

Des procédures simples mais claires¹⁶ feront gagner du temps dans l'examen des dossiers, dans le processus de sélection ainsi que dans le suivi de la mise en oeuvre.

Des promoteurs ont souligné leurs faiblesses dans l'identification et dans le suivi de la mise en oeuvre des projets, l'absence de synergies entre projets, et le peu de collaboration entre les différents acteurs.

R : Des actions de coordination, l'organisation de rencontres ainsi que l'accompagnement des "néo-promoteurs" pourraient améliorer le fonctionnement global du mécanisme et son efficacité.

À côté des bonnes relations avec l'Administration, de sa disponibilité ainsi que de l'ouverture dont elle fait preuve, certains promoteurs soulignent qu'ils sont mal, insuffisamment ou tardivement informés, que certaines règles sont appliquées avec peu de flexibilité et de transparence,

Ainsi il semble que **les communications individuelles** entre un représentant du promoteur et le fonctionnaire interlocuteur sont **satisfaisantes, mais la communication officielle**, générale, et uniforme entre l'Administration (institution) et les promoteurs (en tant qu'institutions) **est moins satisfaisante**. Certains messages passent mal !

¹⁴ accompagnement des promoteurs, organisation de l'information et de la concertation, ...

¹⁵ ACODEV, CNCD, UVCW,

¹⁶ Voir ci-dessous pour des pistes et suggestions sur les modalités concrètes de mise en oeuvre.

R : Il serait utile de repenser la communication (forme et contenu) entre d'une part les Promoteurs individuels (potentiels et effectifs) et d'autre part « le mécanisme » (notamment l'Administration et le CWBCI)¹⁷.

R : L'Administration devrait une fois par an présenter l'état de réalisation des projets : les projets en cours ainsi que les projets terminés depuis moins d'un an.

Impact

Les financements octroyés par le mécanisme sont extrêmement limités : moins de 2 millions d'€ par an. Dans la limite des financements octroyés, dans quelle mesure le mécanisme, à travers les projets de développement, participe-t-il à la réduction de la pauvreté, aux objectifs de Nations Unies, aux objectifs du millénaire pour le développement ? Les projets financés ont-ils les « bons » objectifs et ceux-ci sont-ils atteints ?

Pour que les résultats du mécanisme dans le Sud soient plus que la somme des résultats des divers projets et pour échapper à la critique de saupoudrage sans résultats significatifs, ces divers projets doivent soit s'inscrire dans des partenariats individuels **approfondis et significatifs** dans leur durée et dans leurs résultats localisés, soit se baser sur la collaboration entre acteurs et la complémentarité d'actions.

Les promoteurs sont majoritairement satisfaits de leurs projets, tant au niveau de la réalisation de l'ensemble des activités que de la durabilité des résultats.

Cependant, l'absence d'évaluation des projets¹⁸ ainsi que les faiblesses ou les difficultés signalées par certains « néo-promoteurs » (en matière de conception et suivi de projet de leur part et en capacité de management de la part de leur partenaire) nous amènent à être circonspect devant cet optimisme.

Généralement, pour ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement, sur l'autonomie du partenaire, sur les relations de genre et sur relations sociales, un projet doit avoir pris des mesures préventives. La cécité, la neutralité et l'absence de mesures dans ces domaines produisent très souvent des effets négatifs. Si l'environnement et un partenariat équilibré sont au centre du mécanisme et des préoccupations des promoteurs, le principe de précaution est nettement moins présent pour **les inégalités de genre¹⁹ et les inégalités sociales**. Il y a donc un risque d'impact négatif dans ces deux domaines.

R : Inscrire le principe de précaution pour les inégalités de genre et les inégalités sociales dans les critères de sélection.

Inscrire ces deux domaines dans les thèmes à examiner dans les évaluations

Le mécanisme donne la possibilité à des « promoteurs inexpérimentés en matière de projets de développement dans le Sud », **d'acquérir une première expérience**. Cet « écolage » par la pratique a un impact « collatéral » positif car ces promoteurs ont ensuite la capacité de soumettre un autre projet, mieux conçu, au cofinancement par le mécanisme ou à un autre bailleurs de fonds (exemple : le financement fédéral pour les villes et communes). Cet apprentissage positif pour les promoteurs ne doit pas se faire « sur le dos » du Sud. Il convient non seulement d'éviter d'avoir des effets négatifs pour le Sud, mais également d'avoir des effets positifs pour les populations.

¹⁷ Il y a des améliorations à apporter au niveau :

- du fonctionnement de l'émetteur,
- du fonctionnement du récepteur,
- de la clarté, de l'exhaustivité, et de l'unicité du message transmis
- du calendrier et des moyens de transmission des messages (transmission directe ou indirecte via les coupoles, via le site web, via un vade-mecum agréable ,...)

et ce, tant au moment de l'appel à propositions que dans le suivi et la mise en oeuvre des projets.

¹⁸ Une évaluation de quelques projets dans les pays de concentration (RDC ou Sénégal, voire Burkina Faso) serait certainement instructive.

¹⁹ Les ONG semblent nettement plus sensibilisées que les autres promoteurs.

R : Aussi le mécanisme, en permettant le financement de projets de « néo-promoteurs » doit-il en même temps s'assurer de l'accompagnement de ceux-ci.

Le mécanisme, en favorisant le financement des projets portés par une grande diversité de promoteurs, permet indirectement **une sensibilisation différente du public** wallon et francophone à la solidarité internationale.

R : Le mécanisme pourrait être élargi à d'autres associations, notamment les associations de migrants lorsqu'elles peuvent montrer leur ancrage en Wallonie et CF ou un partenariat avec un promoteur existant. Cet élargissement est concevable si il y a augmentation du budget affecté au mécanisme.

Viabilité

La viabilité des résultats du mécanisme concerne plusieurs aspects :

- la continuité des promoteurs à initier des actions de solidarité internationale, soit parce que le mécanisme leur a mis le pied à l'étrier, ce qui leur permet ensuite d'accéder à d'autres financements, soit en les fidélisant et en leur permettant de recourir régulièrement au cofinancement du mécanisme.
Les ONG recourent plus régulièrement au mécanisme, que ce soit pour obtenir des moyens financiers supplémentaires ou pour pouvoir initier des projets moins classiques. Jusqu'à présent, les promoteurs à la fois « non professionnels de la coopération au développement » et "non ONG" ont rarement bénéficié de deux cofinancements du mécanisme évalué. Par contre, un certain nombre de villes et communes, après une expérience de cofinancement par le mécanisme, ont bénéficié de financements de la part de la coopération fédérale.
- la viabilité des partenariats repose sur la qualité de ceux-ci et sur leur durabilité. Dans la plupart des cas, les promoteurs vont continuer leur partenariat et prévoient de nouvelles actions après le projet.

R : Le mécanisme devrait favoriser les projets qui à la fois constituent un tout cohérent (et pas une tranche ou un morceau de projet) mais qui s'inscrivent dans un partenariat à long terme avec des phases successives.

- l'accès des quatre catégories existantes au cofinancement du mécanisme doit continuer, tant pour les futurs que pour les anciens promoteurs, pour maintenir et développer la dynamique de participer à des actions de solidarité internationale. De plus, d'autres catégories de promoteurs ne devraient pas être exclues, notamment les associations de migrants ancrées dans la vie citoyenne en Wallonie.

R : Cette extension des catégories et l'appui aux catégories existantes ne peut se concevoir que si le montant annuel affecté au mécanisme est augmenté.

R : Soutenir les partenariats existants, permettre aux promoteurs actuels de continuer à initier des actions moins classiques, maintenir l'appartenance Wallonie et Bruxelles des différents promoteurs en leur permettant de bénéficier régulièrement de cofinancement, renforcer la collaboration entre acteurs, et permettre l'accès du mécanisme à de nouveaux promoteurs, qu'ils soient de la même catégorie (d'autres villes et communes, d'autres hautes écoles,...) ou élargir les catégories (exemple les associations de migrants ancrés dans la vie communale wallonne) nécessite des moyens supplémentaires, tant financièrement que dans les capacités d'accompagnement des promoteurs et de capitalisation des résultats et de la dynamique.

2. Conclusions concernant les catégories de promoteurs et leurs capacités

Catégories de promoteurs

Le mécanisme distingue quatre catégories de promoteurs :

- les ONG de développement reconnues par la DGCD et les associations membres d'un consortium reconnu
- les Villes et communes et autres pouvoirs subordonnés de la Région wallonne
- les Organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs (ORTA)
- les Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Ces catégories ne sont pas homogènes.

Parmi les **ONG** de développement, on trouve des ONG « professionnelles » avec du personnel permanent, de petites ONG fonctionnant avec quelques bénévoles expérimentés en gestion de projets et d'autres ONG, petites et peu expérimentées. Ces dernières ont souvent besoin d'un accompagnement en matière d'identification et de suivi de projets. Les précédentes reposent parfois sur une seule personne, et leurs capacités sont alors dépendantes de cette seule expérience.

Les **syndicats** disposent d'un département international, avec personnel et expérience en matière de projets de solidarité internationale.

Cependant, une branche régionale ou sectorielle d'un syndicat peut proposer un projet de partenariat intéressant pour le Sud, dans un domaine qui lui est spécifique et hors des priorités de la direction nationale du syndicat.

Dans ce cas, les branches régionales ou sectorielles qui souhaitent devenir promoteur d'un projet devraient pouvoir également bénéficier d'accompagnement en matière d'identification et de suivi de projets.

Les **Hautes écoles** ont aussi leurs particularités, notamment dans leur autonomie, selon qu'elles sont organisées par la CF ou par la Province par exemple²⁰.

Dans la catégorie « **Pouvoirs subordonnés** », la situation et le « statut institutionnel » des promoteurs sont particulièrement hétérogènes : certaines Communes ont un échevin chargé de la solidarité internationale avec un service et du personnel et d'autres pas ; certaines ont mis sur pied une structure consultative (exemple : le conseil consultatif Nord-Sud). Certaines Communes font gérer le projet par une association de la commune (Agence de développement local) ou par une association autonome (une asbl privée ou une ONG). Dans certains cas, le promoteur est une association de plusieurs Communes, avec un suivi direct par un fonctionnaire d'une des Communes ; dans un autre cas, la gestion est confiée à un organisme autonome. Une intercommunale peut aussi être promoteur.

L'initiative et la responsabilité peuvent être collectives ou assumées par le Collège ou être dues uniquement au dynamisme d'un citoyen, qui peut déménager peu après, ou d'un échevin qui ne sera pas réélu.

Le processus d'identification, la conception et le montage du projet ainsi que les modalités de suivi sont multiples, et par là, les risques et difficultés sont variés.

²⁰ Les exemples des hautes écoles sont insuffisants pour tirer des conclusions : les Hautes écoles ne sont éligibles que depuis 2005 et seuls cinq projets ont été financés.

R : L'évaluatrice suggère de :

- s'assurer que l'institution est effectivement promoteur et collectivement partie prenante du projet, et pas un simple intermédiaire ;
- expliciter les collaborations entre promoteur officiel et partenaire de suivi (exemple entre une Commune et l'asbl chargée du suivi) ;

Il semble également pertinent de faire la différence entre :

- *a) les promoteurs « expérimentés en projets de développement dans le Sud »* : des promoteurs dont le "core business" est la solidarité internationale et les projets de développement, qu'il s'agisse d'un organisme (une ONG), ou d'un département ou d'un service dédié à la solidarité internationale, avec personnel affecté (exemple : le département international d'un syndicat, ou le service solidarité internationale d'un Pouvoir subordonné), et qui peuvent démontrer une expérience en identification et suivi de projets de développement, et
- *b) les « promoteurs moins expérimentés en projets de développement dans le Sud »* : les organismes ou services dont la mission et l'emploi du temps n'est pas prioritairement la solidarité internationale et la coopération au développement, et qui ne peuvent pas démontrer une expérience en identification et suivi de projets de développement.

Les premiers pourraient par exemple bénéficier d'une avance équivalente à 1 an et demi ou 2 ans du budget du projet, afin de remettre un seul rapport par an (financier et narratif). Leur apport propre devrait être en espèces et les frais administratifs seraient forfaitaires ; ils pourraient prévoir diverses dépenses hors frais administratifs dans le budget (à justifier, financièrement et avec rapport de mission transmis, comme des frais d'identification ou d'évaluation).

Les seconds devraient bénéficier d'un accompagnement (à définir : de leur coupole, de la CASIW,...) tant pour la conception du projet que pour le suivi. Ils pourraient valoriser un certain pourcentage de leur apport propre avec justification des dépenses (apport propre et cofinancement) y compris les dépenses au titre de frais administratifs, d'identification et de suivi.

Identification

L'ensemble des promoteurs est particulièrement attentif aux dimensions de développement durable et à la qualité du partenariat.

Cela se reflète dans leur processus d'identification de projets.

Pour certains d'entre eux des améliorations pourraient être apportées dans l'identification et la conception des projets.

R : Certains promoteurs devraient davantage tenir compte de la dimension des droits de l'homme. Dans l'identification, ils devraient plus prendre en compte le contexte national, notamment la dimension culturelle, et faire une analyse des rapports sociaux, et en particulier une analyse de genre, ainsi qu'une analyse institutionnelle du partenaire. La viabilité devrait être davantage examinée : non seulement la viabilité financière et technique mais également la viabilité institutionnelle et socioculturelle. Le renforcement des capacités du partenaire devrait être plus souvent envisagé.

Suivi et mise en œuvre

En matière de mise en œuvre par le partenaire et de suivi par le promoteur, on constate une satisfaction générale des promoteurs, de bonnes relations de partenariat, et de la souplesse dans l'exécution (évolution des objectifs du projet, résultats imprévus,...).

A côté de la satisfaction générale, certains promoteurs signalent des difficultés de communication avec leur partenaire et des faiblesses dans leur suivi du projet.

R : Dans la mise en œuvre aussi, certains promoteurs devraient apporter des améliorations : appuyer et renforcer les capacités du partenaire, porter une attention accrue au contexte, aux relations de genre et aux inégalités sociales,

R : Ces améliorations en matière d'identification, de mise en œuvre et de suivi, nécessitent à la fois :

- **un accompagnement et un renforcement des capacités de certains promoteurs pour qu'ils sachent comment mettre en œuvre ces améliorations ; et,**
- **davantage de moyens (moyens financiers et temps) pour réaliser ces améliorations.**

3. Règles, procédures et modalités de fonctionnement des cofinancements

Le CWBCI a souhaité des recommandations détaillées sur le fonctionnement du mécanisme. Certaines des recommandations ci-dessous sont davantage des exemples indicatifs dont la pertinence (effets positifs et négatifs possibles) devraient être évalués par l'Administration et par le Conseil.

Les promoteurs sont globalement satisfaits du fonctionnement du mécanisme mais un nombre non négligeable (principalement des ONG) estime que la transparence et la bonne gouvernance sont insuffisantes.

Pour améliorer celles-ci, il convient d'agir sur plusieurs aspects :

- les règles et procédures doivent être plus claires, plus précises **et** mieux connues des promoteurs ;
- les rôles et responsabilités des divers intervenants doivent être plus clairs, plus précis **et** mieux connus des promoteurs ;
- les promoteurs doivent être capables de concevoir et de suivre un projet de développement et ensuite de rendre compte ;
- le suivi et le pilotage de l'ensemble du mécanisme doit être assuré.

Règles et procédures plus claires et plus précises dans l'appel à projets et la sélection de ceux-ci

L'avis des promoteurs sur les critères formels d'éligibilité et les principes sous-jacents (catégorie de promoteurs, sensibilisation du public, pas d'aide d'urgence, contribuer au développement durable,...) ainsi que leur avis sur les critères d'appréciation (équité, solidarité intergénérationnelle, participation et appropriation des processus, justice sociale, priorité des besoins du partenaire du Sud, dimension culturelle,...) est globalement positif.

Cependant, la définition de certains critères est peu précise et certains critères sont peu opérationnels et objectivables. Certains critères d'appréciation sont plutôt des critères d'accès (exemple : le principe de précaution vis-à-vis du partenaire local).

De même, certaines règles et procédures sont peu claires, peu précises, peu complètes, peu officialisées ou peu connues. Certaines règles étant ajoutées suite à des difficultés rencontrées, on court le risque d'une réglementation peu cohérente parce que constituée de l'addition de mesures diverses et réactives. La faiblesse des procédures rend la mise en application de certains critères (comment, et par qui?) difficile, peu objective et peu transparente²¹.

R : Revoir la cohérence des différents critères, restructurer et regrouper certains critères existants, en ajouter et en supprimer, les préciser et les définir, pour garantir la transparence des procédures et un processus de sélection indépendant.

R : En particulier, nous suggérons d'adapter les critères d'accès et d'éligibilité²² pour le promoteur:

- un critère devrait concerner l'expérience et les capacités du promoteur (acquises ou à acquérir). Le promoteur doit être expérimenté ou montrer qu'il bénéficie d'un accompagnement pertinent²³.
- augmenter le budget du mécanisme pour pouvoir élargir les catégories de promoteurs éligibles (voir conclusions sur l'impact ci-dessus)
- maintenir le critère de sensibilisation/information du public

R : Nous suggérons d'ajouter des critères d'accès et d'éligibilité portant sur l'identification du projet, en particulier l'existence d' analyses de base avec principe de précaution (avoir vérifié que le projet n'aggraverait pas les inégalités et les problèmes) concernant :

- o le développement durable (social, économique et environnemental) dans et autour du projet
- o les relations de genre dans et autour du projet
- o les rapports sociaux dans et autour du projet

R : Concernant le partenariat, nous suggérons :

- o de garder comme critère d'éligibilité l'initiative conjointe
- o d'ajouter l'existence d'une analyse institutionnelle et/ou le renforcement conséquent des capacités du partenaire
- o de mettre les autres critères sur le partenariat dans l'appréciation.

Concernant les critères sur le type de projets et la concentration : de nombreux promoteurs souhaitent un élargissement de la concentration géographique (actuellement 12 pays) et sectorielle proposée par la RW-CF. Etant donné les objectifs globaux du mécanisme, sa spécificité concernant la diversité des promoteurs, le souhait de renforcement et de collaboration des intervenants, ce souhait, compréhensible du point de vue individuel de chaque promoteur, ne nous semble pas pertinent d'un point de vue global.

R : Nous suggérons de n'accepter des projets hors concentration que si le promoteur montre une expérience suffisante en suivi de projets et que son programme ne lui permet pas de s'inscrire dans la concentration (exemple : l'ONG Solidarité Equateur).

²¹ Quelle est la pondération entre ces critères ? Comment sont-ils appréciés ?

Exemple : montrer la qualité du partenariat ou les effets positifs attendus pour les bénéficiaires sont deux critères d'éligibilité, non contestés.

Qui apprécie si ces critères sont respectés ? Tous les critères doivent-ils être respectés ou seulement un pourcentage ? Ces critères doivent-ils être « très bon » ou « moyen » convient-il ?

Comment les projets sont-ils appréciés les uns par rapport aux autres ? Par exemple comment est apprécié un projet d'activités génératrices de richesses qui est sans effet sur la justice sociale ? Les projets peuvent-ils être classés du « meilleur » au « moins bon », les premiers étant financés ?

²² Voir également l'exemple de grille d'évaluation ci-dessous.

²³ Par exemple, l'expérience minimale pour une ONG pourrait être : être reconnue par la DGCD et avoir une expérience de 3 ans dans des actions Sud. Eviter les zones isolées ou de troubles politiques pour les promoteurs inexpérimentés.

Il est souhaitable de rendre le processus de sélection plus objectif et plus transparent.

R : Si l'administration demande des avis, les évaluateurs/sélectionneurs doivent être indépendants des promoteurs (pas de jugement par les pairs);

R : Définir (et rendre publique), sur proposition du Conseil, deux grilles reprenant l'une les critères d'éligibilité et d'accès et l'autre les critères d'appréciation. Il ne s'agit pas de réinventer la roue mais de s'inspirer (en les allégeant) des modalités déjà expérimentées par d'autres bailleurs.

Ebauche d'une Grille de critères d'éligibilité

Exemple :

CRITERES ACCES ET ELIGIBILITE	OUI	NON	REMARQUES
CONFORMITE ADMINISTRATIVE DU DOSSIER			
I PROMOTEUR			
1.1 Appartient-il à la catégorie éligible ?			
1.2 Répond-il au critère d'expérience ?			
1.3 Si non, est il suffisamment accompagné ?			
1.4 Activités d'information du public ?			
1.5			
II TYPE DE PROJET ET CONCENTRATION			
2.1 pays éligible ?			
2.2. si NON, promoteur expérimenté + programme spécial ?			
2.3 secteurs de compétence RW-CF			
2.4 Pas urgence ou humanitaire			
2.5			
III QUALITE DE L IDENTIFICATION ET DU PROJET			
3.1 Analyse DD et principe de précaution pour DD			
3.2 Analyse rapports sociaux et principe de précaution pour rapports sociaux			
3.3 Analyse relations de genre et principe de précaution pour relations de genre			
3.4. identifier et caractériser les populations bénéficiaires			
...			
IV. PARTENARIAT			
4.1 Initiative conjointe ?			
4.2 Analyse institutionnelle et des capacités du partenaire et renforcement de ses capacités ,			
4.3			
<i>Pour être éligible, le projet doit avoir OUI dans chacune des cases de la 2^{ème} colonne.</i>			

Ebauche d'une Grille de critères d'APPRECIATION

Exemple :

	I. CONFORMITE AUX REGLES	OUI	+/- (*)	NON	REMARQUES
1	- éligibilité des dépenses				
2	- pourcentage apport propre				
3	- ...				
4		(*) Modifications mineures à proposer au promoteur			
	CRITERES D'APPRECIATION- PRIORISATION	A EXCELLENT	B SUFFISANT	INSUFFISANT = exclu	REMARQUES
	II. PROMOTEUR				
6	- promoteur bien identifié : la structure responsable ET l'équipe de suivi				
7	- sa capacité à assurer le suivi du projet (compétences, temps et moyens) ou l'accompagnement dont il bénéficiera				
8	- sa participation aux objectifs globaux du mécanisme, y compris les échanges, la concertation et la réciprocité, les synergies avec d'autres acteurs du Nord et du Sud, associer plusieurs catégories de promoteurs				
	III. PROJET				
9	- contribution au Développement durable, dont la solidarité intergénérationnelle et l'équité et les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet				
10	- durabilité technique et financière des résultats				
11	- prise en compte du contexte et viabilité culturelle et institutionnelle				
12	- Impact pour les populations, dont la justice sociale et l'impact de genre				
13	-la promotion de l'expertise locale				
14					
	IV. PARTENARIAT				
15	- Qualité du partenariat avant projet : l'historique , sa durabilité et ses modalités, dont la priorité des besoins du partenaire du Sud, le principe de précaution				
16	- pendant le projet : la participation et l'appropriation des process				
17	- appui au partenaire et renforcement de ses capacités				
18					

Exemple d'objectivation :

- tout projet devrait, pour chaque critère, recevoir l'appréciation A ou B
- si A = 2 et B = 1, le nombre de A x 2 le nombre de B x 1, permet de classer qualitativement les projets ;
- il est aussi possible de donner une double valeur à certaines lignes (par exemple, aux lignes 9.12. 15.16 et 17).

Un tel système devrait être proposé par le CWBCI et adopté avant l'AAP (et idéalement être publié dans le vade-mecum) et en tout cas avant que le processus de sélection des projets démarre.

Règles et procédures plus claires et plus précises dans la mise en œuvre des projets et la reddition de comptes

Règles de Financement :

- ne pas tailler dans le budget sans rencontre avec le promoteur
- définir ou (re)préciser (notamment dans le vade-mecum, voir ci-dessous) les dépenses éligibles, la définition ou les critères des frais administratifs, la définition des fonds propres,....(*exemple : % de frais administratifs forfaitaires + montant supplémentaire –avec justificatifs- si visite de terrain, avec rapport*)
- définir les règles de préfinancement (exemple : pour les promoteurs expérimentés : avance de 80 % du budget puis solde après justification de 50% ; ou avance sur 2 ans de budget, avec un rapport annuel (financier et narratif)

Rapports narratifs :

- préciser la fréquence des rapports : par exemple, annuelle pour les « promoteurs expérimentés en projets de développement » ; semestriel pour les autres ;
- proposer un canevas indicatif dans le vade-mecum
- définir quel sera le retour de l'administration au promoteur

Rapports financiers :

Garder souplesse et flexibilité dans la rigueur, en étant plus précis et plus explicite sur les procédures.

De plus, il serait opportun de :

- autoriser des déplacements budgétaires entre différentes rubriques, (% à préciser, à justifier à posteriori mais sans autorisation préalable) à l'instar d'autres bailleurs
- alléger le rapportage financier (nombre de copies, originaux, ...) à l'instar d'autres bailleurs
- proposer dans le vade-mecum un canevas indicatif de budget
- harmoniser les modalités de justification financière ²⁴

Règles et procédures mieux connues

L'administration devrait avoir les moyens d'améliorer l'information aux promoteurs et candidats promoteurs ainsi que de faciliter le renforcement des compétences des promoteurs (voir ci-dessous).

- Diffuser annuellement la liste des différents projets/promoteurs/pays, financés par RW et CF (y compris par autres mécanismes), acceptés pendant l'année ou en cours d'exécution,
 - organiser des rencontres informatives sur les AAP
 - organiser des rencontres entre promoteurs (une réunion/an de suivi et échanges d'expériences)
 - établir un vade-mecum à destination des candidats et portant sur :
 - l'AAP et le dossier de demande à remettre ;
 - les critères et les procédures de sélection ;
 - les instructions de suivi et de rapportage narratif et financier : calendrier, canevas de rapport, canevas de budget, exigences de rapport financier ;
 - les rôles et responsabilités des différentes parties (voir ci-dessous)
- Ce vade-mecum doit être facilement accessible physiquement (ex : sur le site du CWBCI, du CGRI-DRI,..) et dans sa forme (lisible et compréhensible par des non-professionnels de la coopération, par des non-juristes,..)
- organiser l'échange d'expériences (site web, ...)
 - ...

²⁴ L'harmonisation entre les justifications financières des financements de la CF et ceux de la RW devrait intervenir dans les prochains mois.

Rôles et responsabilités précisés et mieux connus

De nombreux promoteurs ne connaissent pas le rôle de l'Administration CGRI-DRI, le rôle du CWBCI, ou des délégations WB ou de l'Apefe, ni ce qu'ils peuvent en attendre.

Dans la définition des rôles et responsabilités du CWBCI, du CGRI-DRI et de son administration, des délégations WB, de l'Apefe, des coupoles,...

R : repréciser puis diffuser (site web, vade-mecum) les différents rôles et responsabilités de l'Administration CGRI-DRI, du CWBCI, des délégations WB, de l'Apefe et des différentes coupoles, ainsi que la composition du Conseil.

Le CWBCI est une jeune structure qui se cherche encore et dont les contours pourraient être précisés. Le rôle consultatif du Conseil lui permet de proposer les grands principes de mise en œuvre du mécanismes, et de piloter celui-ci en intervenant dans la définition des processus (sélection, suivi, évaluation) et dans l'appréciation des résultats obtenus.

R : Parmi ses rôles, le Conseil devrait :

- **proposer des critères de sélection et de priorisation objectivables**
- **proposer des modalités, principes et délais de sélection et de suivi des projets avec l'administration, identifier un mécanisme de sélection précis et transparent, avec des sélectionneurs indépendants ; valider les résultats proposés**
- **définir un système pour faire face au faible montant de la ligne budgétaire, maintenir la richesse de la diversité des promoteurs (exemple : max. 1 projet/promoteur/an, et max. 2 projets en cours/ promoteur, max. 100 000 /promoteur)**
- **organiser le retour et la capitalisation de la mise en œuvre des projets et des résultats obtenus,...**

Renforcement des capacités des promoteurs

Les promoteurs « non expérimentés dans les projets de Coopération au Développement » doivent être accompagnés²⁵.

Il convient d'améliorer leur information (cf. ci-dessus) ainsi que leurs capacités et compétences par de l'accompagnement/formation dans :

- **l'identification et la conception du projet, notamment les aider**
 - **dans l'analyse des capacités du partenaire en gestion de projets, de ses besoins en renforcement de capacités, ...et**
 - **à acquérir des capacités en matière d'analyse du milieu et du contexte, en particulier les relations de genre**
- **le suivi de projets ainsi que vérifier les modalités de communication avec le partenaire,**
- ...
-

Susciter et appuyer le renforcement des acteurs, notamment renforcer le dynamisme et la motivation des promoteurs, soutenir les promoteurs dans leur partenariat, susciter la collaboration et les effets multiplicateurs sont des objectifs pertinents du mécanisme auxquels n'ont pas été adjoints des moyens et des mesures **concrètes**.

Parmi les mesures qui pourraient être prises :

- **organiser des échanges d'expérience,**
- **organiser des séances d'information/formation lors de l'AAP et en cours de projet**

²⁵ Ce type d'accompagnement fait partie des missions de la CASIW.

Des formations complémentaires ou des « tutorats » ou ...peuvent également être organisés.

- accompagner (CASIW, couple, autre...) le promoteur et l'aider à organiser son suivi et la continuité de celui-ci, à capitaliser les expériences

Suivi et pilotage du mécanisme, feedback

La jeunesse du mécanisme, et la plus grande jeunesse encore du CWBCI, n'ont pas encore donné l'occasion de structurer le suivi, le pilotage, le retour et la capitalisation d'expériences, etc. La présente évaluation devrait y contribuer.

R : Le pilotage global du mécanisme et le suivi des résultats (le suivi par l'Administration, le retour au Conseil, la capitalisation ..) devraient être davantage structurés, valorisés et capitalisés:

- utilisation des rapports narratifs
- quel suivi autre que les rapports narratifs ?
- prévoir un comité de suivi par pays/région/secteur ou par type de promoteur ?
- organiser annuellement une rencontre des promoteurs par pays ?
- prévoir des visites de terrain (délégation WB, Administration ou autre) ? Des évaluations ?
- comment apprécier et maintenir le partenariat pendant et après le projet ?

En guise de conclusions et recommandations finales, ...

Nous recommandons globalement de :

- **Maintenir l'AAP annuel, (avec projets pluriannuels), en augmentant le montant pour élargir l'accès aux associations de migrants et en favorisant des projets circonscrits dans une approche de partenariat durable.**
- **Maintenir la souplesse du mécanisme et ses objectifs globaux, en améliorant la transparence et la précision des processus de sélection et de suivi et en veillant à mieux accompagner les « promoteurs peu expérimentés dans les projets de développement ».**
- **Maintenir les bons contacts entre promoteurs et Administration, et la dimension humaine, diversifiée et dynamique des partenariats, en renforçant l'appartenance des promoteurs et leur adhésion collective aux valeurs et objectifs du mécanisme.**

Car

Les objectifs globaux et le cœur même du mécanisme sont pertinents et porteurs de développement. L'efficacité, la gouvernance et l'impact pourraient être améliorés par des mesures concrètes.

Le mécanisme a sa valeur propre et constitue un plus pour la collectivité des promoteurs.

ANNEXES

Evaluation des mécanismes

de cofinancement de projets de coopération présentés par des ONG de développement et de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

EVALUATION REALISEE POUR LE
CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (CWBCI)

ANNEXES du RAPPORT D’EVALUATION

Version finale, février 2008

- Annexe 1 Cahier des charges
- Annexe 2 Le questionnaire
- Annexe 3 Tableau comparatif des six appels à projets
- Annexe 4 Résultats statistiques du questionnaire
- Annexe 5 Liste des promoteurs et projets, 2002 à 2006

ANNEXES

Annexe 1 Cahier des charges

Annexe 2 Le questionnaire

Annexe 3 Tableau comparatif des six appels à projets

Annexe 4 Résultats statistiques du questionnaire

Annexe 5 Liste des promoteurs et projets, 2002 à 2006

Annexe 1

CWBCI/progrtrav2007/evalexDD/cahiercharges230307



Cahier des charges relatif à l'évaluation des mécanismes de cofinancement de projets de coopération présentés par des ONG de développement et de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Ce cahier comprend les points suivants:

1. Commanditaires
2. Cadre général
3. Missions
4. Modalités pratiques et fonctionnelles
5. Divers

1. COMMANDITAIRES

Les commanditaires des présentes missions sont le Commissariat Général aux Relations Internationales, en abrégé CGRI, de la Communauté française de Belgique et la Direction des Relations Internationales du Ministère de la Région wallonne, en abrégé D.R.I, dont les sièges sont établis à 1080 Bruxelles, place Saintelette, 2.

La personne de contact pour les commanditaires est Philippe SUINEN, Commissaire général du C.G.R.I et Directeur général de la D.R.I.

2. CADRE GENERAL

2.1 Contexte des missions

Aux termes de l'article 2, § 3 de l'Accord de coopération portant création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI), signé le 1^{er} juillet 2002, celui-ci « (...) peut notamment : (...) formuler des propositions particulièrement en ce qui concerne (...) la décentralisation de la politique au développement via un rôle accru des pouvoirs locaux ; être consulté à l'occasion de l'évaluation externe de la politique des Gouvernements en matière de coopération et de solidarité internationale, et le cas échéant, formuler de nouvelles propositions aux Gouvernements et au Collège ; proposer aux Gouvernements et au Collège la fixation des critères de qualité de la politique de coopération internationale(...) ».

C'est conformément à ce cadre que le CWBCI a décidé l'évaluation du mécanisme mis sur pied, en 2002, sous l'appellation *Cofinancement par la Région wallonne de projets de coopération présentés par des ONG de développement ou des communes wallonnes dans le domaine du développement durable*, et désormais dédoublé, depuis 2006, en, d'une part, pour les ONG, le mécanisme dénommé *Programme de cofinancement des ONG de Wallonie-Bruxelles. Projets de Coopération dans les Pays en développement - Volet Projets sollicitant un cofinancement à la Région wallonne/Communauté française* ; et, pour les autres acteurs ciblés, le mécanisme *Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française*

2.2 Présentation du cahier des charges

Le présent cahier des charges comporte deux volets, indissociables :

- un premier volet, sous forme de conception d'une enquête, de mise en oeuvre de l'enquête ainsi que de structuration de ses résultats et des recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra ;
- un second volet, sous forme de publication et de diffusion des résultats de l'enquête et des recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra.

Plus concrètement, il s'agit, pour le soumissionnaire retenu :

- premièrement, d'élaborer un questionnaire d'enquête et une grille typologique d'analyse, permettant d'apprécier dans quelle mesure, depuis 2002, le mécanisme mieux qualifié supra, a permis aux acteurs concernés de concevoir et mettre en oeuvre davantage de projets et dans un cadre novateur ;
- deuxièmement, à partir d'un échantillon, de mettre en oeuvre l'enquête et de structurer les résultats en fonction de la grille typologique d'analyse ainsi que les recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra;
- troisièmement, d'assurer la publication et la diffusion des résultats de l'enquête ainsi que des recommandations d'amélioration du mécanisme mieux qualifié supra au moyen d'un triple support (papier, Internet, CD-ROM).

3. MISSIONS DE L'ADJUDICATAIRE

Le marché comprend deux volets indissociables : un volet dit « *questionnaire et enquête* » et un volet « *publication et diffusion* ».

3.1 « Questionnaire et enquête »

3.1.1 « Questionnaire »

Le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française –CGRI - et la Division des Relations internationales –DRI - de la Région wallonne affirment leur volonté de participer avec la communauté internationale à affronter les défis de la pauvreté par la coopération au développement en faveur des pays classés par le CAD (Comité d'Aide au Développement de l'OCDE) parmi les pays en voie de développement. Ils le font en tenant compte des résolutions des cinq grands Sommets des Nations Unies pour le développement, relatifs au développement durable, aux droits de l'Homme, à la population, à la liaison entre l'économie et le social et au droit des femmes au développement.

L'action de coopération internationale de Wallonie-Bruxelles s'inscrit également explicitement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement., dans le cadre général du développement durable et à travers un partenariat réel avec le Sud.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne reconnaissent l'importance des initiatives au travers desquelles des citoyens se mobilisent et s'associent effectivement dans des actions concrètes de solidarité internationale.

Outre leur soutien au vaste réseau d'associations ONG (organisations non gouvernementales de développement) de Wallonie-Bruxelles, dont l'action d'entraide et de coopération est extrêmement précieuse pour l'aide au développement et constitue un instrument de renforcement de la citoyenneté active, elles ont décidé d'encourager, par leur appui, le partenariat durable et à effets multiplicateurs entre villes, communes, provinces, intercommunales, organisations de travailleurs ou d'agriculteurs, Hautes écoles de Wallonie-Bruxelles d'une part, et leurs homologues d'un ou plusieurs pays partenaires, d'autre part.

La Communauté française et la Région wallonne fixent au présent programme l'objectif d'aider ces acteurs wallons et bruxellois à initier ou renforcer leurs actions de solidarité internationale,

De par le choix de cibles géographiques et sectorielles convergentes, elles visent aussi à encourager les synergies et concertations entre acteurs de la solidarité internationale, notamment les ONG de développement de Wallonie-Bruxelles, ainsi que le renforcement mutuel de différents types d'intervenants du Nord et du Sud.

Tout soumissionnaire conçoit dès lors :

- un questionnaire et une grille de lecture typologique visant les promoteurs identifiés au paragraphe antépénultième ci-dessus ;
- un questionnaire distinguant une dimension directive et une dimension directive ;
- une grille typologique articulée autour d'indicateurs de contexte et d'indicateurs de mesure des réalisations physiques spécifiques en relation avec les avant-dernier et dernier paragraphes ci-dessus ;

3.1.2 "Enquête"

Tout promoteur qui, à ce jour, a émergé au mécanisme mieux qualifié supra, est :

- soit une ONG agréée suivant l'Arrêté royal du 18 juillet 1997 relatif à l'agrément et à la subvention d'ONG de développement et de leur fédération ;
- soit un pouvoir subordonné de la Région wallonne soit une organisation wallonne représentative de travailleurs ou d'agriculteurs soit une Haute école organisée ou subventionnée par la Communauté française.

En conséquence,

- la population de l'enquête est constituée de l'ensemble des personnes morales tel que qualifiées supra et qui, depuis 2002, ont, à travers le mécanisme mieux qualifié supra, mis en œuvre un ou plusieurs projets. Conformément à ces termes, il s'agit, respectivement, d'une population de 70 promoteurs et d'un total de 114 projets, pour un volume cumulé de quelque 8.640.000 € engagés depuis l'édition 2002 ;
- l'unité d'analyse est la personne morale ressortissant à l'une des catégories supra ;
- vu la spécificité du concept, l'échantillon correspond à la population.

L'adjudicataire assure :

- l'enquête auprès de l'échantillon ;
- le traitement des données collectées selon la grille typologique ;
- la rédaction du rapport final de synthèse et de recommandation.

3.3 « publication et diffusion » des résultats

Le soumissionnaire retenu organise l'exploitation et la diffusion sur un triple support (papier, Internet et CD-ROM) des différents éléments de l'évaluation.

4. MODALITES PRATIQUES ET FONCTIONNELLES

4.1 Délais

Les offres sont à envoyer, au plus tard le 16 août 2007, 12h00 (cachet de la poste faisant foi), en deux exemplaires papier **et** en un exemplaire électronique, à l'adresse suivante :

CGRI-DRI

*Monsieur Philippe SUINEN
Commissaire général – Directeur général
A l'attention de Alain Verhaagen
a.verhaagen@cgri.cfwb.be
2, Place Sainctelette
1080 Bruxelles*

En aucun cas, la version électronique ne peut faire foi en termes de délai d'envoi du dossier.

4.2 Facturations et prix

Pour ce marché, le plafond de financement se monte à 25.000 € (vingt-cinq mille euros).

La fixation d'un plafond de prix implique que tous les risques, à savoir, notamment, les difficultés d'exécution, la mauvaise appréciation des délais de fourniture des livrables, l'importance réelles des prestations, les risques liés au coût de la main-d'œuvre sont à charge du prestataire.

Les prix sont, par ailleurs, exprimés en euros, toutes taxes comprises. L'adjudicataire est censé avoir inclus dans le prix proposé toutes les prestations. Ce prix n'est pas soumis à révision.

4.3 Durée de la mission

La mission prend cours le jour de la notification à l'adjudicataire de sa sélection et se termine à la liquidation totale du paiement des créances liées à la mission attribuée. Le délai de remise aux commanditaires de l'ensemble des créances liées à la mission attribuée est de trois mois à dater de l'acceptation du rapport final par le CWBCI.

En outre, l'adjudicataire s'engage, pendant la réalisation de la mission, à informer à intervalles réguliers, les commanditaires, de l'état d'avancement de son travail.

5. DIVERS

5.1 Obligations des parties

Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi en vue de la réussite de l'opération et à respecter toutes les obligations résultant de ce cahier des charges.

5.2 Confidentialité

L'adjudicataire s'engage à observer le secret le plus strict sur les informations confiées ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

Aucune de ces données ne sera communiquée à une tierce partie sans l'autorisation préalable et écrite des commanditaires.

L'adjudicataire indique explicitement les mesures qu'il prend pour garantir cette confidentialité et signe un engagement en la matière, engagement qu'il fait également signer par chacun de ses collaborateurs affectés même partiellement à l'exécution du projet.

5.3 Publicité

L'adjudicataire a le droit de mentionner les commanditaires à titre de référence. L'adjudicataire mentionne le CWBCI sur tout support.

5.4 Propriété

Les documents, les analyses, la documentation mise à jour, ainsi que les autres résultats de cette mission sont la propriété exclusive des commanditaires et du CWBCI, qui peuvent les utiliser ultérieurement et les communiquer pour information aux membres de leurs services. Ils sont fournis au fur et à mesure de leur production.

Toute réalisation dans le cadre de l'exécution du présent projet devient l'entière propriété des commanditaires et du CWBCI.

5.5 Modification de la mission

Toutes les demandes de modification, d'adaptation et de rectification de la mission sont examinées par les commanditaires.

Toutes les modifications, adaptations et rectifications retenues par les commanditaires doivent être effectuées dans le délai fixé par les commanditaires en accord avec l'adjudicataire.

5.6 Changement de personnel

Sauf en cas de force majeure (maladie, démission, ...), la personne qui gère le projet au sein de la structure retenue ne pourra être remplacée en cours de mission. Un remplacement non impérieusement justifié sera un cas d'annulation de la mission sans qu'il puisse être réclamé aux commanditaires autre chose que le paiement des prestations réellement effectuées.

Si le personnel de l'adjudicataire est remplacé en vertu du paragraphe précédent, il le sera par un autre de compétences égales à celles du personnel en fonction au moment du changement. Les commanditaires se réservent le droit d'agrèer, ou non, la proposition. Dans tous les cas, l'écologie du remplaçant ne donne pas lieu à facturation et est prise en charge intégralement par l'adjudicataire.

5.7 Inexécution des obligations

5.7.1 Retard dans l'exécution du contrat

Il est mis fin de plein droit à la mission si un volet n'est pas fourni aux commanditaires à la date prévue.

Le respect du planning incombe au seul prestataire. Si les demandes de modifications de la mission doivent impliquer un dépassement de délai, l'adjudicataire le signale explicitement aux commanditaires.

5.7.2 Inexécution ou mauvaise exécution

En cas de non-respect des clauses prévues par le présent cahier des charges ou de non-respect des dispositions de la législation en vigueur, les commanditaires en avertiront immédiatement l'adjudicataire. Si celui-ci ne corrige pas immédiatement la situation, sans préjudice des dispositions du cahier des charges, il sera mis fin au marché sur décision motivée des commanditaires. En ce cas, les commanditaires ne seront pas tenus de payer les prestations effectuées depuis le dernier paiement.

En cas de difficultés ou de divergences constatées dans l'interprétation ou l'exécution du présent cahier des charges, en cas de lacunes de celui-ci et plus généralement en cas de litiges, les parties conviennent de se réunir et de rechercher de bonne foi une solution.

5.8 Dispositions finales

Les présentes missions sont soumises à la législation belge. Seuls sont compétents les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Ne sont considérés comme cas de force majeure que les faits reconnus comme tels par la loi ou la jurisprudence.

Annexes : règlements Appels à projets 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 (2).

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de l'Evaluation des mécanismes de cofinancement de projets de coopération présentés par des ONG de développement et de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

à l'initiative du



CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Evaluation

réalisée par

Claire Leloup

consultante

Claire Leloup	63 rue Vandermeersch - 1030 Bruxelles
Tél/fax: + 32 2 241 30 74	email : claire.leloup@skynet.be et claireleloup@hotmail.com
N°TVA: BE 547 511 748	IBAN : BE15 3101 3894 6930
Banque ING sa - Rond-Point Schuman 8, 1040 Bruxelles	Code SWIFT/BIC : BBRU BE BB
100	

Abréviations

CF	Communauté française
CWB CI	Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale
DD	Développement durable
ETP	équivalent temps plein
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale de développement
NU	Nations Unies
RW	Région Wallonne
W	Wallon, Wallonie

Plan du questionnaire

Confidentialité des réponses
Comment répondre au questionnaire ?
Identification du promoteur, quelques informations

Partie I : Votre avis sur le mécanisme de cofinancement

Avis sur les Principes et Objectifs de développement poursuivis par le mécanisme
Conditions de recevabilité au cofinancement et Critères d'appréciation et de priorisation des projets
Règles de Financement, Modalités administratives, Gestion des dossiers et fonctionnement du mécanisme de cofinancement
Plus-value du mécanisme de cofinancement et des critères

Partie II : Vos projets et les résultats atteints par le projet

Une feuille par projet SVP
Concernant le Projet :
Présentation du projet
Identification et Mise en œuvre du projet
A quels OMD le projet contribue-t-il de façon importante ?
Les Objectifs du mécanisme sont-ils atteints ?

Confidentialité des réponses

Seule l'évaluatrice prendra connaissance de vos réponses individuelles. Les réponses seront traitées et utilisées de façon à préserver l'anonymat du promoteur.

Comment répondre au questionnaire ?

Le questionnaire comprend de nombreuses questions mais se remplit assez rapidement car la réponse à la plupart des questions se fait par un simple clic ou en cochant d'une croix (X) la réponse que vous choisissez parmi plusieurs options. Cependant, à la fin de chaque chapitre vous avez la possibilité d'être plus nuancé, qualitatif, ou détaillé. A la fin de chaque thème, il y a un cadre où vous pouvez indiquer vos commentaires, votre expérience et aussi vos suggestions d'amélioration du mécanisme.

Répondre directement dans MS WORD (de préférence)

1. Vous recevez ce questionnaire par email et l'avez ouvert avec le logiciel MS WORD.
 - a. Dans ce cas, vous vous déplacez dans le questionnaire avec les flèches de déplacement de votre clavier qui vous amènent dans les zones à remplir : choisissez une réponse en cliquant sur la case des choix ou tapez votre réponse dans la zone grisée.
 - b. Sauvez ce questionnaire sous le nom de votre choix et renvoyez-le en pièce jointe à claire.leloup@skynet.be AVANT LE 20 DECEMBRE.

- c. Si vous avez plus d'un projet, remplissez pour chaque projet supplémentaire le « questionnaire projet » selon les mêmes modalités.

OU Répondre sur papier

2. Vous avez reçu le questionnaire par la poste ou vous n'avez pas la possibilité de remplir le questionnaire en utilisant MS WORD.
- Dans ce cas, sur ce document en version papier (reçu par la poste ou que vous avez imprimé), répondez aux questions en choisissant une réponse par question = mettre une seule croix par ligne, ou en répondant dans les cadres et espaces prévus.
 - Renvoyez le questionnaire par la poste, AVANT LE 20 DECEMBRE, à [Claire Leloup, rue Vandermeersch 63 – 1030 Bruxelles](#)
 - Si vous avez plus d'un projet, remplissez pour chaque projet supplémentaire le « questionnaire projet » selon les mêmes modalités.

MERCI !

Identification du promoteur, quelques informations

Vos coordonnées et quelques informations:

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tel :

Nom de la/des personne/s répondant au questionnaire :

Adresse email :

Si autres, coordonnées pour être invité à la présentation des résultats du questionnaire :

Type de promoteur : vous êtes

Pouvoir subordonné	<input type="checkbox"/>	Faites un choix Ville et Commune / Autre
ONG	<input type="checkbox"/>	Faites un choix ONG reconnue par DGCD / Association membre d'un consortium
Organisation représentative des travailleurs ou des agriculteurs	<input type="checkbox"/>	
Hautes écoles	<input type="checkbox"/>	

Combien de personnes de votre organisme suivent les projets de développement en partenariat avec des organismes du Sud ?

A combien de ETP (équivalent temps plein, soit +/- 40h/semaine, 220j/an) estimez-vous le temps consacré à ces projets ?

Entre 2002 et 2006 (compris), combien de projets présentés à la RW et/ou CF ont été retenus et cofinancés ?

Combien de projets ont été refusés entre 2002 et 2006 (compris) ?
Pourquoi ?

PARTIE I : Votre avis sur le mécanisme de cofinancement

1. Avis sur les Principes et Objectifs de développement poursuivis par le mécanisme

Le mécanisme de cofinancement veut tenir compte des résolutions des Grands Sommets et Déclarations des NU pour le développement.

En ce qui concerne VOTRE organisme et VOS actions et projets, estimez-vous que ces différents principes et objectifs sont pertinents ?

Sommets et Déclarations des NU	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 4 options ci-dessous			
		Indispensable	très pertinent	peu ou pas toujours pertinent	pas pertinent du tout
1. Développement Durable	<i>Faites un choix</i>				
2. Droits de l'Homme	<i>Faites un choix</i>				
3. Population	<i>Faites un choix</i>				
4. Développement social ; droits économiques, sociaux et culturels	<i>Faites un choix</i>				
5. égalité et droits des femmes au développement	<i>Faites un choix</i>				

Vos commentaires et suggestions :

2. Conditions de recevabilité au cofinancement et Critères d'appréciation et de priorisation des projets

Le mécanisme a mis en place des conditions de recevabilité pour les promoteurs et pour les projets. De plus, des critères interviennent pour apprécier les projets et leur donner une priorité. Est-il judicieux de les maintenir ou serait-ce mieux de les modifier ? Selon vous, ces conditions et critères sont-ils indispensables, pertinents, ou non ?

SELON VOUS, CETTE CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ AU COFINANCEMENT OU CE CRITÈRE D'APPRÉCIATION EST ?	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 4 options ci-dessous			
		Indispensable	très pertinent	peu pertinent	Non pertinent
Concernant l'éligibilité du promoteur					
Être d'un des 4 types de promoteur recevables (Ville, ONG, haute école, syndicat)	<i>faites un choix</i>				
démontrer qu'on a des activités de sensibilisation/information du public en RW ou CF,	<i>faites un choix</i>				
démontrer un ancrage en Wallonie	<i>faites un choix</i>				

		Indispe nsable	très pertine nt	peu pertine nt	Non pertine nt
Concernant l'éligibilité des projets en matière de concentration sectorielle, géographique et thématique					
Projets uniquement dans 12 pays	<i>faites un choix</i>				
Dans les secteurs de compétence de Région W et CF	<i>faites un choix</i>				
Thèmes et types d'action éligibles	<i>faites un choix</i>				
pas aide d'urgence ou humanitaire	<i>faites un choix</i>				
pas de projet principalement d'infrastructure ou fourniture de matériel	<i>faites un choix</i>				
Contribuer au développement durable	<i>faites un choix</i>				
Concernant l'éligibilité des projets en matière de Démarche, de Partenariat et de Contextualisation					
le promoteur doit - montrer l'initiative conjointe avec son partenaire du Sud	<i>faites un choix</i>				
- décrire l'historique du partenariat, sa durabilité et ses modalités	<i>faites un choix</i>				
- fournir en fin de projet un rapport critique sur le partenariat	<i>faites un choix</i>				
-montrer comment le projet s'inscrit dans le plan de développement local du partenaire ;	<i>faites un choix</i>				
-montrer comment le projet s'inscrit dans la stratégie de développement nationale	<i>faites un choix</i>				
-décrire la durabilité technique et financière des résultats	<i>faites un choix</i>				
-montrer que le projet aura un impact positif pour les populations	<i>faites un choix</i>				
-identifier et caractériser les populations bénéficiaires	<i>faites un choix</i>				
Critères d'appréciation des projets par rapport aux principes d'action essentiels du Développement Durable					
la solidarité intergénérationnelle et l'équité	<i>faites un choix</i>				
la création d'Activités Génératrices de Richesse	<i>faites un choix</i>				
la justice sociale	<i>faites un choix</i>				
les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet	<i>faites un choix</i>				
le principe de précaution vis-à-vis du partenaire local	<i>faites un choix</i>				
la participation et l'appropriation des processi	<i>faites un choix</i>				
Critères d'appréciation des projets par rapport à d'autres principes					
la dimension culturelle	<i>faites un choix</i>				
la priorité des besoins du partenaire du Sud,	<i>faites un choix</i>				
les échanges, la concertation et la réciprocité	<i>faites un choix</i>				
les synergies avec d'autres acteurs du Nord et du Sud	<i>faites un choix</i>				
associer plusieurs catégories de promoteurs	<i>faites un choix</i>				
la promotion de l'expertise locale	<i>faites un choix</i>				

Vos commentaires et suggestions :

Quels sont les critères qui manquent selon vous :

3. Règles de Financement, Modalités administratives, Gestion des dossiers et fonctionnement du mécanisme de cofinancement

Quel est votre avis sur le mécanisme existant, sur les règles et leur mise en pratique ? Quelle est votre expérience ?

En fonction de votre expérience, quel est votre avis sur ?	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 5 options ci-dessous				
		<i>très positif</i>	<i>plutôt positif</i>	<i>avis plutôt négatif</i>	<i>avis très négatif</i>	<i>pas d'avis</i>
Concernant le fonctionnement général du mécanisme						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
La souplesse du mécanisme	Faites un choix					
La transparence du mécanisme	Faites un choix					
L'accompagnement des promoteurs	Faites un choix					
L'information aux promoteurs	Faites un choix					
La coordination et le partage d'expérience entre promoteurs	Faites un choix					
L'intervention de promoteurs (non)professionnels des projets Sud	Faites un choix					
Les échanges avec la RW-CF	Faites un choix					
Concernant les règles de financement						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
Le montant maximum de cofinancement par promoteur	Faites un choix					
Le montant maximum par projet	Faites un choix					
Le pourcentage de cofinancement	Faites un choix					
Le montant de l'avance	Faites un choix					
L'origine et l'éligibilité des fonds propres	Faites un choix					
La période d'éligibilité des dépenses	Faites un choix					
Le type de dépenses éligibles	Faites un choix					
Le montant des frais administratifs admis	Faites un choix					
Le type de frais administratifs admis	Faites un choix					
Les coûts d'identification	Faites un choix					
Les coûts d'évaluation	Faites un choix					
Concernant l'annonce de l'Appel à projets et les modalités de présentation du dossier						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
le moment de l'Appel à Projets	Faites un choix					
l'information sur l'Appel	Faites un choix					
la clarté du processus d'appel à projets et l'exhaustivité des informations fournies	Faites un choix					
La clarté des notions de partenariat et durabilité	Faites un choix					
La clarté et l'objectivation des critères	Faites un choix					
Les instructions quant aux informations et à la forme du dossier à fournir	Faites un choix					
l'appui/accompagnement pour rédiger le dossier	Faites un choix					
les délais de remise du dossier	Faites un choix					
Concernant le traitement des dossiers de demande et la sélection des projets cofinancés						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
La transparence dans le traitement des dossiers	Faites un choix					
La précision et l'objectivation des critères de sélection	Faites un choix					

La clarté du processus de sélection (refus et acceptation)	Faites un choix					
<i>En fonction de votre expérience, quel est votre avis sur?</i>		<i>très positif</i>	<i>plutôt positif</i>	<i>avis plutôt négatif</i>	<i>avis très négatif</i>	<i>pas d'avis</i>
Le dialogue et la souplesse du processus de sélection	Faites un choix					
Le rôle des différents acteurs	Faites un choix					
Le rôle de l'administration	Faites un choix					
Le rôle du CWBCI,	Faites un choix					
La décision de la (du) Ministre	Faites un choix					
Les délais de décision	Faites un choix					
Concernant la mise en œuvre du projet et le suivi du dossier						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
La souplesse d'adaptation des activités en cours de réalisation	Faites un choix					
La souplesse financière en cours de réalisation	Faites un choix					
La souplesse dans les délais	Faites un choix					
L'accompagnement et le suivi par l'administration,	Faites un choix					
L'accompagnement et le suivi sur place par la délégation WB	Faites un choix					
L'accompagnement et le suivi sur place par l'APEFE	Faites un choix					
L'accompagnement et le suivi par le CWBCI	Faites un choix					
L'accompagnement et le suivi par votre coupole ou structure représentative ²⁶	Faites un choix					
Les modalités de rapport narratif en cours de projet	Faites un choix					
Les Modalités de justification des dépenses en cours de projet	Faites un choix					
Les délais de paiement	Faites un choix					
Concernant la fin du projet et les modalités de rapportage final						
VOTRE AVIS GLOBAL :	Faites un choix					
<i>Et ci-dessous, en particulier :</i>						
Modalités de rapport narratif final	Faites un choix					
Modalités de justification des dépenses et rapport financier final	Faites un choix					
Rapport sur le partenariat et les résultats durables	Faites un choix					

Vos commentaires et suggestions :

²⁶ Exemple : ACODEV pour les ONG, l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie) pour les pouvoirs subordonnés,

4. Plus-value du mécanisme de cofinancement et des critères

Le mécanisme a évolué depuis 2002 : les objectifs sont étendus, les conditions de recevabilité sont devenues plus précises, les critères d'appréciation sont diversifiés, et, depuis 2006, le mécanisme de cofinancement a été séparé en 2, un pour les ONG et un pour les autres promoteurs ...
*Comment percevez-vous cette **évolution** ? Avis plutôt positif, avis plutôt négatif, pas d'avis ?*

Vos Commentaires et suggestions :

Vous êtes d'une des 4 catégories de promoteur (Commune, ONG, Haute école ou Organ. de travailleurs ou agriculteurs).
*Quelles sont, selon vous, **les spécificités de votre catégorie de promoteur** en matière de projet de développement?*

Quelle est votre plus-value ?

Quels sont les bénéfices que vous avez retirés de ce mécanisme?

Autres commentaires et suggestions :

PARTIE II : Vos projets et les résultats atteints par le projet

Une feuille par projet SVP

5. Concernant le Projet :

Présentation du projet :

- **Titre du projet :**
- **année du cofinancement :** Faites un choix **ou entourez l'année** : 2002, 2003, 2004, 2005, 2006CD²⁷, 2006ONG²⁸
- **pays :** Faites un choix **ou entourez le pays** : Algérie, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, RD Congo, Haïti, Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam, autre, plusieurs pays
- **secteur du projet :** choisir 1 secteur principal

Secteurs	Un seul secteur principal Faites votre choix :	Un secteur secondaire éventuel Faites votre choix :
1) enseignement et la formation, au sens de l'éducation de base et de la formation technique et professionnelle ;		
2) l'enseignement supérieur et universitaire ;		
3) le développement culturel ;		
4) la communication comme outil du développement ;		
5) la jeunesse ;		
6) la politique familiale ;		
7) l'environnement, au sens de la gestion et de la maîtrise des ressources naturelles ;		
8) l'énergie ;		
9) la santé ;		
10) le développement économique ;		
11) l'agriculture et le développement rural.		
Autre :		

- **qui est votre partenaire ?**
 - ONG, commune, association, syndicat, organisation d'agriculteurs, haute école, service public, ...
 - Précisez :
- **Quelle est la phase actuelle du projet :?**

PHASE ACTUELLE DU PROJET	Faites votre choix - cocher une case ci-dessous
pas encore commencé	
En phase de démarrage	
projet en cours	
projet en phase de clôture	
projet terminé	

- **montant total du projet :**
- **montant cofinancé par la RW/CF :**

Identification et Mise en œuvre du projet

- **quelles sont les préoccupations transversales qui ont guidé le choix de ce projet ?**

²⁷ 2006CD = appel à projets de « Coopération décentralisée » 2006, pour les Pouvoirs subordonnés, les Hautes Ecoles et les Organisations de Travailleurs ou Agriculteurs

²⁸ 2006ONG = appel à projets pour les ONG reconnues ou dans un consortium reconnu et dont le cofinancement RW-CF est dans le jargon appelé volet B ou volet II ; Il s'agit du système où la RW-CF assure le cofinancement principal (et pas un doublement de l'apport propre).

Le choix du projet a été guidé par :	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 3 options ci-dessous		
		A guidé prioritairement le choix du projet	A un peu guidé le choix du projet	N'est pas intervenu dans le choix du projet
1.l'universalité des droits de l'Homme	Faites un choix			
2.le développement durable	Faites un choix			
3. la dimension culturelle du développement	Faites un choix			
4.l'égalité des genres	Faites un choix			
5.l'économie sociale.	Faites un choix			
6.Autres (précisez):	Faites un choix			

- quel est l'état actuel de la mise en œuvre ?

	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 2 options ci-dessous	
		OUI	NON
Les objectifs du projet ont-ils évolués ?	Faites un choix		
Y a-t-il eu concertation avec les autorités nationales ?	Faites un choix		
Pensez-vous que la totalité des activités a été (projet terminé) ou pourra être réalisée ?	Faites un choix		
Aujourd'hui, pensez-vous que la durabilité des résultats prévus dans le projet sera assurée ?	Faites un choix		
Y a-t-il des résultats qui n'ont pas été prévus initialement ?	Faites un choix		
Connaissez-vous le nombre de personnes qui bénéficient /bénéficieront directement du projet ?	Faites un choix		
Connaissez-vous le nombre de femmes et le nombre d'hommes bénéficiaires ?	Faites un choix		
A la fin du projet, y a-t-il une suite prévue ?	Faites un choix		

- quelle est la qualité du suivi ?

Etes-vous satisfait	Faites un choix	- cochez à chaque ligne une des 3 options ci-dessous		
		Très satisfait	Moyennement satisfait	Peu ou pas satisfait
1.de la communication entre vous et votre partenaire ?	Faites un choix			
2.du suivi que vous faites ?	Faites un choix			
3.du suivi fait par votre partenaire ?	Faites un choix			

Commentaires et suggestions :

Qu'est-ce qui a été amélioré dans la vie des populations à la date d'aujourd'hui ?

Si c'était à refaire, que changeriez-vous dans le projet ?

6.A quels OMD le projet contribue-t-il de façon importante ?

<i>Parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement, quels sont ceux auxquels votre projet contribue ?</i>	Faites un choix	Ou cochez à chaque ligne une des 4 options ci-dessous			
		contributio n directe évidente	contribu tion indirecte	peu de contribu tion	pas de contribu tion
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Faites un choix				
2. Assurer l'éducation primaire pour tous, garçons et filles	Faites un choix				
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Faites un choix				
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Faites un choix				
5. Améliorer la santé maternelle	Faites un choix				
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	Faites un choix				
7. Assurer un environnement durable	Faites un choix				
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Faites un choix				

Commentaires et/ou suggestions :

7. Les Objectifs du mécanisme sont-ils atteints ?

Le mécanisme de cofinancement poursuit plusieurs objectifs généraux visant à appuyer et renforcer les promoteurs du Nord. Parmi ces résultats recherchés par la RW et la CF, quels sont les plus pertinents et ceux auxquels votre projet contribue ?

	Faites un choix	Ou cochez à chaque ligne une des 3 options		
		<i>tout à fait</i>	<i>partie lleme nt</i>	<i>pas vraie ment</i>
<i>Ces objectifs du mécanisme de cofinancement sont-ils adaptés à vos besoins et à votre type de partenariat ?</i>				
Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	Faites un choix			
Susciter des effets multiplicateurs	Faites un choix			
Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	Faites un choix			
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	Faites un choix			
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	Faites un choix			
Susciter la synergie entre projets	Faites un choix			
<i>Dans le mécanisme de cofinancement, quels sont les objectifs et résultats recherchés par la RW et la CF auxquels votre projet peut/a pu participer?</i>				
Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	Faites un choix			
Susciter des effets multiplicateurs	Faites un choix			

Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	Faites un choix			
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	Faites un choix			
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	Faites un choix			
Susciter la synergie entre projets	Faites un choix			

Commentaires et suggestions :

Par rapport à d'autres sources de financement ou par rapport au passé, quels sont

- les avantages du mécanisme ?
- les principales difficultés rencontrées ?

Vos besoins sont-ils rencontrés par le mécanisme ? Faites un choix OUI –NON
Si non, expliquez :

Commentaires généraux ou autres suggestions :

Merci de renvoyer ce questionnaire pour le 20 décembre

- à claire.leloup@skynet.be
ou à Claire LELOUP
Rue Vandermeersch, 63
1030 Bruxelles

Annexe 3 Tableau comparatif des six appels à projets

Les différences par rapport l'année précédente sont reprises en [couleur bleue](#).

2006 ONG = l'appel à propositions (volet B) spécifique aux ONG

2006 CD = appel à projets pour les 3 autres catégories de promoteurs : Les Villes, Communes et autres pouvoirs subordonnés, les organisations représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les Hautes écoles.

	2002	2003	2004	2005	2006 CD	2006 ONG
Objectif	Cofinancement RW ... objectif de Développement durable	idem	idem	Cofinancement RW et CF ... objectif de Développement durable		
Objectif spécifique				Lutte contre la pauvreté ds le cadre du DD via partenariat réel avec le Sud		
RECEVABILITE						
Promoteur	Villes et communes wallonnes	idem	Tous les « pouvoirs subordonnés » de la RW	Idem		
	ONG avec siège WB + sensibilis/info public en RW	Idem + justifier ancrage en Wallonie	Idem 2003	Idem		
		+organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs.	Idem	idem		
				+Hautes Ecoles de WB organisées ou subventionnées par la CF		
Projet	1- préambule DD; 2-compétences sectorielles RW et trois piliers du DD 3-information au public, en RW, sur projets et partenariats ; 4-a- initiative conjointe avec leurs partenaires du Sud ; 4-b- mise en œuvre menée en collaboration effective avec les partenaires du Sud ; 5- pas aide d'urgence ou humanitaire ; 6- dans l'un des dix pays retenus par la RW : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Congo (R.D.), Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam.	Idem 2002 + 4-b- : + modalités de la collaboration décrites	Idem 2003 + 6 : 11 pays : + Algérie	1-préambule (résolutions des Nations Unies) 2-compétences sectorielles RW et CF et promouvoir au – 1 des composantes du DD avec respect de l'ensemble 3-information au public, en RW et/ou CF, sur projets et partenariats ; 4-a- initiative conjointe avec leurs partenaires du Sud ; 4-b- décrire historique du partenariat, sa durabilité et les modalités de collaboration avec les partenaires du Sud ; 4-c-rapport critique en fin de projet 5- contextualiser le projet dans le plan de développement local, national du partenaire 6- pas aide d'urgence ou humanitaire ; 7- 11 pays : idem		
Financement	financement sur fonds propres	-Fonds propres : min 7% -Communes : apport en nature ou en espèces -particip. RW : min 51 % sf si intervention majoritaire du promoteur -éligibilité des dépenses :	-Fonds propres : min 12.5% ; Pouvoirs subord : apport en nature max 5.5 % -max 125.000/ promoteur ; max 125.000/pjt -particip. RW : min 51 % et max 87,5 % sf si intervention majoritaire du promoteur	-Fonds propres : min 12.5% ; Pouvoirs subord : apport en nature de max 5.5 % -max 125.000/ promoteur ; max 125.000/pjt -particip. RW : min 51 % et max 87,5 % sf si intervention majoritaire du promoteur éligibilité des dépenses : max 4 ans +		

		max 4 ans -frais administratifs (dt évaluat) : max 10%	-éligibilité des dépenses : max 4 ans + essentiel des dépenses dans le sud. -frais administratifs (dt évaluat) : max 10%	essentiel des dépenses dans le sud. -frais administratifs max 10% + dt éventuels frais de personnel ou d'évaluation, qui devront être détaillés et justifiés		
PREFERENCE	priorité aux projets avec orientations de la RW avec concertation du futur CWBCI					
APPRECIATION PROJET		priorité aux projets avec orientations de la RW avec concertation du futur CWBCI, en particulier :	idem	priorité aux projets avec orientations de la RW et CF avec concertation du CWBCI, en particulier :		
		-solidarité intergénérationnelle et équité -conséquences écon, sociale et environnem du pjt -principe de précaution ./. partenaire local -participation et appropriation des process	idem	a-principes d'action essentiels du DD , dont : --solidarité intergénérationnelle et équité -conséquences écon, sociale et environ du pjt -principe de précaution ./. partenaire local -participation et appropriation des process b-autres principes d'action : -dimension culturelle -priorités des besoins du partenaire du Sud, échanges, concertation et réciprocité -synergie avec autres acteurs du N et du Sud -promotion de l'expertise locale		
FINANCEMENT	RW : Max 125.000/promoteur ; 87,5% total pjt	RW : Max 125.000€/promoteur ; max 87,5% total pjt	idem	RW et CF : Max 125.000€/promoteur ; max 87,5% total pjt		
SELECTION	instruction de l'éligibilité par l'administration ; examen des dossiers et avis motivé du Comité d'avis du futur CWBCI ; décision motivée, du Ministre-Président RW, chargé des Relations internationales.	instruction de l'éligibilité par l'administration ; examen des dossiers par le Comité d'avis du futur CWBCI ; décision motivée, du Ministre-Président RW, chargé des Relations internationales	instruction de l'éligibilité par l'administration ; examen des dossiers par le Comité d'avis du CWBCI ; décision motivée, du Ministre-Président RW, chargé des Relations internationales	instruction de l'éligibilité par l'administration ; examen des dossiers par le Comité d'avis du CWBCI ; décision motivée par la Ministre chargée des Relations internationales. de la RW et de la CF		

	2005	2006 CD	2006 ONG WB
Objectif	Cofinancement RW et CF ... objectif de Développement durable Conférences internationales : DD(Jo'burg),Environnement (Rio) , finact (Monterrey) OMD	Cofinancement de projets de Coopération décentralisée Conférences internationales : DD(Jo'burg),Environnement (Rio) , finact (Monterrey), DH, population, liaison écon et social, droits des femmes OMD	Cofinact des ONG WB Conférences internationales : DD(Jo'burg),Environnement (Rio) , finact (Monterrey), DH, population, liaison écon et social, droits des femmes OMD
Objectif spécifique	Lutte contre la pauvreté ds le cadre du DD via partenariat réel avec le Sud	Idem Aider promoteurs à initier ou renforcer leurs actions de SI Encourager les synergies et concertations notmt avec ONG WB ; renforcement mutuel des acteurs, via cibles sectorielles et géographiques convergentes Liaison avec cofinancement DD depuis 02	Encourager partenariat durable à effets multiplicateurs entre ONG et organismes de WB, et partenaires du Sud Renforcer les actions des ONG par de nouvelles activités, émergence de nvx acteurs partenaires, ... Encourager les synergies et concertations ; renforcement mutuel des acteurs, via cibles sectorielles et géographiques convergentes Liaison avec appui ONG du Cgri depuis 98 et cofinancement DD depuis 02
RECEVABILITE			
Promoteur	Tous les « pouvoirs subordonnés » de la RW	idem	
	ONG avec siège WB + sensibilis/info public en RW + justifier ancrage en Wallonie	-	ONG agréée par DGCD ou asbl membre d'un consortium agréé ONG avec siège WB + sensibilis/info public en RW + justifier ancrage en Wallonie
	organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs.	idem	
	+Hautes Ecoles de WB organisée ou subventionnée par la CF	idem	
Projet	1-préambule 2-compétences sectorielles RW et CF et promouvoir au – 1 des composantes du DD avec respect de l'ensemble 3-information au public, en RW et/ou CF, sur projets et partenariats ; 4-a- initiative conjointe avec leurs partenaires du Sud ; 4-b- décrire historique du partenariat, sa durabilité et les modalités de collaboration avec les partenaires du Sud ; 4-c-rapport critique en fin de projet 5- contextualiser le projet dans le plan de développement local, national du partenaire 6- pas aide d'urgence ou humanitaire ; 7- 11 pays : idem	1-préambule 2-compétences sectorielles RW et CF selon constitution belge 3-pjt de dévpt de DD et équilibré, avec objectif de dignité humaine et impact positif pr populations 4-a- initiative conjointe avec leurs partenaires du Sud ; 4-b- collaboration effective avec les partenaires du Sud ; décrire historique du partenariat, sa durabilité et les modalités ; 4-c-rapport critique en fin de projet 5-a-contextualiser le projet dans le plan de développement local, national du partenaire ; 5-b- décrire durabilité technique et financière 6-information au public, en RW et/ou CF, sur projets et partenariats ; 7- pas aide d'urgence ou humanitaire ;	1-préambule 2-compétences sectorielles RW et CF selon constitution belge 3-pjt de dévpt de DD et équilibré, avec objectif de dignité humaine et impact positif pr populations 4-a- initiative conjointe avec leurs partenaires du Sud ; 4-b- collaboration effective avec les partenaires du Sud ; décrire historique du partenariat, sa durabilité et les modalités ; 4-c-rapport critique en fin de projet 5-a-contextualiser le projet dans le plan de développement local, national du partenaire ; 5-b-décrire durabilité technique et financière 6-information au public, en RW et CF, sur projets et partenariats ; 7- pas aide d'urgence ou humanitaire ; 8- pas pjt d'infrastructures ou fourniture matériel 9- si cofinact DGCD : pjt « financt partenaire » du plan action

		8- pas pjt d'infrastructures ou fourniture matériel 9- 12 pays : idem + Haiti	2006 ou FSB 10-12 pays : idem + Haiti -exception hors 12 pays
Financement	-max 125.000/ promoteur ; max 125.000/pjt -particip. RW : min 51 % et max 87,5 % sf si intervention majoritaire du promoteur - éligibilité des dépenses : max 4 ans + essentiel des dépenses dans le sud. -Fonds propres en espèces : min 12.5% ; Pouvoirs subord : apport en nature de max 5.5 % -frais administratifs max 10%, éventuels frais de personnel ou d'évaluation compris, qui devront être détaillés et justifiés	-max 100.000/promoteur ; max 100.000/pjt -particip. RW : max 87,5 % -éligibilité des dépenses : max 3 ans+ essentiel des dépenses dans le sud ; détailler per diem si missions au sud. -Fonds propres : min 12.5% en espèces (ss apport du Sud); éventuelmt apport en nature de max 5.5 % -frais administratifs max 10%, éventuels frais de personnel ou d'évaluation compris, qui devront être détaillés et justifiés	-max 150.000/promoteur ; max 100.000/pjt volet 2-cofinanct RW/CF - max 100.000/pjt -particip. RW : max 87,5 % -éligibilité des dépenses : max 3 ans+ essentiel des dépenses dans le sud au bénéfice direct des populations Sud ; détailler per diem si missions au sud. -Fonds propres : min 12.5% en espèces (ss apport du Sud); -frais administratifs max 10% , éventuels frais de personnel ou d'évaluation compris, qui devront être détaillés et justifiés
PREFERENCE - APPRECIATION PROJET	priorité aux projets avec orientations de la RW et CF, avec concertation du CWBCI, en particulier : a-principes d'action essentiels du DD , dont : --solidarité intergénérationnelle et équité -conséquences écon, sociale et environ du pjt -principe de précaution ./ . partenaire local -participation et appropriation des process b-autres principes d'action : -dimension culturelle -priorités des besoins du partenaire du Sud, échanges, concertation et réciprocité -synergie avec autres acteurs du N et du Sud -promotion de l'expertise locale	priorité aux projets avec orientations de la RW et CF et de leurs partenaires Sud, avec concertation du CWBCI, en particulier : a-principes d'action essentiels du DD , dont : --solidarité intergénérationnelle et équité -création Act. Génératrices de Richesse -justice sociale -conséquences écon., sociale et environ du pjt -principe de précaution ./ . partenaire local -participation et appropriation des process b-autres principes d'action : -dimension culturelle -priorités des besoins du partenaire du Sud, échanges, concertation et réciprocité -synergie avec autres acteurs du N et du Sud -associer +sieurs catégories promoteurs WB -promotion de l'expertise locale	priorité aux projets avec orientations de la RW et CF et de leurs partenaires Sud, avec concertation du CWBCI, en particulier : a-principes d'action essentiels du DD , dont : --solidarité intergénérationnelle et équité -création Act. Génératrices de Richesse -justice sociale -conséquences écon., sociale et environ du pjt -principe de précaution ./ . partenaire local -participation et appropriation des process b-autres principes d'action : -dimension culturelle -priorités des besoins du partenaire du Sud, échanges, concertation et réciprocité -synergie avec autres acteurs du N et du Sud -associer +sieurs catégories promoteurs WB -promotion de l'expertise locale
FINANCEMENT	RW et CF : Max 125.000€/promoteur ; max 87,5% total pjt		
SELECTION	instruction de l'éligibilité par l'administration ; avis du Comité CWBCI ; décision motivée par la Ministre chargée des Relations internationales.de RW et CF	Examen des dossiers et proposition de sélection par l'administration ; en parallèle, examen et avis par le CWBCI ; décision par la Ministre chargée des Relations internationales.de RW et CF	Examen des dossiers par l'administration et avis; en parallèle, examen et avis du CWBCI ; les avis sont transmis au Comité d'avis Commun Administration-ONG du Fonds de cofinanct des ONG qui propose ; décision par la Ministre chargée des Relations internationales.de RW et CF
		Fiche de synthèse en + du dossier/projet	Fiche de présentation générale du dossier, tableau financier et fiche de synthèse en + du dossier/projet

Annexe 4 Résultats statistiques du questionnaire

	TOTAL						ONG						AUTRES PROMOTEURS								
	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses
Nations Unies 1. Développement Durable	2	26	19	2	0	49	47	0	11	9	1	0	21	21	2	15	10	1	0	28	26
2. Droits de l'Homme	3	22	17	6	1	49	46	0	7	9	5	0	21	21	3	15	8	1	1	28	25
3. Population	4	13	23	9	0	49	45	0	4	10	7	0	21	21	4	9	13	2	0	28	24
4. Développement social ; droits économiques, sociaux et culturels	3	22	22	2	0	49	46	0	11	9	1	0	21	21	3	11	13	1	0	28	25
5. égalité et droits des femmes au développement	4	22	19	4	0	49	45	0	8	13	0	0	21	21	4	14	6	4	0	28	24
ELIGIBILITE PROMOTEUR Être d'un des 4 types de promoteur recevables	1	8	26	11	3	49	48	0	3	8	7	3	21	21	1	5	18	4	0	28	27
démontrer activités de sensibilisation/information en RW ou CF,	1	13	24	8	3	49	48	0	7	9	3	2	21	21	1	6	15	5	1	28	27
démontrer un ancrage en Wallonie	1	9	21	15	3	49	48	0	3	7	9	2	21	21	1	6	14	6	1	28	27
ELIGIBILITE PJT uniquement dans 12 pays	1	2	11	29	6	49	48	0	0	1	16	4	21	21	1	2	10	13	2	28	27
Dans secteurs de compétence de RW et CF	1	6	23	15	4	49	48	0	1	7	10	3	21	21	1	5	16	5	1	28	27
Thèmes et types d'action éligibles	4	10	29	5	1	49	45	1	4	14	2	0	21	20	3	6	15	3	1	28	25
pas aide d'urgence ou humanitaire	2	16	19	9	3	49	47	0	9	7	3	2	21	21	2	7	12	6	1	28	26
pas de projet principalement d'infrastructure ou fourniture de matériel	2	8	19	16	4	49	47	0	4	10	7	0	21	21	2	4	9	9	4	28	26
Contribuer au développement durable	1	26	20	1	1	49	48	0	10	10	1	0	21	21	1	16	10	0	1	28	27
le promoteur doit - montrer l'initiative conjointe avec son partenaire du Sud	2	36	9	2	0	49	47	1	15	4	1	0	21	20	1	21	5	1	0	28	27
- décrire l'historique du partenariat, sa durabilité et ses modalités	1	15	30	3	0	49	48	0	6	13	2	0	21	21	1	9	17	1	0	28	27
- fournir en fin de projet un rapport critique sur le partenariat	1	18	23	6	1	49	48	0	4	11	5	1	21	21	1	14	12	1	0	28	27
montrer ct le projet s'inscrit ds le plan de développement local du partenaire	1	20	24	4	0	49	48	0	7	11	3	0	21	21	1	13	13	1	0	28	27
-montrer comment le projet s'inscrit dans la stratégie de développement nationale	1	5	22	20	1	49	48	0	1	11	8	1	21	21	1	4	11	12	0	28	27
-décrire la durabilité technique et financière des résultats	3	14	29	3	0	49	46	1	7	11	2	0	21	20	2	7	18	1	0	28	26
-montrer que le projet aura un impact positif pour les populations	1	27	19	2	0	49	48	0	13	6	2	0	21	21	1	14	13	0	0	28	27
-identifier et caractériser les populations bénéficiaires	2	27	18	2	0	49	47	0	11	9	1	0	21	21	2	16	9	1	0	28	26
CRITERES DD: la solidarité intergénérationnelle et l'équité	1	12	24	11	1	49	48	0	5	10	6	0	21	21	1	7	14	5	1	28	27
la création d'Activités Génératrices de Richesse	2	7	26	13	1	49	47	1	2	11	7	0	21	20	1	5	15	6	1	28	27
la justice sociale	1	20	22	6	0	49	48	0	7	11	3	0	21	21	1	13	11	3	0	28	27
les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet	1	22	24	2	0	49	48	0	9	11	1	0	21	21	1	13	13	1	0	28	27
le principe de précaution vis-à-vis du partenaire local	3	11	23	11	1	49	46	2	3	10	5	1	21	19	1	8	13	6	0	28	27
la participation et l'appropriation des process	1	28	18	2	0	49	48	0	15	6	0	0	21	21	1	13	12	2	0	28	27
AUTRES CRITERES : la dimension culturelle	1	6	23	19	0	49	48	0	3	7	11	0	21	21	1	3	16	8	0	28	27
la priorité des besoins du partenaire du Sud,	1	30	17	1	0	49	48	0	10	10	1	0	21	21	1	20	7	0	0	28	27
les échanges, la concertation et la réciprocité	1	23	22	3	0	49	48	0	9	10	2	0	21	21	1	14	12	1	0	28	27
les synergies avec d'autres acteurs du Nord et du Sud	1	10	27	11	0	49	48	0	1	14	6	0	21	21	1	9	13	5	0	28	27
associer plusieurs catégories de promoteurs	2	5	17	24	1	49	47	0	0	4	16	1	21	21	2	5	13	8	0	28	26
la promotion de l'expertise locale	2	14	26	7	0	49	47	0	6	10	5	0	21	21	2	8	16	2	0	28	26

FONCTIONNEMENT DU MECANISME	TOTAL							ONG							AUTRES PROMOTEURS									
	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses	Pas de Réponse	Indispensable	Tres pertinent	peu pertinent	pas pertinent	Total	Nbre de Réponses			
fonction général :																								
La souplesse du mécanisme	3	9	27	9	0	1	49	46	0	3	14	4	0	0	21	21	3	6	13	5	0	1	28	25
La transparence du mécanisme	4	9	20	12	2	2	49	45	0	2	9	8	1	1	21	21	4	7	11	4	1	1	28	24
L'accompagnement des promoteurs	3	5	19	16	4	2	49	46	0	3	7	6	3	2	21	21	3	2	12	10	1	0	28	25
L'information aux promoteurs	5	5	25	10	3	1	49	44	0	2	13	3	2	1	21	21	5	3	12	7	1	0	28	23
coordination et partage d'expérience entre promoteurs	4	3	9	21	6	6	49	45	0	1	2	11	3	4	21	21	4	2	7	10	3	2	28	24
L'intervention de promoteurs (non)professionnels ds projets Sud	6	3	10	7	5	18	49	43	1	1	0	2	5	12	21	20	5	2	10	5	0	6	28	23
Les échanges avec RW-CF	3	13	21	7	2	3	49	46	0	5	8	4	2	2	21	21	3	8	13	3	0	1	28	25
règles de financement																								
Le montant max de cofinancmt /promoteur	2	5	36	3	1	2	49	47	1	1	16	1	1	1	21	20	1	4	20	2	0	1	28	27
Le montant maximum par projet	2	5	36	4	0	2	49	47	1	1	16	2	0	1	21	20	1	4	20	2	0	1	28	27
Le pourcentage de cofinancement	1	13	27	6	2	0	49	48	0	7	11	2	1	0	21	21	1	6	16	4	1	0	28	27
Le montant de l'avance	1	10	32	4	0	2	49	48	0	1	17	2	0	1	21	21	1	9	15	2	0	1	28	27
L'origine et l'éligibilité des fonds propres	1	6	26	9	3	4	49	48	0	4	12	3	2	0	21	21	1	2	14	6	1	4	28	27
La période d'éligibilité des dépenses	2	7	27	10	1	2	49	47	1	2	11	7	0	0	21	20	1	5	16	3	1	2	28	27
Le type de dépenses éligibles	4	3	30	10	0	2	49	45	1	0	14	5	0	1	21	20	3	3	16	5	0	1	28	25
Le montant des frais administratifs admis	2	7	25	8	3	4	49	47	0	2	15	3	0	1	21	21	2	5	10	5	3	3	28	26
Le type de frais administratifs admis	4	6	21	5	5	8	49	45	1	2	11	3	2	2	21	20	3	4	10	2	3	6	28	25
Les coûts d'identification	4	2	15	9	3	16	49	45	1	2	5	5	2	6	21	20	3	0	10	4	1	10	28	25
Les coûts d'évaluation	5	1	21	5	2	15	49	44	2	1	8	3	1	6	21	19	3	0	13	2	1	9	28	25
Appel à Projet et demande																								
le moment de l'Appel à Projets	2	5	21	13	1	7	49	47	0	1	9	8	0	3	21	21	2	4	12	5	1	4	28	26
l'information sur l'Appel	2	7	26	10	3	1	49	47	0	2	16	3	0	0	21	21	2	5	10	7	3	1	28	26
la clarté du processus d'appel à projets et l'exhaustivité des informations fournies	2	6	29	7	4	1	49	47	0	2	15	3	1	0	21	21	2	4	14	4	3	1	28	26
La clarté des notions de partenariat et durabilité	2	6	29	8	3	1	49	47	0	1	14	5	1	0	21	21	2	5	15	3	2	1	28	26
La clarté et l'objectivation des critères	4	7	22	11	3	2	49	45	0	2	10	7	1	1	21	21	4	5	12	4	2	1	28	24
Les instructions quant aux informations et à la forme du dossier à fournir	4	11	23	7	3	1	49	45	0	3	15	2	1	0	21	21	4	8	8	5	2	1	28	24
l'appui/accompagnement pour rédiger le dossier	3	3	19	10	4	10	49	46	0	1	8	4	1	7	21	21	3	2	11	6	3	3	28	25
délais remise du dossier	3	7	30	6	0	3	49	46	0	1	16	3	0	1	21	21	3	6	14	3	0	2	28	25
traitement demande et sélection																								
La transparence dans le traitement des dossiers	2	4	18	15	3	7	49	47	0	1	5	11	0	4	21	21	2	3	13	4	3	3	28	26
Précision et objectivation des critères de sélection	2	4	17	15	2	9	49	47	0	0	7	9	0	5	21	21	2	4	10	6	2	4	28	26
La clarté du processus de sélection (refus et acceptation)	4	3	14	14	3	11	49	45	1	0	7	8	0	5	21	20	3	3	7	6	3	6	28	25
dialogue et souplesse du processus de sélection	3	2	14	13	4	13	49	46	0	1	4	8	1	7	21	21	3	1	10	5	3	6	28	25
Le rôle des différents acteurs	3	3	21	5	3	14	49	46	1	1	7	3	1	8	21	20	2	2	14	2	2	6	28	26
Le rôle de l'administration	2	5	24	1	3	14	49	47	0	1	10	0	1	9	21	21	2	4	14	1	2	5	28	26
Le rôle du CWBCI,	2	8	15	2	3	19	49	47	0	2	6	0	1	12	21	21	2	6	9	2	2	7	28	26
La décision de la (du) Ministre	2	4	23	2	1	17	49	47	0	1	10	0	0	10	21	21	2	3	13	2	1	7	28	26
Les délais de décision	2	4	20	12	8	3	49	47	0	1	6	7	7	0	21	21	2	3	14	5	1	3	28	26
mise en œuvre et suivi																								
La souplesse d'adaptation des activités en cours	4	7	23	10	2	3	49	45	1	1	12	6	1	0	21	20	3	6	11	4	1	3	28	25
souplesse financière pdt réalisation	4	2	22	12	5	4	49	45	1	0	11	5	3	1	21	20	3	2	11	7	2	3	28	25
La souplesse dans les délais	4	2	34	6	1	2	49	45	1	0	17	2	1	0	21	20	3	2	17	4	0	2	28	25
L'accompagnement et le suivi par l'administration,	4	5	22	12	1	5	49	45	1	1	8	7	1	3	21	20	3	4	14	5	0	2	28	25
Accompagnement et suivi par la délégation WB	7	3	9	11	0	19	49	42	1	1	3	6	0	10	21	20	6	2	6	5	0	9	28	22
L'accompagnement et le suivi par l'APEFE	8	0	8	8	0	25	49	41	1	0	2	4	0	14	21	20	7	0	6	4	0	11	28	21
L'accompagnement et le suivi par le CWBCI	4	2	13	5	1	24	49	45	0	0	5	2	1	13	21	21	4	2	8	3	0	11	28	24
L'accompagnement et le suivi par votre coupole ou structure représentative	6	6	13	3	1	20	49	43	1	0	7	1	1	11	21	20	5	6	6	2	0	9	28	23
Les modalités de rapport narratif pdt le projet	5	4	27	5	0	8	49	44	2	0	13	3	0	3	21	19	3	4	14	2	0	5	28	25
justification des dépenses en cours de projet	4	3	24	10	2	6	49	45	1	0	10	7	2	1	21	20	3	3	14	3	0	5	28	25
Les délais de paiement	5	5	30	6	0	3	49	44	1	2	15	3	0	0	21	20	4	3	15	3	0	3	28	24
fin du projet																								
Modalités de rapport narratif final	6	5	29	3	0	6	49	43	2	1	16	1	0	1	21	19	4	4	13	2	0	5	28	24
Justification des dépenses et rapport financ, final	6	4	27	4	1	7	49	43	2	1	13	3	1	1	21	19	4	3	14	1	0	6	28	24
Rapport sur partenariat et les résultats durables	6	5	26	2	0	10	49	43	2	1	13	1	0	4	21	19	4	4	13	1	0	6	28	24

	TOTAL 82 PROJETS					48 PROJETS ONG					34 PROJETS AUTRES PROMOTEURS				
	sans réponse	prioritaire ment	guidé mon	n'est pas intervenu	Total réponses	sans réponse	prioritaire ment	guidé mon	n'est pas intervenu	Total réponses	sans réponse	prioritaire ment	guidé mon	n'est pas intervenu	Total réponses
5, Quelles préoccupations ont guidé le choix du projet : prioritaire, un peu, non															
: 1.l'universalité des droits de l'Homme	7	13	31	31	75	0	4	25	19	48	7	9	6	12	27
2.le développement durable	5	63	14	0	77	0	42	6	0	48	5	21	8	-	29
3. la dimension culturelle	8	17	30	27	74	0	13	18	17	48	8	4	12	10	26
4.l'égalité des genres	8	23	33	18	74	0	14	24	10	48	8	9	9	8	26
5.l'économie sociale.	9	38	23	12	73	0	24	17	7	48	9	14	6	5	25
6.Autres :	65	9	2	6	77	37	5	1	5	48	28	4	1	1	34
Mise en oeuvre	sans réponse	OUI	NON		Total réponses	sans réponse	OUI	NON		Total réponses	sans réponse	OUI	NON		Total réponses
Les objectifs du projet ont-ils évolués ?	1	34	47		81	0	18	30	0	48	1	16	17	-	33
Y a-t-il eu concertation avec les autorités nationales ?	7	41	34		75	2	26	20	0	46	5	15	14	-	29
Pensez-vous que la totalité des activités a été (projet terminé) ou pourra être réalisée ?	1	64	17		81	0	38	10	0	48	1	26	7	-	33
Aujourd'hui, pensez-vous que la durabilité des résultats prévus dans le projet sera assurée ?	3	71	8		79	0	42	6	0	48	3	29	2	-	31
Y a-t-il des résultats qui n'ont pas été prévus initialement ?	2	35	45		80	0	20	28	0	48	2	15	17	-	32
Connaissez-vous le nombre de personnes qui bénéficieront directement du projet ?	2	65	15		80	0	42	6	0	48	2	23	9	-	32
Connaissez-vous le nombre de femmes et le nombre d'hommes bénéficiaires ?	4	45	33		78	0	31	17	0	48	4	14	16	-	30
A la fin du projet, y a-t-il une suite prévue ?	2	62	18		80	0	36	12	0	48	2	26	6	-	32
QUALITE DU SUIVI: etes vous satisfait	sans réponse	très satisfait	moderément satisfait	peu/pas satisfait	Total réponses	sans réponse	très satisfait	moderément satisfait	peu/pas satisfait	Total réponses	sans réponse	très satisfait	moderément satisfait	peu/pas satisfait	Total réponses
1.de la communication entre vous et votre partenaire ?	1	55	22	4	81	0	35	11	2	48	1	20	11	2	33
2.du suivi que vous faites ?	1	42	39	0	81	0	24	24	0	48	1	18	15	-	33
3.du suivi fait par votre partenaire ?	1	45	29	7	81	0	29	15	4	48	1	16	14	3	33
6, A quels OMD votre projet contribue-t-il?	sans réponse	contributio n directe	contributio n indirecte	peu de contributio n	Total des réponses	sans réponse	contributio n directe	contributio n indirecte	peu de contributio n	Total des réponses	sans réponse	contributio n directe	contributio n indirecte	peu de contributio n	Total des réponses
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	2	47	23	6	80	0	31	11	4	48	2	16	12	2	32
2. Assurer l'éducation primaire pour tous, garçons et filles	5	9	23	20	77	0	4	17	12	48	5	5	6	8	29
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	3	33	22	17	79	1	17	14	13	47	2	16	8	4	32
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	4	9	21	21	77	0	3	14	16	48	4	6	7	5	30
5. Améliorer la santé maternelle	3	12	25	17	79	0	4	16	13	48	3	8	9	4	31
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	4	7	21	9	77	0	2	13	7	48	4	5	8	2	30
7. Assurer un environnement durable	1	48	23	7	81	0	31	12	3	48	1	17	11	4	33
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	4	18	22	14	77	1	9	13	10	47	3	9	9	4	31

7, Objectifs du mécanisme objectifs sont-ils adaptés à vos besoins?	TOTAL 82 PROJETS					48 PROJETS ONG					34 PROJETS AUTRES PROMOTEURS						
	sans réponse	tout-à-fait	partiellem ent	pas vraiment	Total des réponses	sans réponse	tout-à-fait	partiellem ent	pas vraiment	Total des réponses	sans réponse	tout-à-fait	partiellem ent	pas vraiment	Total des réponses		
A) Ces																	
A Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	2	64	15	1	80	0	43	5	0	0	48	2	21	10	1	-	32
Susciter des effets multiplicateurs	2	47	30	3	80	0	31	16	1	0	48	2	16	14	2	-	32
Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	2	44	23	13	80	1	27	13	7	0	47	1	17	10	6	-	33
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	1	47	28	6	81	0	27	19	2	0	48	1	20	9	4	-	33
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	1	47	27	7	81	0	25	18	5	0	48	1	22	9	2	-	33
Susciter la synergie entre projets	1	26	36	19	81	0	13	24	11	0	48	1	13	12	8	-	33
B) Votre projet contribue-t-il à cet objectif?																	
Soutenir le partenariat durable et équilibré entre promoteur du Nord et son/ses partenaire/s du Sud	1	66	11	4	81	0	40	6	2	0	48	1	26	5	2	-	33
Susciter des effets multiplicateurs	2	39	36	5	80	0	25	20	3	0	48	2	14	16	2	-	32
Susciter l'initiation d'actions de solidarité internationale des promoteurs : nouvelles activités, nouveau partenariat	2	37	37	6	80	0	21	23	4	0	48	2	16	14	2	-	32
Renforcer les actions de solidarité internationale des promoteurs	1	47	30	4	81	0	27	20	1	0	48	1	20	10	3	-	33
Susciter échanges et collaboration entre différents acteurs du Nord et du Sud	1	45	28	8	81	0	22	18	8	0	48	1	23	10	-	-	33
Susciter la synergie entre projets	3	20	35	24	79	1	10	26	11	0	47	2	10	9	13	-	32
Vos besoins sont-ils rencontrés par le mécanisme?																	
OUI- NON																	
	sans réponse	OUI	NON		Total des réponses	sans réponse	OUI	NON		Total des réponses	sans réponse	OUI	NON				Total des réponses
	18	60	4		64	4	43	1	0	0	44	14	17	3	-	-	20

Annexe 5 Liste des promoteurs et projets, 2002 à 2006

LISTE DES PROJETS RETENUS 2002-2006

2002

Appel à projets « Développement durable 2002 » Région wallonne

Liste des projets retenus.

PAYS	PROMOTEUR	TITRE	MONTANT
Bénin	Ville d'Andenne	Coopération technique et administrative Andenne-Djedja	45.258
Bénin	AADC	Services communautaires pour la promotion de la santé à Ladji	43.059
Bénin	AADC	Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans le Département de Zou	28.332
Bolivie	Solidarité socialiste	Projet intégré pour le développement rural des communautés Quirambaya, Phatata et Jumuco	120.125
Bolivie	Sos Faim	Appui à l'organisation de producteurs biologiques	81.166
Bolivie	SOS/PG	Production de plantes utiles pour la santé, à Tarija	28.822
Burkina Faso	Autre Terre	Baobab : du rêve à la réalité	45.970
Burkina Faso	Comité de rivière Semois, Communes d'Etalle, Vresse-sur-Semois, Arlon.	Contrat de rivière pour le Sourou	115.216
Burkina Faso	Ville de Nivelles	Assainissement de la ville de Gaoua	84.963
Burkina Faso	SLCD	Production et distribution d'énergie renouvelable en zone rurale	124.162
Burundi	ADG	Gestion durable des zones inondées, conservation de l'eau et la diversification des opportunités économiques en commune du Bugabira	123.048
Palestine	Ville de Comines-Warneton	Installation des puits de pluies de village de Deir as Soudan	28.000
Palestine	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Plantation d'oliviers dans le village d'El-Janiye	28.000
RDC	Ville de Namur et de Masina	Coopération décentralisée	29.582
RDC	CCMK	Appui aux groupes de paysans de Lutendelé	37.243
RDC	Fondation André Rijckmans	Reconstruction de l'habitat et des infrastructures communautaires dans le territoire de Kasongo	28.000
RDC	Petits Pas	Création d'une palmeraie et production locale d'huile de palme à Shatshikumba	91.171
RDC	Commune d'Attert	Baleinière Val d'Attert	16.000

RDC	Louvain développement	Lutte contre l'érosion dans la périphérie rurale de la Ville de Bukavu	125.000
RDC	Ville de Liège	Création de potagers biologiques comme résultat valorisant de la collecte et du traitement organiques des déchets	123.040
RDC	SOS/PG	Relance de coopératives agropastorales et désenclavement de la zone de Lushebere	94.500
Rwanda	Association Belgique - Rwanda	Programme d'amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles des districts de Karaba, Maraba, Kiruhura et Ruyumba	109.375
Rwanda	Ville de Herve	Réhabilitation et d'extension du Centre scout rural de développement de Ruhando	25.025
Rwanda	Ville de Waremme	Assainissement de la ville de Kigali par la création d'une société coopérative Kigali-Propreté	125.000
Sénégal	Ville de Namur	Patchworld-Mboro	16.489
Sénégal	Ville de Namur	Patchworld-Bandia	16.565
Sénégal	Aquadev	Sénégal VIII – le développement durable par les énergies renouvelables villageoises	66.297

2003

Appel à projets en matière de développement durable 2003- Proposition du CWBCI pour décision du Ministre

2. Commune de Sainte-Ode et asbl Mariam Faso (Bastogne) - construction d'un moulin à grains et d'une cantine scolaire villageois (Burkina Faso) - 15.329 €
5.Durbuy et asbl Fondation du Lac de Yène (+ commune de Hotton et collaboration asbl Africa 2000/Liège)- Micro-projet pilote de lutte contre la sécheresse au Sénégal :projet de Yène. – 125 .000 €
6.2 Ville d'Ath – fabrication de savon à l'huile d'olive à Jenin (Palestine) - 102.375 €.
10. Commune d'Ellezelles - Appui institutionnel à la société coopérative des producteurs artisanaux de Beit-Sahour (Palestine) - 116.123 €.
11. Ville de Fontaine l'Evêque - Gestion des déchets solides et de l'eau à Beni-Mellal (Maroc) - 29.167 €
13. Commune de Gesves - Plan local de développement de la communauté rurale de Tocky Gare – 125.000€.
14.1 FGTB wallonne - appui et renforcement d'un réseau de mutuelles de santé syndicales à Kinshasa (RDC) - 44.075 €.
14.2 FGTB wallonne - formation professionnelle de travailleurs de l'UNTC et de la CDT, appelés à siéger comme juges assesseurs au sein des tribunaux du travail de la RDC – 80.025 €

F.J.A – Valorisation de l'épargne et sécurisation du crédit en milieu rural par l'élevage (Sénégal)- 106.000 €.
17. F.W.A - Programme d'appui aux échanges de produits agricoles entre zones agroécologiques différentes (Thiès, Sénégal) - 113.235 €.
Louvain développement - Guichet d'économie locale, centre d'entreprises urbain et développement économique local de Bukavu (RDC) – 125.000 €
25. SLCD - Développement d'un atelier de formation socio-professionnelle au métier de la boulangerie à Giribanda (Rwanda) - 8.750 €
Autre Terre - Appui au développement socio-économique de l'association ECLA qui intègre des personnes handicapées et/ou marginalisées en milieu urbain et rural (Burkina Faso) - 86.093 €.
27. Frères des Hommes - Amélioration de la formation et de la communication à Irupana (Bolivie) - 36.382 €.
31. CCMK-Coopération Clerlande Mambéré Kinshasa – Appui aux paysans de Lutendélé (RDC) - 54.582 €
32. Enfance Tiers Monde - Formation et intégration professionnelle de jeunes des quartiers populaires (Goma, RDC)- 85.966 €
AQUADEV- MAROC III – PEREN : Electrification rurale-Populations marginalisées-Energies renouvelables-Microfinance-109.897 €.
36. Solidarité socialiste - Création et/ou renforcement d'espaces communautaire d'éducation sanitaire dans des quartiers de Kigali (Rwanda) - 124.981 €
37. SOS Faim - Programme de collecte et de commercialisation de l'arachide dans les départements de Louga et de Kébémér (Sénégal) – 50.975 €.
Total : 1.538.955 €

2004

Appel a projets « Développement durable » - 2004 - Liste des projets retenus pour proposition au Ministre (23 projets pour un montant total de 1.870.064,-€)

- 03 – Bénin – AADC – Association pour l'Action de Développement Communautaire – *Projet pilote d'assainissement du quartier de Ladji dans la ville de Cotonou.*- 109.375,-€
- 07 – Bolivie – ABBAL – Association Belgique – Bolivie – Amérique Latine - *Prévention des brûlures et réhabilitation des brûlés, La Paz – El Alto*- 47.967,-€
- 08 – Bolivie – Frères des Hommes – *Renforcement des représentations sectorielles des organisations économiques paysannes de six branches productives de Bolivie – Région de Valona.*-122.431,-€
- 10 – Burkina Faso – Autre Terre – *Production biologique et valorisation d'oléagineux et tubercules – Région du Gobnangou, Burkina Faso.*-88.712,-€
- 14 – Burundi – SLFP / Syndicat Libre de la Fonction Publique – *Installation d'un centre de formation de cadres destiné aux responsables des services publics de la Confédération des syndicats du Burundi* 49.683,-€
- 15 – Maroc – Communauté Urbaine de Charleroi, Val de Sambre et Sud Hainaut – *Expertise et plan de sauvetage de la Médina de la Ville de Beni-Mellal – Maroc.*- 87.000,-€

- 24 – RDC – Commune de Daverdisse – *Construction de 21 puits busés dans la commune de Kabongo.* -103.878,-€
- 25 – RDC – FGTEB – *Ateliers de formation à l'administration et la maintenance de logiciels sous Linux dans le cadre du renforcement des nouvelles technologies de l'information des syndicats UNTC et CDT en RD Congo.* -121.880,-€
- 30 – RDC – Oxfam Solidarité – *Les femmes et les enfants des mines en territoire de Mwenga (Sud-Kivu, RDC) jouissent du droit à un travail et à un emploi digne leur faisant bénéficier de meilleures conditions de vie.* - 62.515,-€
- 34 – RDC – SOS Faim – *Renforcement des activités agricoles dans la région côtière du Lac Kivu.* -72.593,-€
- 35 – RDC – Ville de Tournai – *Réinsertion socio-familiale d'enfants « particulièrement vulnérables » à Lubumbashi.* - 33.450,-€
- 37 – Rwanda – Ville de Mouscron – *Valorisation des ressources naturelles, plantations et gestion de plantes médicinales pour une offre de soins traditionnelle, sociale et communautaire au centre socio-éducatif Iterero, Secteur de Remera, Gitarama.* - 14.000,-€
- 38 – Rwanda – Volens – *Comité de valorisation de valorisation de la main-d'oeuvre familiale contre la pauvreté (COVAMAP)* – 37.967,-€
- 40 – Sénégal – Aquadev – *Sénégal IX – Soleil et développement durable (département de Louga)* – 58.703,-€
- 43 – Sénégal – CGSLB – *Renforcement institutionnel des confédérations syndicales dans les secteurs formels (privé, parastatal et étatique) et dans les secteurs de l'économie informelle, par la formation de délégués syndicaux de terrain* – 49.676,-€
- 45 – Sénégal – Enfance Tiers Monde – *Action de protection environnementale et d'économie sociale au profit de la population du village de Nianing et de ses environs.* - 70.128,-€
- 46 – Sénégal – Province de Namur – *Soutien au développement du Centre d'Appui aux Métiers - CEFAM de Louga.* – 118.868,-€
- 49 – Sénégal – SLCD – *Service Laïque de Coopération au développement – Des pompes solaires pour les femmes du Siné* – 108.347,-€
- 50 – Sénégal – IDEMLS – *Intercommunale de distribution d'eau de Mons, La Louvière, Soignies – Projet intercommunal de gestion des forages en zone sahélienne – Communautés rurales de Nguer Malal et de Keur Momar Sarr (Département de Louga).* - 125.000,-€
- 51 – Vietnam – Entraide et Fraternité – *Développement de plantations de thé en « gestion intégrée de parasites » (IPM), Provinces de Thai Nguyen et Phu Tho.* – 65.000,-€
- 52 – Vietnam – Louvain Développement – *Programme de développement communautaire dans 3 districts vietnamiens : Duc Linh, Tanh Linh et Chau Thanh.* - 125.000,-€
- 53 – Plusieurs pays : Sénégal / RDC – FUCID – *Fondation Universitaire pour la Coopération Internationale au Développement – Médias africains et développement durable.* - 88.516,-€
- 56 – Bolivie – Solidarité Socialiste – *Formation de promotrices dans le cadre d'un programme alternatif de santé : éducation populaire à la santé et reconnaissance des droits sociaux, Province d'Oruro.* – 109.375,-€

2005

Liste des dossiers sélectionnés – Appel à projets DD2005

Bénin	FGTEB wallonne <i>Développement et renforcement des capacités organisationnelles de l'Union syndicale des conducteurs de Taxi-Moto de Cotonou / UCOTAC</i> – 118.132,-€
Bénin	Solidarité Mondiale <i>Projet intégré de renforcement des initiatives d'économie sociale de l'UNACOTAMO/ Union Nationale des Conducteurs de Taxi-Moto du Bénin</i> – 52.452,-€
Bolivie	HEPCUT/HE Provinciale de Charleroi-Université du Travail (Département agronomique) -

	<i>Ecotourisme communautaire et gestion environnementale dans la vallée des Condors – 115.586,-€</i>
Burkina Faso	Autre Terre <i>Auto-promotion des groupements féminins et gestion des ressources naturelles dans le village de Villy – 74.763,-€</i>
Burkina Faso	Commune de Habay <i>Projet d'accès à l'eau potable dans la commune de Kombissiri – 109.353,-€</i>
Burkina Faso	Commune d'Oupeye <i>Programme d'appui à la gestion participative des déchets ménagers de la commune de Gourcy : phase 1 – 61.631,-€</i>
Burkina Faso	Commune de Sainte Ode <i>Sav&Cout , Construction et équipement d'un centre de promotion technique pour les femmes – 113.702,-€</i>
Burkina Faso	Solidarité Socialiste <i>Programme d'amélioration durable de la souveraineté alimentaire dans les provinces du Kourwéogo et du Nayala au Burkina Faso – 124.351,-€</i>
Burundi	Solidarité Protestante <i>Développement et intégration sociale des Batwa (African Revival Ministries) 100.000,-€</i>
Palestine	Commune de Sambreville <i>Centre de formation professionnelle en technologies de l'information pour les jeunes de la Bande de Gaza – 111.912,-€</i>
RDC	ACDLg /Agence de Coopération au Développement - Liège <i>Gestion durable des ressources hydriques de la ville de Butembo – 87.500,-€</i>
RDC	ADD / Alliance pour un Développement Durable <i>Développement des associations de paysans de Lutendélé – 70.418,-€</i>
RDC	Commune de Dalhem <i>Appui à la restauration de la voirie urbaine et appui à la collecte et au traitement des déchets ménagers de la ville de Mbanza-Ngungu (Thysville)– Bas-Congo - 125.000,-€</i>
RDC	Fonds André Ryckmans <i>Reconstruction de l'habitat, de l'agriculture et des infrastructures communautaires après la guerre dans le territoire de Kasongo – Maniéma –86.031,-€</i>
RDC	Groupe One <i>Appui à la micro, petite et moyenne entreprise et développement économique à Kinshasa : guichet d'économie locale – 125.000,-€</i>
RDC	Ville de Liège <i>Liège-Lubumbashi : contribution à la création d'un système de collecte des déchets par la mise en place d'un réseau de points transitoires de collecte – 124.999,-€</i>
RDC	Louvain Développement <i>Appui à la relance de l'entrepreneuriat local au sud-Kivu – 95.028,-€</i>
Rwanda	Association Belgique-Rwanda <i>Projet d'aménagement de sources – 47.595,-€</i>
Sénégal	Commune de Gesves <i>Partenariat de développement avec l'association des Communautés rurales de l'arrondissement de N'Doulo – 125.000,-€</i>
Sénégal	Communes de Profondeville, Ohey et Floreffe <i>Soutien au programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de la commune de Foundiougne – 33.550,-€</i>
Sénégal	Solidarité Mondiale <i>Projet triennal de renforcement des initiatives d'économie sociale (coopératives) : production et transformation agro-alimentaire à Pikine - 41.209,-€</i>

2006 CD

Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée dans les Pays en développement – Appel à projets 2006

Cofinancement de projets présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi que des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Proposition de sélection, arrêtée en réunion conjointe du CWBCI et de l'administration des Relations internationales CGRI/DRI, à l'occasion de la séance du CWBCI du 24 octobre 2006.

Sur 28 projets présentés : 14 projets ont été retenus, représentant un montant de subvention total de la Région wallonne de 908.789,-€ ; 14 projets n'ont pas été retenus, pour cause d'inéligibilité ou de qualité insuffisante.

Projets retenus

1. CSC – Confédération des Syndicats Chrétiens

Maroc – Programme de formation et de sensibilisation des travailleurs de l'UGTM (Union générale des Travailleurs du Maroc) – 100.000,-€

2. FGTB Liège- Huy – Waremme

RDCongo – Création et renforcement des outils d'éducation permanente sur la problématique de la prostitution et des MST / Sida en milieu scolaire du secondaire supérieur – partenariat avec le syndicat des enseignants du Congo (SY.E.CO) à Kinshasa – 47.480,-€

3. FGTB Verviers

Haïti – Campagne pour une vraie réforme du Code du travail haïtien – 44.117,-€

4. FGTB wallonne

Bénin – Appui et renforcement des syndicats CSA – Bénin et UNSTB : formation de juges assesseurs travailleurs nommés au sein des tribunaux du Bénin – 76.860,-€

5. Ville de Marche-en-Famenne

RDCongo – Appui au désenclavement de la rivière Mohua dans le territoire de Bumba – 66.106,-€

6. Commune de Tenneville

Maroc – Projet de coopération décentralisée avec le village de Douar Aït Oualiad « eau retour » - 31.325,-€

7. Ville de Walcourt

Maroc – Affaire de papier – Province d'Assa-Zag – 99.965,-€

8. Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

Vietnam – Santé et hygiène rurale pour tous même les très pauvres – 100.000,-€

9. Ville de Tournai

RDCongo – Réinsertion socio-éducative d'enfants et de jeunes particulièrement vulnérables à Lubumbashi – 66.550,-€

10. Commune de Bertogne

Burkina Faso – Reconstitution du couvert végétal et conservation des eaux et des sols – RECOUVERTES Bertogne/Burkina Faso – 70.512,-€

11. Haute école Albert Jacquard, Département pédagogique

Sénégal – Formation d'enseignants aux niveaux préscolaire et primaire – 36.662,-€

12. Haute école Provinciale du Hainaut Occidental, Département agronomie

RDCongo – Appui au renforcement des capacités des communautés locales en gestion durable des agro-systèmes dans le territoire de Masisi : soutien aux initiatives de reboisement utilitaire, installation de haies anti-érosives et production de légumes – 59.170,-€

13. Haute école Roi Baudouin

Bénin – Création d'un centre didactique des techniques antipollution automobile : formation de formateurs aux systèmes d'injection essence et installation d'un laboratoire de valorisation des huiles vidées – 41.000,-€

14. Haute école Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC

RDCongo – Cellule PME – Kivu – 69.073,-€

2006 ONG VOLET II

Programme de cofinancement des ONG de Wallonie – Bruxelles
 Appel à projets – Année 2006 Volet II.
 Proposition du Comité d'avis Administration – ONG, réuni le 9 octobre 2006,
 approuvée par la Ministre des Relations internationales.

No de projet	ONG / PAYS / PROJET ou ACTION	Volet II Cofinancement WB
5.	ACDLg – Agence de Coopération au Développement - Liège (ex- ACDST)	
5.3.	Bénin :-Titre : <i>Appui aux Associations de Micro-Assurance de Santé Communautaire au Bénin.</i>	68.203 Retenu DRI 01.06
7.1.	ADG – Aide au Développement Gembloux	
7.2.	Sénégal :-Titre : <i>Renforcement des capacités des populations locales du Delta du Saloum.</i>	(94.745) 81.545 Retenu DRI 01.06
11.	Autre Terre	
11.2.	Sénégal :- Titre : <i>Appui au développement de cultures maraîchères biologiques grâce au système de goutte</i>	53.804 Retenu DRI 01.06
21.	Dynamo International	
21.1.	Vietnam :-Titre : <i>Coordination et formation des travailleurs sociaux de rue et réinsertion socioprofessionnelle des jeunes de rue au Vietnam.</i>	(131.102) 100.000 Retenu DRI 01.06
22.	Frères des Hommes	
22.4.	Sénégal :-Titre : <i>GUELAKH, Développement rural intégré et durable dans la région de St Louis.</i>	66.500 Retenu sous condition DRI 01.06
22.5.	Bolivie :-Titre : <i>Formations techniques et organisationnelles pour les femmes de la FRUMCI</i>	32.812 Retenu DRI 01.06
28.	ISF - Ingénieurs sans Frontières – Ingénieurs Assistance Internationale	
28.2.	R.D.Congo :- Titre : <i>Pisciculture intégrée à l'élevage des chèvres et à la culture maraîchère à Bukavu.</i>	20.565 Retenu DRI 01.06
32.	OXFAM SOLIDARITE	
32.1.	R.D.Congo :-Titre : <i>Appui à la commercialisation de produits agricoles par des OPA dans le Nord-Kivu</i>	79.656 Retenu DRI 01.06
32.2.	R.D.Congo :-Titre : <i>Les femmes et les enfants des mines en territoire de Mwenga au Sud-Kivu, RDC (Phase II).</i>	37.485 Retenu DRI 01.06
40.	SOLIDARITE MONDIALE	
40.3.	Bolivie : - Titre : <i>Incubadora de proyectos de vida</i>	21.875 Retenu DRI 01.06
41.	SOLIDARITE PROTESTANTE	
41.1.	R.D.Congo : - Titre : <i>Réhabilitation et réinsertion socioéconomique de femmes violées au nord Kivu (CBCA)</i>	70.000 Retenu DRI 01.06
	(1.559.497 demandé)	632.448,- retenu

